



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France



Livret de sinistralité 2021 Île-de-France

SOMMAIRE

01

P.4 INTRODUCTION

CHAMPS D'ACTIVITÉS COUVERTS PAR LES STATISTIQUES AT/MP
DÉNOMBREMENT DES SINISTRES
DÉNOMBREMENT DES COÛTS
DÉNOMBREMENT DES EFFECTIFS ET HEURES TRAVAILLÉES
DÉFINITION DES INDICATEURS
SOURCE DES DONNÉES

02

P.8 ACCIDENTS DU TRAVAIL

GÉNÉRALITÉS
ÉVOLUTION DE CERTAINS INDICATEURS
RÉPARTITION DE LA SINISTRALITÉ EN FONCTION DES TRANCHES D'EFFECTIFS
ANALYSE PAR SECTION NAF
ANALYSE PAR GRANDES CATÉGORIES DE RISQUES
ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
FOCUS SUR LE LIEU DE L'ACCIDENT DE TRAVAIL
ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR DÉPARTEMENT

03

P.40 ACCIDENTS DE TRAJET

GÉNÉRALITÉS
ÉVOLUTION DE CERTAINS INDICATEURS
FOCUS SUR LES DÉCÈS
RÉPARTITION DE LA SINISTRALITÉ EN FONCTION DES TRANCHES D'EFFECTIF
ANALYSE PAR SECTION NAF
ANALYSE PAR GRANDES CATÉGORIES DE RISQUE
ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
FOCUS SUR LE LIEU DE L'ACCIDENT
ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR DÉPARTEMENT

04

P.72 MALADIES PROFESSIONNELLES

GÉNÉRALITÉS
DÉTAIL PAR TABLEAU DE MALADIES PROFESSIONNELLES
SINISTRALITÉ SECTORIELLE
ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
FOCUS SUR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)
FOCUS SUR LES CANCERS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE
FOCUS SUR LES MALADIES PROFESSIONNELLES LIÉES AU RISQUE BIOLOGIQUES
ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SINISTRALITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

05

P.98 DONNÉES FINANCIÈRES

1

INTRODUCTION



Ce livret de sinistralité offre une synthèse descriptive des principales informations disponibles sur la sinistralité régionale AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles) du régime général de la Sécurité sociale pour l'ensemble des secteurs d'activité, en Île-de-France et pour l'année 2021.

Les sinistres dont il est tenu compte dans ces statistiques sont les sinistres AT/MP — accidents du travail, du trajet ou maladies professionnelles — ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou/et un décès au sens des articles L411-1, L411-2 et L461-1 du Code de la Sécurité Sociale ; soit les sinistres en premier règlement.

Champs d'activités couverts par les statistiques AT/MP

Les statistiques AT/MP couvrent le champ des sinistres du seul régime général. Elles n'incluent donc pas les sinistres concernant les personnes relevant du régime agricole, du régime social des indépendants ou de la fonction publique territoriale, hospitalière ou d'État.

Les statistiques AT/MP du régime général sont généralement présentées à travers les neuf grandes branches d'activités, ou CTN (comités techniques nationaux), tels que définis par l'arrêté du 22 décembre 2000. La déclinaison régionale de ces comités techniques se traduit de la manière suivante :

CTR1 :

Industries de la métallurgie (CTN A) et industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie (CTN E)

CTR2 :

Industries du bâtiment et des travaux publics (BTP) (CTN B) et industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux, des pierres et terres à feu (CTN F)

CTR3 :

Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C) ; industries et commerces de l'alimentation (CTN D) et commerces non alimentaire (CTN G)

CTR4 :

Codes risques 75.1AE ; 75.1BB ; 75.1CC ; 85.1AC ; 751CB ; 751CD ; 751CE ; 85.1AD ; 85.1CB ; 85.1CD ; 85.1GA ; 85.1KA ; 85.2ZB ; 85.3AB ; 85.3AC ; 85.3AD ; 85.3AE correspondants aux activités de santé

CTR5 :

Activités de services I (banques, assurances, administrations, etc.) (CTN H) et activités de services II (travail temporaire, action sociale, nettoyage, etc.) (CTN I) à l'exception des codes risques rattachés au CTR 4 susvisé.

À ces principaux secteurs d'activités, viennent s'ajouter les catégories professionnelles des sièges sociaux et bureaux des secteurs d'activités présentés plus haut, ainsi que d'autres catégories professionnelles particulières, comme par exemple, les personnes occupées exclusivement au service de particuliers, les vendeurs à domicile, etc. (CTN Z).

Il est à noter que les statistiques des comités techniques régionaux (CTR) présentées dans ce document n'incluent pas les statistiques des bureaux et sièges sociaux.

Dénombrements des sinistres

Les rubriques « Accidents du travail en 1^{er} règlement », « Accidents de trajet en 1^{er} règlement » et « Maladies professionnelles en 1^{er} règlement » recensent les sinistres ayant entraîné l'imputation au compte employeur d'un 1^{er} règlement :

- d'Indemnités journalières (IJ), correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu ;
- d'Indemnités en capital (IC) ou d'un capital représentatif de rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (IP) ;
- ou d'un capital représentatif de décès, consécutif à un accident mortel.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles ne sont donc comptabilisés au sein de ses rubriques « en 1^{er} règlement » que l'année correspondant à ce 1^{er} règlement et pas les années suivantes :

- les journées d'incapacités temporaires, les incapacités permanentes et les décès font l'objet de dénombrements complémentaires ;
- les journées indemnisées sont dénombrées au sein de la rubrique « Journées d'IT », quelle que soit l'année de 1^{er} règlement du sinistre, sachant que les jours d'indemnités journalières sont comptabilisés en cohérence avec les règles de réparation, c'est-à-dire en jours calendaires à partir du lendemain de l'accident ;
- les nouvelles IP sont recensées, au sein de la rubrique « Nouvelles incapacités permanentes », l'année d'imputation de l'indemnité en capital (pour les taux d'IP inférieurs à 10 %) ou l'année d'imputation du capital représentatif de rente (pour les taux d'IP supérieurs ou égaux à 10 %) ;
- les décès sont comptabilisés au sein de la rubrique « Décès », l'année d'imputation du capital représentatif de décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente ;
- à la différence du nombre de MP, le dénombrement des victimes ne comptabilise qu'une seule fois les personnes reconnues atteintes de deux maladies professionnelles ou plus, au titre du même tableau de MP, au cours de l'année.

Dénombrement des coûts

Le coût total des MP se comptabilise de la façon suivante :

- le montant total des prestations (IJ, frais médicaux, dépenses pharmaceutiques, hospitalisation) tout recours déduit ;
- la somme des montants des indemnités en capital, les sinistres avec recours 100 % sont compris ;
- la somme des montants des capitaux des rentes, les sinistres avec recours 100 % sont compris ;
- la somme des montants des capitaux mortels, les sinistres avec recours 100 % sont comptés.

Dénombrement des effectifs et heures travaillées

Les sections d'établissement prises en compte sont les sections d'établissement actives de l'année N, rattachées à l'un des 9 CTN, hors bureaux et sièges sociaux.

Ce document présente les résultats statistiques concernant les effectifs et heures travaillées de l'année 2021 et compare ces résultats à ceux des années précédentes. Cependant, la période considérée a été impactée par :

- la mise en place de la DSN (déclaration sociale nominative) en 2017 avec pour effet :
 - concernant le dénombrement des salariés, la prise en compte désormais de tous les salariés et pas seulement ceux d'entre eux qui étaient contractuellement présents dans l'entreprise le dernier jour du trimestre (ou le dernier jour du mois pour l'intérim) comme le voulait la règle de gestion historique de la branche AT-MP. La nouvelle règle rend mieux compte de l'emploi contractuel court, mais induit une rupture de série à la hausse sur ces dénombres entre les années 2016 et 2017, et donc à la baisse sur les indices de fréquence qui en résultent.
 - concernant le dénombrement des heures travaillées, la comptabilisation des heures contractuelles sur tout le temps du contrat, et pas seulement sur le temps travaillé (comprendre hors congés). Ce changement explique l'essentiel d'une augmentation des heures travaillées de l'ordre de 10 % qui se répercute en sens inverse sur les taux de fréquence, indices de fréquence et de gravité.

Définitions des indicateurs

Les données relatives aux sinistres et aux effectifs permettent de calculer les indicateurs suivants :

- l'indice de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1^{er} règlement pour 1 000 salariés ;
- le taux de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1^{er} règlement par million d'heures de travail ;
- le taux de gravité des incapacités temporaires est le nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail ;

- l'indice de gravité des incapacités permanentes est le total des taux d'IP par million d'heures de travail, total qui inclut les décès comme incapacités permanentes de 99 % ;
- le taux moyen d'une IP est la somme des taux d'IP rapportée à la somme des nouvelles IP et décès, avec prise en compte des décès selon les mêmes modalités que pour l'indice de gravité.

Ces définitions qui rapportent des dénombres liés aux sinistres à la population au travail n'ont de sens statistique que pour les accidents du travail ou les accidents de trajet d'une année donnée. Ils ne peuvent pas s'appliquer en l'état aux maladies d'origine professionnelle prises dans leur ensemble, non seulement parce que certaines maladies sont en nombres statistiquement non significatifs, mais aussi parce que les expositions en cause peuvent être intervenues dans un passé lointain non daté précisément.

Une exception pourrait être faite pour les troubles musculosquelettiques (TMS), à la fois parce qu'ils sont nombreux, et parce que leur délai de prise en charge reste limité dans le temps. Mais ceci resterait néanmoins une approximation dans la mesure où une part non négligeable des expositions remonte à l'année précédente.

Compte spécial :

La prise en charge de maladies professionnelles ainsi que les dépenses afférentes sont inscrites à un compte spécial lorsque la victime de la maladie professionnelle a été exposée au risque successivement dans plusieurs établissements d'entreprises différentes sans qu'il soit possible de déterminer celle dans laquelle l'exposition au risque a provoqué la maladie.

Cas particulier de l'année 2020

L'année 2020 est la première année de la pandémie « COVID » au cours de laquelle les mesures sociales adoptées ont eu pour conséquence le chômage partiel d'un nombre important de salarié.

Les effectifs et les heures travaillées ne reflètent donc pas exactement les expositions réelles. Par conséquent, l'indice de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) calculés à partir de ces éléments ne sont pas représentatifs.

Source des données

Les statistiques présentées dans ce document sont établies à partir des bases de données annuelles régionales et nationales :

- issues du SNTRP (Système National de Tarification des Risques Professionnels) ;
- mises à jour au 1^{er} semestre de l'année N+1 (la base de l'année 2021 mise à jour au 1^{er} semestre 2022).



2

ACCIDENTS DU TRAVAIL



Généralités

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19 et les périodes de confinement associées, s'est accompagnée d'un ralentissement de l'économie, dont les effets sur la sinistralité étaient perceptibles sur plusieurs indicateurs.

Les indicateurs repartent à la hausse en 2021

- Le nombre d'accidents en premier versement affichait une baisse de 23 % entre 2020 et 2019 pour croître de nouveau (+8 %) ceci s'explique par la reprise d'activité économique.
- Le nombre de sections d'établissements en progression depuis 2015, continue d'augmenter de 4 % en 2021 par rapport à 2020.
- Le nombre de journées d'incapacité temporaire (IT) a légèrement diminué en 2020 (-1 %) pour repartir à la hausse en 2021 (+5 %).
- L'évolution des nouvelles IP enregistre en 2021, une hausse de plus d'un quart (26 %) par rapport à l'année

précédente. Nous notons par ailleurs une augmentation plus importante du nombre d'IP avec un taux supérieur à 10 % (38 %).

- La somme des taux d'IP fortement corrélée à l'évolution du nombre d'IP affiche aussi une augmentation de plus d'un quart (27 %).
- Enfin, 129 décès ont été reconnus. Ce chiffre est la conséquence du nouveau mode de reconnaissance des malaises mortels.

Ces augmentations s'expliquent, en partie, par les conséquences de la pandémie de 2020 sur l'activité économique.

Tableau 1a - Principaux indicateurs de sinistralité des accidents du travail d'Île-de-France sur la période 2017 à 2021 (en italique : taux d'évolution annuel)

Données statistiques tous CTR – AT	Données Île-de-France					France 2021	Poids IDF France 2021
	2017	2018	2019	2020*	2021		
Nombre de salariés*	4 794 822 <i>2,4 %</i>	4 827 143 <i>0,7 %</i>	4 958 036 <i>2,7 %</i>	4 894 422 <i>-1,3 %</i>	5 031 420 <i>2,8 %</i>	19 956 469 <i>3,7 %</i>	25 %
Nombre de Sections d'Etablissements (SE)	494 219 <i>1,0 %</i>	499 231 <i>1,0 %</i>	506 445 <i>1,4 %</i>	508 066 <i>0,3 %</i>	530 193 <i>4,4 %</i>	2 386 175 <i>3,8 %</i>	22 %
Nombre d'heures travaillées	7 592 640 136 <i>12,5 %</i>	7 915 618 525 <i>4,3 %</i>	7 912 321 812 <i>0,0 %</i>	7 189 685 278 <i>-9,1 %</i>	7 845 986 459 <i>9,1 %</i>	31 962 915 833 <i>9,3 %</i>	25 %
Nombre d'AT en 1 ^{er} versement	106 985 <i>-1,8 %</i>	106 006 <i>-0,9 %</i>	107 175 <i>1,1 %</i>	83 038 <i>-22,5 %</i>	89 325 <i>7,6 %</i>	604 399 <i>12,0 %</i>	15 %
Dont AT avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année	98 333 <i>-1,9 %</i>	97 344 <i>-1,0 %</i>	98 576 <i>1,3 %</i>	77 140 <i>-21,7 %</i>	83 003 <i>7,6 %</i>	551 132 <i>12,0 %</i>	15 %
Nombre Journées d'IT	8 166 230 <i>1,4 %</i>	8 189 106 <i>0,8 %</i>	8 556 702 <i>4,5 %</i>	8 484 675 <i>-0,8 %</i>	8 903 551 <i>4,9 %</i>	48 503 888 <i>6,1 %</i>	18 %
Nombre Nouvelles IP	5 977 <i>8,0 %</i>	6 189 <i>3,5 %</i>	5 847 <i>-5,5 %</i>	4 465 <i>-23,6 %</i>	5 640 <i>26,3 %</i>	35 541 <i>32,1 %</i>	16 %
dont IP avec taux < 10 %	4 311 <i>7,3 %</i>	4 479 <i>3,9 %</i>	4 134 <i>-7,7 %</i>	3 174 <i>-23,2 %</i>	3 863 <i>21,7 %</i>	23 746 <i>30,2 %</i>	16 %
dont IP avec taux >= 10 %	1 666 <i>10,0 %</i>	1 710 <i>2,6 %</i>	1 713 <i>0,2 %</i>	1 291 <i>-24,6 %</i>	1 777 <i>37,6 %</i>	11 795 <i>36,1 %</i>	15 %
Nombre de décès	92 <i>-5,2 %</i>	81 <i>-12,0 %</i>	116 <i>43,2 %</i>	110 <i>-5,2 %</i>	129 <i>17,3 %</i>	643 <i>16,9 %</i>	20 %
Somme des taux IP	60 862 <i>6,7 %</i>	61 507 <i>1,1 %</i>	63 149 <i>2,7 %</i>	50 241 <i>-20,4 %</i>	63 770 <i>26,9 %</i>	396 458 <i>31,0 %</i>	16 %

*Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque et les indicateurs de sinistralité sont inutilisables.

Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP sur les 9 Comités techniques nationaux, hors bureaux et sièges sociaux et les autres catégories professionnelles particulières.

Tableau 1b - L'équivalent temps plein (ETP) en journées indemnisées relatif aux accidents du travail sur la période 2017 à 2021

	Données Île-de-France					France 2021	Poids IDF France 2021
	2017	2018	2019	2020	2021		
Nb heures travaillées (a)	7 592 640 136	7 915 618 525	7 912 321 812	7 189 685 278	7 845 986 459	31 962 915 833	25 %
Nb salariés (b)	4 794 822	4 827 143	4 958 036	4 894 422	5 031 420	19 956 469	25 %
Nb heures moyennes travaillées par salarié sur l'année (c) = (a)/(b)	1 584	1 640	1 596	1 469	1 559	1 602	
Nb jours moyens travaillés par salarié (d) = (c) / 7	226	234	228	210	223	229	
Nombre Journées d'IT AT (e)	8 126 230	8 189 106	8 556 702	8 484 675	8 903 551	48 503 888	18 %
Équivalent Temps Plein (ETP) en journées indemnisées	35 923	34 957	37 533	40 432	39 967	211 988	19 %
Evolution N/N-1	-8%	-3%	7%	8%	-1%	0,4 %	
Poids ETP / Nb salariés	0,7%	0,7%	0,8%	0,8%	0,8%	1,1%	

*Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas réellement l'exposition au risque.

Source : données Île-de-France issues de la base SGE-TAPR sur les 9 Comités techniques nationaux (CTN) hors bureau et sièges sociaux.

Tableau 1c - L'équivalent temps plein (ETP) en journées indemnisées relatif aux accidents du travail sur la période 2017 à 2021

Données statistiques tous CTR – AT	Données Île-de-France					Données France				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Incapacité Temporaire (IT)										
Indice de Fréquence (IF)	22,3 2,4 %	22,0 2,4 %	21,6 2,4 %	17,0 2,4 %	17,8 2,4 %	33,4 /	34,5 3,2%	33,6 -2,5%	28,0 -16,6%	30,3 8,0%
Taux de fréquence (TF)	14,1 2,4 %	13,4 2,4 %	13,5 2,4 %	11,5 2,4 %	11,4 2,4 %	20,9 /	13,4 -0,9 %	13,5 -1,0 %	11,5 -10,2 %	11,4 2,5 %
TG	14,1 2,4 %	13,4 2,4 %	13,5 2,4 %	11,5 2,4 %	11,4 2,4 %	1,4 /	1,4 0,7 %	1,4 3,5 %	1,6 8,7 %	1,5 -2,9 %
Nombre moyen d'IJ	14,1 2,4 %	13,4 2,4 %	13,5 2,4 %	11,5 2,4 %	11,4 2,4 %	66 1,6 %	67 1,6 %	70 2,4 %	85 2,4 %	80 2,4 %
Indemnité Permanente (IP)										
Indice de fréquence des IP (IF)	1,2 5,6 %	1,3 2,9 %	1,2 -8,0 %	0,9 -22,6 %	1,1 22,9 %	1,8 /	1,8 0,8 %	1,7 -1,7 %	1,4 -19,5 %	1,8 27,4 %
Taux de fréquence (TF)	8,0 -5,2 %	7,8 -3,1 %	8,0 2,7 %	7,0 -12,4 %	8,1 16,3 %	11,6 /	11,2 -3,0 %	11,9 6,6 %	10,3 -13,4 %	12,4 19,9 %
TG	10 -1,3 %	10 -2,4 %	11 8,7 %	11 4,2 %	11 0,5 %	11 2,5 %	11 0,2 %	11 6,8 %	11 -0,2 %	11 -0,8 %

2020* Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas réellement l'exposition au risque.

Source : données Île-de-France issues de la base SGE-TAPR sur les 9 Comités techniques nationaux (CTN) hors bureau et sièges sociaux.

Tableau 1d - Répartition des accidents du travail d'Île-de-France (AT en premier versement) selon le sexe et les tranches d'âge sur la période 2019-2021

Poids des AT PV selon le sexe et les tranches d'âge (en italique taux évolution annuel)

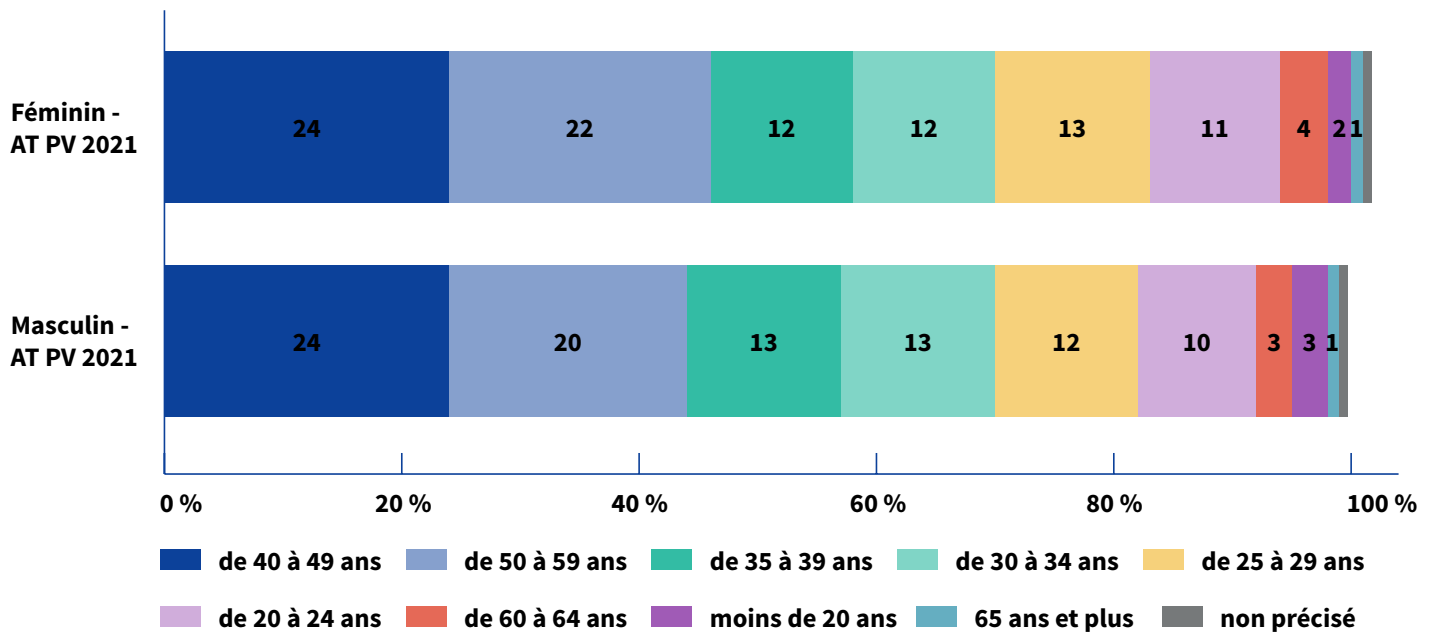
Tranches d'âge	Masculin			Féminin			Total Île-de-France		
	AT PV 2021	AT PV 2020	AT PV 2019	AT PV 2021	AT PV 2020	AT PV 2019	AT PV 2021	AT PV 2020	AT PV 2019
de 40 à 49 ans	13 384 <i>24 %</i> <i>8 %</i>	12 391 <i>25 %</i> <i>-23 %</i>	16 153 <i>25 %</i> <i>/</i>	8 094 <i>24 %</i> <i>6 %</i>	7 654 <i>24 %</i> <i>-28 %</i>	10 594 <i>25 %</i> <i>/</i>	21 478 <i>24 %</i> <i>7 %</i>	20 045 <i>24 %</i> <i>-25 %</i>	26 747 <i>25 %</i> <i>/</i>
de 50 à 59 ans	11 308 <i>20 %</i> <i>10 %</i>	10 296 <i>20 %</i> <i>-20 %</i>	12 805 <i>20 %</i> <i>/</i>	7 473 <i>22 %</i> <i>4 %</i>	7 193 <i>22 %</i> <i>-22 %</i>	9 239 <i>21 %</i> <i>/</i>	18 781 <i>21 %</i> <i>7 %</i>	17 489 <i>21 %</i> <i>-21 %</i>	22 044 <i>21 %</i> <i>/</i>
de 35 à 39 ans	7 350 <i>13 %</i> <i>16 %</i>	6 321 <i>13 %</i> <i>-26 %</i>	8 486 <i>13 %</i> <i>/</i>	3 911 <i>12 %</i> <i>2 %</i>	3 834 <i>12 %</i> <i>-23 %</i>	4 988 <i>12 %</i> <i>/</i>	11 261 <i>13 %</i> <i>11 %</i>	10 155 <i>12 %</i> <i>-25 %</i>	13 474 <i>13 %</i> <i>/</i>
de 30 à 34 ans	7 241 <i>13 %</i> <i>5 %</i>	6 907 <i>14 %</i> <i>-19 %</i>	8 522 <i>13 %</i> <i>/</i>	3 917 <i>12 %</i> <i>5 %</i>	3 732 <i>11 %</i> <i>-28 %</i>	5 193 <i>12 %</i> <i>/</i>	11 158 <i>12 %</i> <i>5 %</i>	10 639 <i>13 %</i> <i>-22 %</i>	13 715 <i>13 %</i> <i>/</i>
de 25 à 29 ans	6 598 <i>12 %</i> <i>8 %</i>	6 106 <i>12 %</i> <i>-22 %</i>	7 807 <i>12 %</i> <i>/</i>	4 240 <i>13 %</i> <i>1 %</i>	4 209 <i>13 %</i> <i>-26 %</i>	5 699 <i>13 %</i> <i>/</i>	10 838 <i>12 %</i> <i>5 %</i>	10 315 <i>12 %</i> <i>-24 %</i>	13 506 <i>13 %</i> <i>/</i>
de 20 à 24 ans	5 769 <i>10 %</i> <i>17 %</i>	4 927 <i>10 %</i> <i>-20 %</i>	6 126 <i>10 %</i> <i>/</i>	3 729 <i>11 %</i> <i>4 %</i>	3 599 <i>11 %</i> <i>-23 %</i>	4 685 <i>11 %</i> <i>/</i>	9 498 <i>11 %</i> <i>11 %</i>	8 526 <i>10 %</i> <i>-21 %</i>	10 811 <i>10 %</i> <i>/</i>
de 60 à 64 ans	1 941 <i>3 %</i> <i>12 %</i>	1 739 <i>3 %</i> <i>-12 %</i>	1 973 <i>3 %</i> <i>/</i>	1 444 <i>4 %</i> <i>1 %</i>	1 426 <i>4 %</i> <i>2,4 %</i>	1 653 <i>4 %</i> <i>/</i>	3 385 <i>4 %</i> <i>7 %</i>	3 165 <i>4 %</i> <i>-13 %</i>	3 626 <i>3 %</i> <i>/</i>
moins de 20 ans	1 467 <i>3 %</i> <i>8 %</i>	1 358 <i>3 %</i> <i>-17 %</i>	1 628 <i>3 %</i> <i>/</i>	642 <i>2 %</i> <i>-1 %</i>	646 <i>2 %</i> <i>2,4 %</i>	815 <i>2 %</i> <i>/</i>	2 109 <i>2 %</i> <i>5 %</i>	2 004 <i>2 %</i> <i>-18 %</i>	2 443 <i>2 %</i> <i>/</i>
65 ans et plus	396 <i>1 %</i> <i>14 %</i>	348 <i>1 %</i> <i>-10 %</i>	386 <i>1 %</i> <i>/</i>	314 <i>1 %</i> <i>19 %</i>	263 <i>1 %</i> <i>2,4 %</i>	321 <i>1 %</i> <i>/</i>	710 <i>1 %</i> <i>16 %</i>	611 <i>1 %</i> <i>-14 %</i>	707 <i>1 %</i> <i>/</i>
Non précisé	94 <i>0 %</i> <i>29 %</i>	73 <i>0 %</i> <i>-12 %</i>	83 <i>0 %</i> <i>/</i>	13 <i>0 %</i> <i>-19 %</i>	16 <i>0 %</i> <i>2,4 %</i>	19 <i>0 %</i> <i>/</i>	107 <i>0 %</i> <i>20 %</i>	89 <i>0 %</i> <i>-13 %</i>	102 <i>0 %</i> <i>/</i>
Total île-de-France	55 548 <i>100 %</i> <i>10 %</i>	50 466 <i>100 %</i> <i>-21 %</i>	63 969 <i>100 %</i> <i>/</i>	33 777 <i>100 %</i> <i>4 %</i>	32 570 <i>100 %</i> <i>2,4 %</i>	43 206 <i>100 %</i> <i>/</i>	89 325 <i>100 %</i> <i>8 %</i>	83 038 <i>100 %</i> <i>-23 %</i>	107 175 <i>100 %</i> <i>/</i>

Le tableau 1d et la figure 1a permettent d'affiner la répartition des accidents du travail en premier versement selon le sexe et les tranches d'âge des victimes.

On observe une augmentation de 8 % pour le nombre d'accident du travail entre 2020 et 2021.

- Le nombre d'accident pour les salariés masculins augmente de 10 % par rapport à 2020, tandis que le sexe féminin affiche une augmentation moins élevée de l'ordre de 4 %.
- La tranche d'âge de « 40 à 49 ans » représente 24 % du total des accidents en premier versement 2021 dans chaque catégorie.

Figure 1a - Répartition des accidents du travail en premier versement d'Île-de-France selon le sexe et les tranches d'âge sur la période 2019-2021



© Fabrice Dimier pour l'INRS

Figure 1b - Principaux indicateurs de sinistralité des accidents du travail d'Île-de-France sur la période 2017-2021

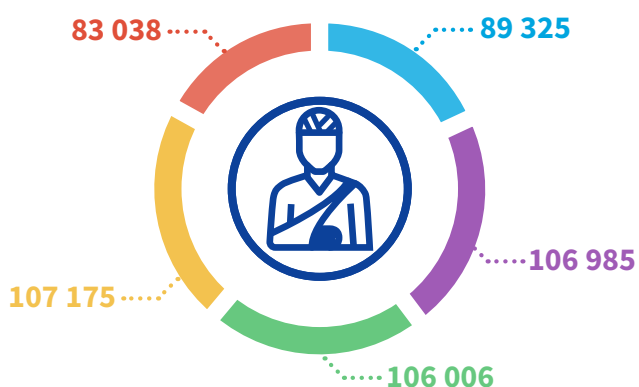
Nombre de salariés



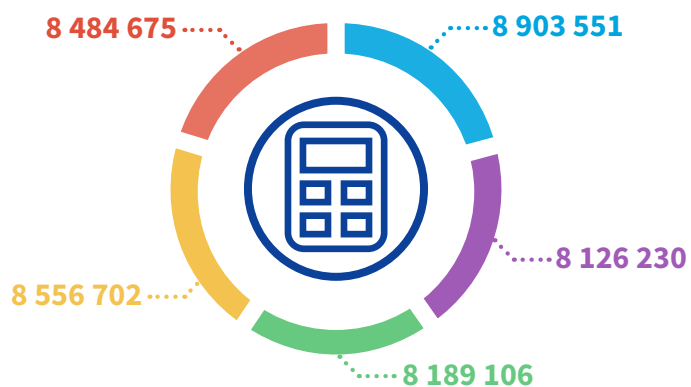
Nombre de Sections d'Établissements (SE)



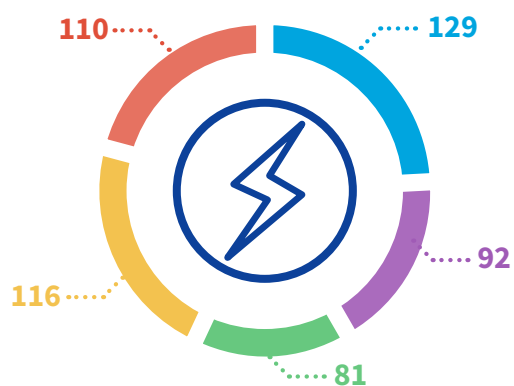
Nombre d'AT en 1^{er} versement



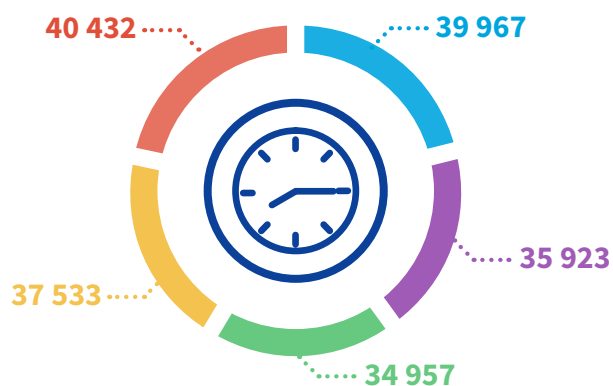
Nombre de journées d'ITT



Nombre de décès



Équivalents Temps Plein (ETP)



■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021

Évolution de certains indicateurs

L'observation de la tendance sur les 10 dernières années met en évidence la spécificité de l'année 2020, tant au niveau national que régional. Ainsi, malgré les rebonds des années 2014 et 2019, l'année 2020 bien qu'atypique s'inscrit dans la tendance globale à la baisse des dix dernières années.

Figure 2 - Évolution des accidents du travail en premier versement en Île-de-France sur la période 2012 - 2021
Comparaison Île-de-France et France

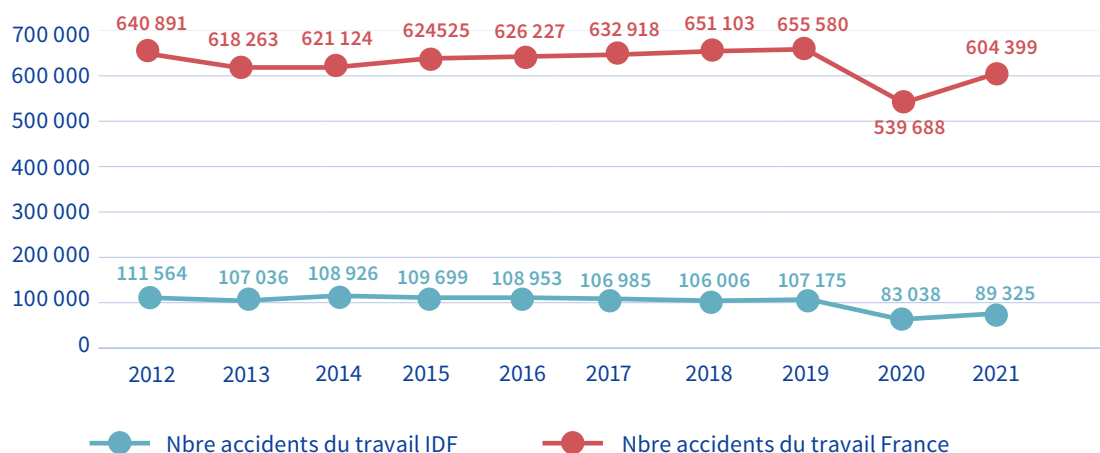
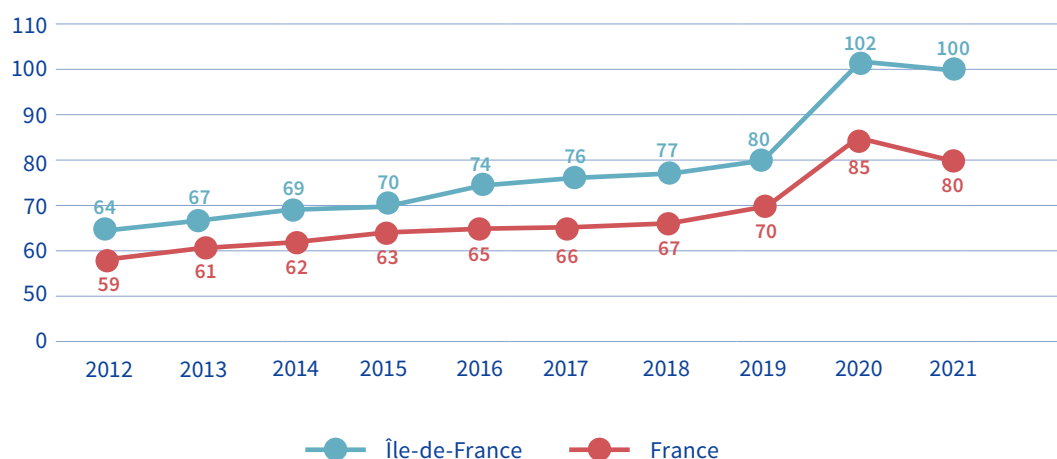


Figure 3 - Évolution du nombre moyen d'IJ des accidents de travail d'Île-de-France sur la période 2012 à 2021
Comparaison Île-de-France et France



En Île-de-France, comme pour l'ensemble du territoire, le nombre moyen de jours d'arrêt par Accident de Travail continue de croître depuis 2012.

Figure 4 - L'équivalent temps plein (ETP) relatif aux accidents du travail en premier versement sur la période 2014 à 2021 en Île-de-France et en France

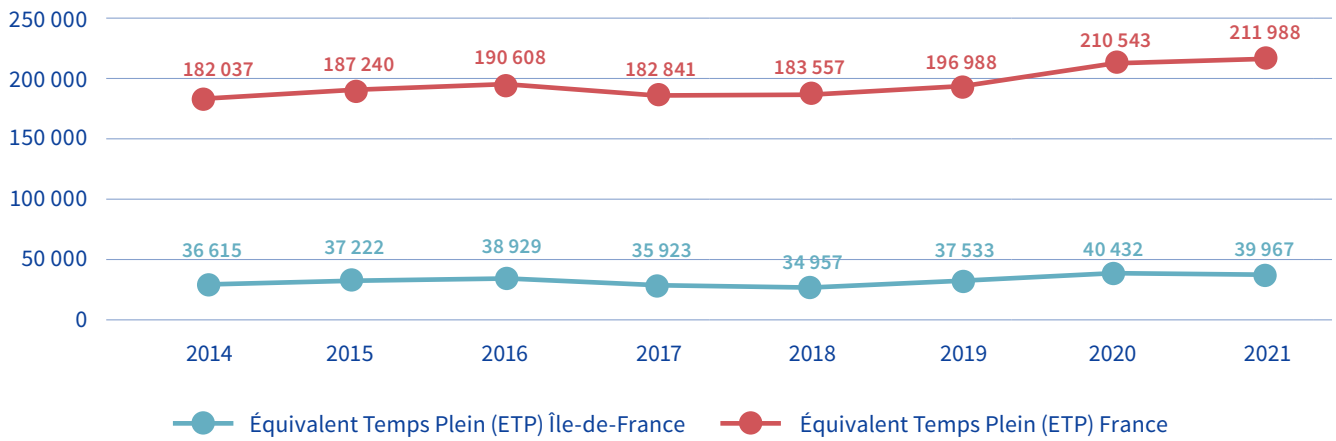
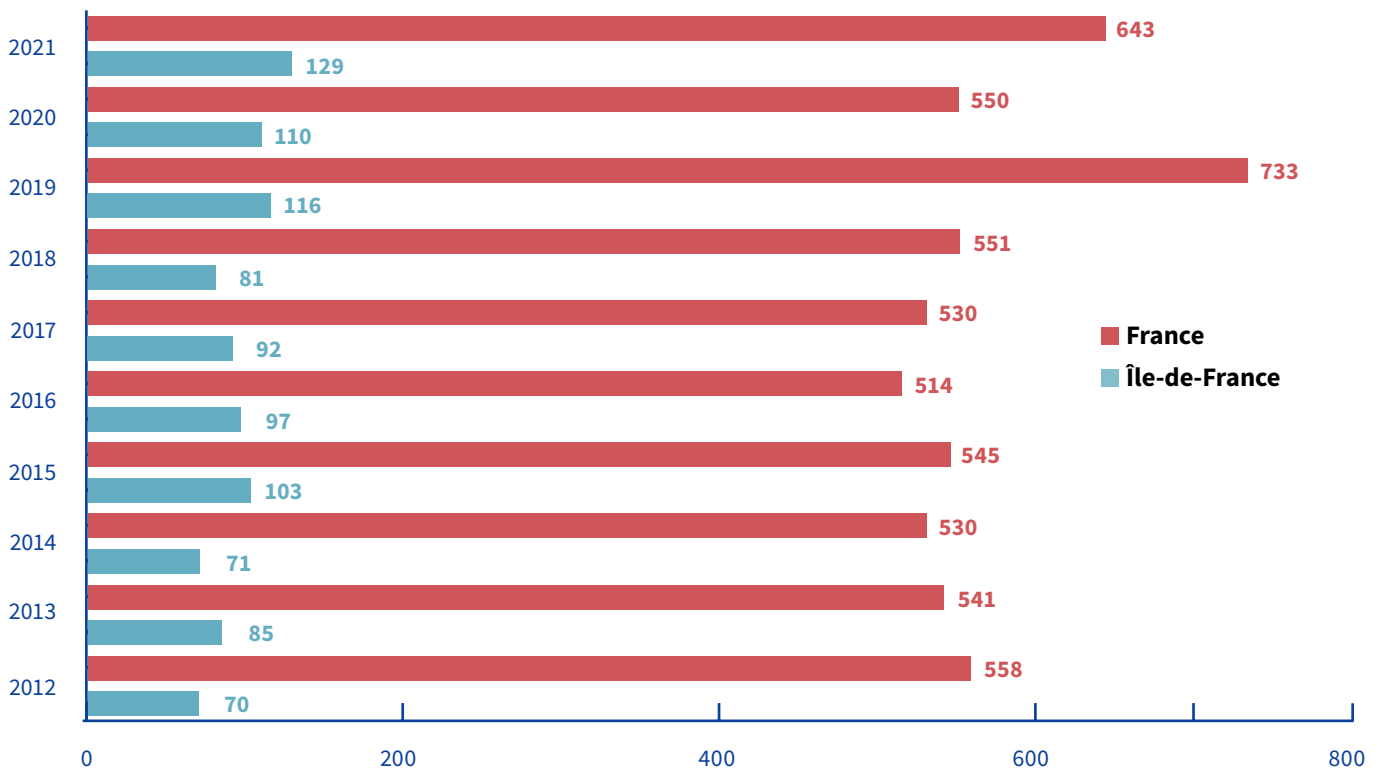


Figure 5 - Comparaison du nombre de décès liés aux accidents du travail (AT) sur la période 2012 à 2021 Comparaison Île-de-France et France



On constate une augmentation de 9 % pour les journées indemnisées ainsi qu'une augmentation de 5 % de la gravité des accidents entre 2017 et 2021. En revanche, le nombre d'accidents du travail baisse de 17 % sur la même période.

La proportion des accidents avec un taux IC (inférieur à 10 %) baisse depuis 2017 ; on constate qu'elle représentait 72 % en 2017 et seulement 68 % des nouvelles IP en 2021.

FOCUS SUR LES DÉCÈS

Le tableau 2a et la figure 6 ci-après permettent de mettre en évidence la répartition des accidents mortels en premier versement sur la période 2013-2021 par secteur d'activité. Nous pouvons constater qu'en 2021, le nombre de décès augmente de 17 % au niveau Île-de-France (+19 décès en 2021) et plus particulièrement dans les trois CTN ci-dessous :



Le CTN I « Activités de services II [santé, nettoyage, etc.] » **augmente avec 20 décès supplémentaires en 2021** par rapport à 2020.



Le CTN H « Activités de services I [banques, assurances, administrations, etc.] » a lui aussi **augmenté avec 5 décès supplémentaires en 2021** par rapport à 2020.



Le CTN C « Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication » enregistre également **3 décès mortels en plus**.



© Gael Kerbaol - INRS

Tableau 2a - Répartition du nombre de décès par CTN entre 2013 et 2021
Comparaison Île-de-France et France
(en italique évolution N/N-1)

CTN	Répartition décès par CTN - Île-de-France										Répartition décès par CTN - France									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A	11	6	6	3	8	11	6	10	10	7	64	53	51	51	54	48	49	69	49	57
	/	-45 %	0 %	-50 %	167 %	38 %	-45 %	67 %	0 %	-30 %	/	-17 %	-4 %	0 %	6 %	-11 %	2 %	41 %	-29 %	16 %
B	16	23	20	23	27	17	13	23	26	22	131	145	137	130	112	120	107	176	115	125
	/	44 %	-13 %	15 %	17 %	-37 %	-24 %	77 %	13 %	-15 %	/	11 %	-6 %	-5 %	-14 %	7 %	-11 %	64 %	-35 %	9 %
C	13	19	10	30	25	18	17	17	19	22	108	120	117	134	127	121	126	145	113	122
	/	46 %	-47 %	200 %	-17 %	-28 %	-6 %	0 %	12 %	16 %	/	11 %	-3 %	15 %	-5 %	-5 %	4 %	15 %	-22 %	8 %
D	4	5	2	12	4	3	6	11	11	12	60	41	43	47	43	37	54	67	56	60
	/	25 %	-60 %	500 %	-67 %	-25 %	100 %	83 %	0 %	9 %	/	-32 %	5 %	9 %	-9 %	-14 %	46 %	24 %	-16 %	7 %
E	0	2	1	1	1	2	1	2	2	0	11	11	20	10	13	9	9	14	8	9
	/		-50 %	0 %	0 %	100 %	-50 %	100 %	0 %	-100 %	/	0 %	82 %	-50 %	30 %	-31 %	0 %	56 %	-43 %	13 %
F	1	1	4	2	0	2	0	0	2	0	25	22	13	23	16	28	25	32	19	24
	/	0 %	300 %	-50 %	-100 %	-	-100 %	0 %	100 %	-100 %	/	-12 %	-41 %	77 %	-30 %	75 %	-11 %	28 %	-41 %	26 %
G	10	8	10	8	13	15	11	15	15	16	41	38	44	36	43	41	41	58	44	63
	/	-20 %	25 %	-20 %	63 %	15 %	-27 %	36 %	0 %	7 %	/	-7 %	16 %	-18 %	19 %	-5 %	0 %	41 %	-24 %	43 %
H	11	10	6	8	6	12	13	14	14	19	40	34	41	52	32	46	42	58	51	63
	/	-9 %	-40 %	33 %	-25 %	100 %	8 %	8 %	0 %	36 %	/	-15 %	21 %	27 %	-38 %	44 %	-9 %	38 %	-12 %	24 %
I	4	11	12	16	13	12	14	24	11	31	78	77	64	62	74	80	100	114	95	120
	/	175 %	9 %	33 %	-19 %	-8 %	17 %	71 %	-54 %	182 %	/	-1 %	-17 %	-3 %	19 %	8 %	25 %	14 %	-17 %	26 %
TOTAL	70	85	71	103	97	92	81	116	110	129	558	541	530	545	514	530	553	733	550	643
	/	21 %	-16 %	45 %	-6 %	-5 %	-12 %	43 %	-5 %	17 %	/	-3 %	-2 %	3 %	-6 %	3 %	4 %	33 %	-25 %	17 %

Tableau 2b - Répartition du nombre de décès par CTN entre 2013 et 2021
Comparaison Île-de-France et France
Poids dans chaque CTN

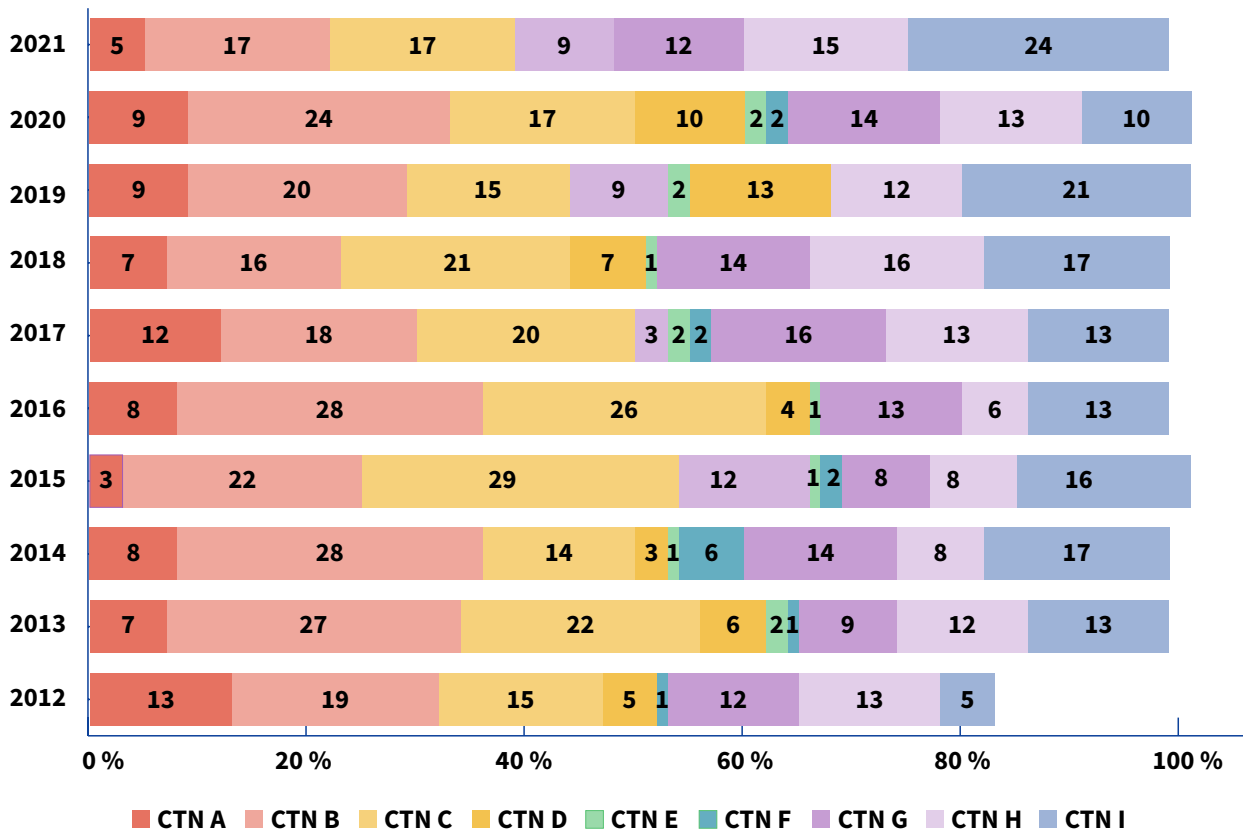
	CTN	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	A	7 %	8 %	3 %	8 %	12 %	7 %	9 %	9 %	5 %
	B	27 %	28 %	22 %	28 %	18 %	16 %	20 %	24 %	17 %
	C	22 %	14 %	29 %	26 %	20 %	21 %	15 %	17 %	17 %
	D	6 %	3 %	12 %	4 %	3 %	7 %	9 %	10 %	9 %
	E	2 %	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %	2 %	2 %	0 %
	F	1 %	6 %	2 %	0 %	2 %	0 %	0 %	2 %	0 %
	G	9 %	14 %	8 %	13 %	16 %	14 %	13 %	14 %	12 %
	H	12 %	8 %	8 %	6 %	13 %	16 %	12 %	13 %	15 %
	I	13 %	17 %	16 %	13 %	13 %	17 %	21 %	10 %	24 %
Total Île-de-France		85	71	103	97	92	81	116	110	129
France	A	10 %	10 %	9 %	11 %	9 %	9 %	9 %	9 %	9 %
	B	27 %	26 %	24 %	22 %	23 %	19 %	24 %	21 %	20 %
	C	22 %	22 %	25 %	25 %	23 %	23 %	20 %	21 %	19 %
	D	8 %	8 %	9 %	8 %	7 %	10 %	9 %	10 %	9 %
	E	2 %	4 %	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %	1 %	1 %
	F	4 %	2 %	4 %	3 %	5 %	5 %	4 %	3 %	4 %
	G	7 %	8 %	7 %	8 %	8 %	7 %	8 %	8 %	10 %
	H	6 %	8 %	10 %	6 %	9 %	8 %	8 %	9 %	10 %
	I	14 %	12 %	11 %	14 %	15 %	18 %	16 %	17 %	19 %
Total France		541	530	545	514	530	553	733	550	645

**Figure 6 - Répartition des décès en premier versement IJ ou IP par CTN (Période 2013 et 2021)
Comparaison Île-de-France et France**

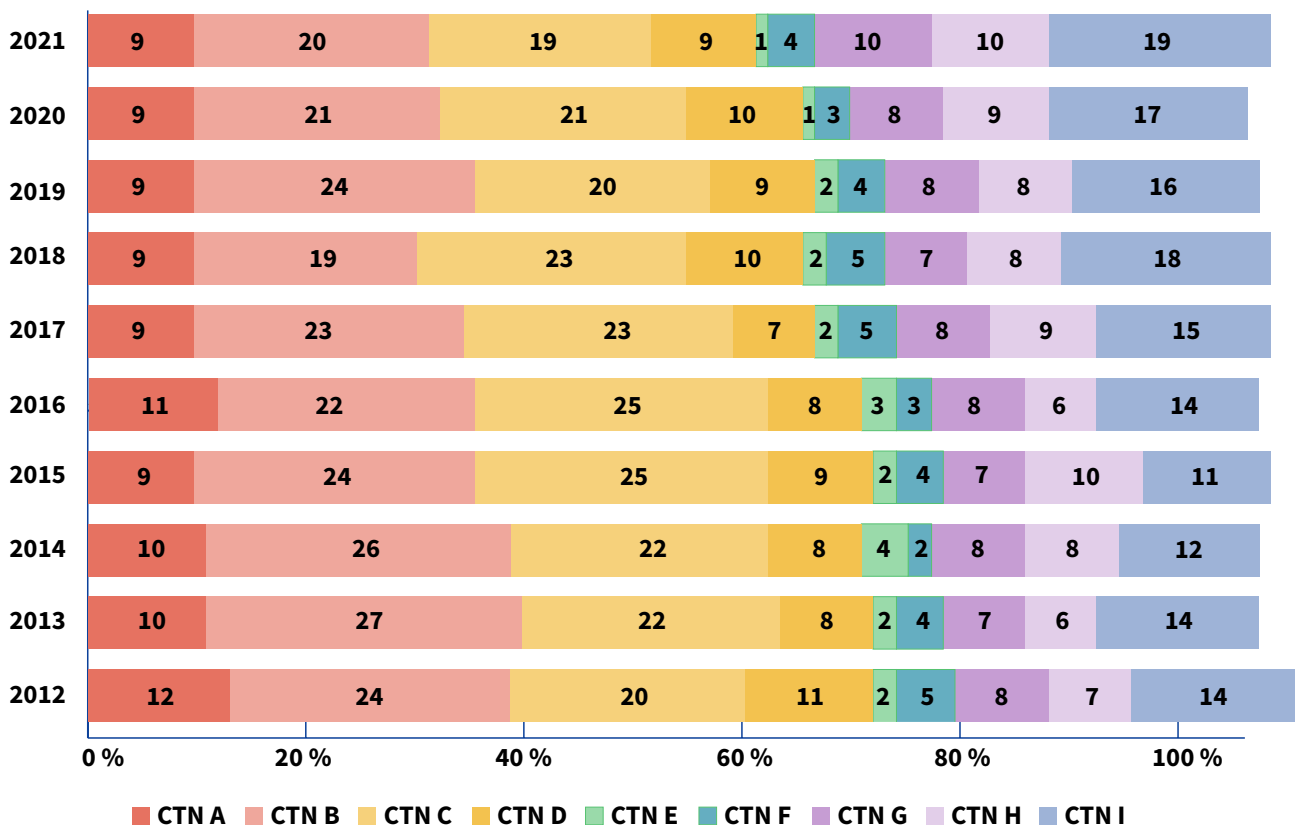
Cette figure permet de comparer la répartition par CTN entre l'Île-de-France et la France.

Les décès se concentrent dans les CTN B « Industries du bâtiment et des travaux publics » et « l'Activités de services II (santé, nettoyage, etc.) » que ce soit au niveau national ou régional.

Répartition décès AT par CTN - Île-de-France



Répartition décès AT par CTN - France



Le tableau 3 ci-après regroupe les 10 activités pour lesquelles sont dénombrés les plus grands nombres d'accidents mortels. Nous constatons, pour l'année 2021, les points suivants :

- Les activités recensées ci-dessous concentrent 39 % des décès contre 30 % en 2020, et 49 % en 2019
- Le CTN II affiche 12 % (16 décès sur 129) en 2021

Tableau 3 - Répartition des décès en premier versement IJ ou IP par code risque sur la période 2019 à 2021 (Tri décroissant des 10 premiers codes risque des décès en premier versement 2021)

CTN	Code Risque	Lib code risque	Nb décès 2019		Nb décès 2020		Nb décès 2021	
			Nb	%	Nb	%	Nb	%
I	745BD	Toutes catégories de personnel de travail temporaire	12	9 %	4	4 %	9	7 %
B	452BE	Autres travaux de gros oeuvre. Entreprise générale du bâtiment. Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle	8	6 %	6	5 %	8	6 %
B	454LE	Travaux d'isolation, travaux de finitions (travaux d'aménagements intérieurs)	7	5 %	1	1 %	4	3 %
D	553AC	Restaurants, Cafés-tabac, hôtels avec ou sans restaurant et foyers.	6	5 %	2	2 %	4	3 %
H	741GD	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	5	4 %	8	7 %	6	5 %
G	511RB	Commerce de gros sans manutention. Centrales d'achats et intermédiaires du commerce non alimentaires	5	4 %	2	2 %	4	3 %
I	746ZA	Agences privées de recherches, entreprises de surveillance (sans transports de fonds)	3	2 %	2	2 %	4	3 %
C	602MG	Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur	2	2 %	5	5 %	7	5 %
I	747ZF	Services de nettoyage de locaux et d'objets divers. Activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation.	1	1 %	1	1 %	7	5 %
C	602BD	Transports terrestres de voyageurs, y compris par taxi	1	1 %	2	2 %	4	3 %
Total sous total			50	39 %	33	30 %	57	44 %
Divers (autres codes risque)			66	57 %	77	70 %	72	56 %
Total Île-de-France			116	100 %	110	100 %	129	100 %

Les tableaux 4 et 5 ci-dessous sont classés en fonction des commentaires notés sur les déclarations d'accidents du travail. Chaque décès est répertorié dans les classes ci-dessous après consultation des déclarations d'accidents du travail mortels. Les classements sont effectués en fonction du descriptif noté dans la déclaration d'accident du travail et non en fonction de la codification faite par le technicien tarification.

Tableau 4 - Répartition des décès en 2021 par rapport à la lecture des déclarations d'accidents du travail

	Nb décès	
Malaise	87	67 %
Risque routier	16	12 %
Suicide	6	5 %
Chute de hauteur	5	4 %
Non précisé	4	3 %
Agression	3	2 %
Machine	2	2 %
Chute	1	1 %
Chute d'objet	1	1 %
Effondrement	1	1 %
Electrocution	1	1 %
Ensevelir	1	1 %
Noyade	1	1 %
Total général	129	100 %

On constate que :

- 67 % des accidents mortels résultent d'un malaise ;
- 12 % résulte d'un accident routier ;
- 4 % sont consécutifs à une chute de hauteur ;
- 5 % sont consécutifs à un suicide.

Tableau 5 - Répartition des décès en 2021 par rapport à la tranche d'âge et par métiers AT

Classement	Profession AT	moins de 20 ans	de 20 à 29 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 64 ans	65 ans et plus	Non précisé	Total 2021
Agression	Commerçants et vendeurs	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Non renseigné	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Pas d'information	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total agression		1	0	1	0	0	0	0	1	3
Chute	Vendeurs ambulants et autres travailleurs des petits métiers des rues et assimilés	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Total chute		0	0	1	0	0	0	0	0	1
Chute de hauteur	Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	0	0	0	0	3	0	0	0	3
	Pas d'information	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	Personnel des services directs aux particuliers	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Total chute de hauteur		0	0	0	1	3	0	0	1	5
Chute d'objet	Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Total chute d'objet		0	0	1	0	0	0	0	0	1
Effondrement	Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Total Effondrement		0	0	0	1	0	0	0	0	1
Électrocution	Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Total électrocution		0	0	1	0	0	0	0	0	1
Ensevelissement	Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Total Ensevelir		0	0	0	0	1	0	0	0	1
Machine	Commerçants et vendeurs	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Total Machine		0	1	1	0	0	0	0	0	2
Malaise	Aides de ménage	0	0	1	0	4	0	0	1	6
	Autres employés de type administratif	0	0	0	1	3	0	0	0	4
	Commerçants et vendeurs	0	0	0	1	1	1	0	0	3
	Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	0	0	1	2	6	0	0	0	9
	Directeurs de services administratifs et commerciaux	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Directeurs et cadres de direction, production et services spécialisés	0	0	1	0	1	0	0	0	2
	Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'Exécutif et des corps lég	0	0	0	0	2	1	0	0	3
	Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés	0	0	0	0	2	1	0	0	3
	Employés de bureau	0	0	0	2	0	1	0	0	3
	Employés de réception, guichetiers et assimilés	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières	0	0	0	0	1	0	1	0	2
	Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement et autres métiers	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	0	0	0	3	3	0	0	0	6	

Classement	Profession AT	moins de 20 ans	de 20 à 29 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 64 ans	65 ans et plus	Non précisé	Total 2021
Malaise	Non renseigné	0	1	1	1	1	0	0	0	4
	Pas d'information	0	0	0	6	6	2	1	0	15
	Personnel des services de protection et de sécurité	0	0	0	0	3	1	0	0	4
	Personnel des services directs aux particuliers	0	0	0	1	2	1	2	0	6
	Personnel soignant	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Professions intermédiaires de la santé	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	Professions intermédiaires, finance et administration	0	0	0	1	3	0	0	0	4
	Spécialistes de la santé	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Spécialistes des sciences techniques	0	0	0	1	2	0	0	0	3
	Spécialistes des technologies de l'information et des communications	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Spécialistes en administration d'entreprises	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	Employés des services comptables et d'approvisionnement	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Total Malaise		0	0	1	0	1	0	0	0	2
Noyade	Pas d'information	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Total Noyade		0	0	0	1	0	0	0	0	1
Risque routier	Commerçants et vendeurs	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	0	0	1	2	1	1	0	0	5
	Eboueurs et autres travailleurs non qualifiés	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières	0	0	1	0	0	1	0	0	2
	Pas d'information	0	0	0	0	1	0	1	0	2
	Professions intermédiaires de la santé	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Professions intermédiaires des sciences et techniques	1	0	0	2	0	0	0	0	3
	Professions intermédiaires, finance et administration	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Total Risque routier		1	2	4	4	2	2	1	0	16
Suicide	Commerçants et vendeurs	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Pas d'information	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Personnel des services directs aux particuliers	0	0	0	1	1	0	0	0	2
	Spécialistes des sciences techniques	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total Suicide		0	0	2	2	1	0	0	1	6
Total décès 2021		0 %	11 %	33 %	0 %	44 %	0 %	0 %	11 %	100 %

Ce tableau permet d'affiner les éléments présents dans le tableau n°4. On note ainsi que :

- 87 accidents mortels résultent d'un malaise ;
- sur ces 87 décès, 46 se situent dans la tranche d'âge 50/59 ans ;
- sur ces 46 décès, 6 figurent des conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre, 4 sont des aides de ménage et 3 appartiennent à la catégorie «Autres employés de type administratif», etc.

Tableau 6 - Répartition des décès en 2021 par rapport à la tranche d'âge et par sexe

Tranches d'âge	Féminin		Masculin		Total décès 2021	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
moins de 20 ans	0	0 %	2	100 %	2	2 %
de 20 à 29 ans	1	17 %	5	83 %	6	5 %
de 30 à 39 ans	0	0 %	17	100 %	17	13 %
de 40 à 49 ans	6	21 %	23	79 %	29	22 %
de 50 à 59 ans	8	15 %	46	85 %	54	42 %
de 60 à 64 ans	2	20 %	8	80 %	10	8 %
65 ans et plus	0	0 %	6	100 %	6	5 %
Non précisé	4	80 %	1	20 %	5	4 %
Total général	21	16 %	108	84 %	129	100 %

On constate que :

- sur 129 décès, 84 % sont des hommes et 16 % des femmes ;
- la tranche d'effectif « 50 à 59 » concentre 42 % des décès ;
- parmi ces 42 %, 85 % sont des hommes et 15 % des femmes.

Répartition de la sinistralité en fonction des tranches d'effectifs

Les tableaux 7a et 7b ci-dessous permettent de mettre en perspective la relation entre la sinistralité travail et la taille d'établissement.

En 2021, cette différence dans la variation du nombre d'accident du travail est susceptible de s'expliquer par une capacité plus importante des grandes entreprises à mettre en œuvre ou poursuivre le télétravail depuis 2020.

De plus, nous constatons que :

Les indemnités journalières se répartissent de la même manière que les Accidents du Travail dans les différentes tranches d'effectif. Ainsi plus de la moitié des nouvelles IP (52 %) surviennent dans les établissements franciliens dont l'effectif est compris entre « 1 et 19 salariés » et « 50 et 199 salariés » et 53 % des accidents du travail sont concentrés dans les tranches d'effectif « 1-19 salariés » (26 %) et « 50-199 salariés » (27 %).

En revanche la tranche d'effectif « 20 à 49 salariés » concentre 19 % des indemnités journalières et 20 % des accidents en premier versement alors qu'elle ne représente que 14 % des salariés dans cette tranche.

Quelle que soit l'année considérée, la distribution des accidents du travail est constante, c'est-à-dire que le poids relatif des accidents par tranche est identique à 1 ou 2 % près.

Les tranches d'effectifs les plus représentatives sont celles de « 1 à 19 salariés » et « 50 à 199 salariés ».

Tableau 7a - Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par tranches d'effectif 2019 à 2021 (Poids tranches d'effectif par rapport au total)

Année	Tranches effectif	1 à 19		20 à 49		50 à 199		200 à 299		300 à 1499		1500 et plus		Indéfini ou non précisé	Île-de-France
2021	Nb Sections d'Etablissement	438 544	83 %	23 031	4 %	11 271	2 %	1 318	0 %	1 683	0 %	168	0 %	54 178	530 193
	Nb salariés	1 555 709	31 %	700 652	14 %	1 037 142	21 %	319 293	6 %	944 110	19 %	474 514	9 %	0	5 031 420
	Nb AT en premier versement	23 620	26 %	17 715	20 %	24 562	27 %	6 064	7 %	12 837	14 %	4 035	5 %	492	89 325
	Nb AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	22 199	27 %	16 478	20 %	22 804	27 %	5 616	7 %	11 776	14 %	3 685	4 %	445	83 003
	Nb jours indemnisés	2 236 879	25 %	1 666 684	19 %	2 419 180	27 %	612 458	7 %	1 271 594	14 %	362 135	4 %	334 621	8 903 551
	Nouvelles IP	1 457	26 %	1 018	18 %	1 471	26 %	365	6 %	776	14 %	227	4 %	326	5 640
	Nb Indemnité Capital (IC) - Taux IP<10%	943	24 %	724	19 %	1 040	27 %	273	7 %	550	14 %	165	4 %	168	3 863
	Nb Indemnité permanente (IP) - Taux IP>10%	514	29 %	294	17 %	431	24 %	92	5 %	226	13 %	62	3 %	158	1 777
	Nb décès	40	31 %	20	16 %	33	26 %	7	5 %	16	12 %	10	8 %	3	129
Somme Taux IP	18 113	28 %	10 711	17 %	15 734	25 %	3 463	5 %	8 265	13 %	2 883	5 %	4 601	63 770	
2020	Nb Sections d'Etablissement	419 440	83 %	22 566	4 %	11 012	2 %	1 305	0 %	1 689	0 %	150	0 %	51 904	508 066
	Nb salariés	1 486 925	30 %	686 810	14 %	1 015 453	21 %	316 093	6 %	959 710	20 %	429 431	9 %	0	4 894 422
	Nb AT en premier versement	21 228	26 %	16 526	20 %	22 986	28 %	5 797	7 %	12 004	14 %	3 796	5 %	701	83 038
	AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	19 925	26 %	15 336	20 %	21 346	28 %	5 343	7 %	11 055	14 %	3 481	5 %	654	77 140
	Nb jours indemnisés	2 076 327	24 %	1 597 345	19 %	2 310 683	27 %	579 943	7 %	1 244 275	15 %	352 934	4 %	323 168	8 484 675
	Nouvelles IP	1 168	26 %	790	18 %	1 093	24 %	289	6 %	660	15 %	205	5 %	260	4 465
	Nb Indemnité Capital (IC) - Taux IP<10%	816	26 %	581	18 %	780	25 %	208	7 %	484	15 %	153	5 %	152	3 174
	Nb Indemnité permanente (IP) - Taux IP>10%	352	27 %	209	16 %	313	24 %	81	6 %	176	14 %	52	4 %	108	1 291
	Nb décès	34	31 %	17	15 %	30	27 %	7	6 %	15	14 %	6	5 %	1	110
Somme Taux IP	13 927	28 %	8 225	16 %	12 395	25 %	3 375	7 %	6 809	14 %	2 224	4 %	3 286	50 241	
2019	Nb Sections d'Etablissement	417 026	82 %	22 450	4 %	11 308	2 %	1 331	0 %	1 744	0 %	162	0 %	52 424	506 445
	Nb salariés	1 469 216	30 %	685 929	14 %	1 044 568	21 %	323 142	7 %	980 866	20 %	454 315	9 %	0	4 958 036
	Nb AT en premier versement	25 789	24 %	20 529	19 %	30 056	28 %	7 389	7 %	16 845	16 %	5 880	5 %	687	107 175
	Nb AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	24 071	24 %	18 952	19 %	27 581	28 %	6 765	7 %	15 241	15 %	5 329	5 %	637	98 576
	Nb jours indemnisés	2 087 823	24 %	1 553 671	18 %	2 344 297	27 %	592 890	7 %	1 291 231	15 %	407 975	5 %	278 815	8 556 702
	Nouvelles IP	1 492	26 %	1 055	18 %	1 497	26 %	399	7 %	854	15 %	232	4 %	318	5 847
	Nb Indemnité Capital (IC) - Taux IP<10%	995	24 %	761	18 %	1 107	27 %	280	7 %	640	15 %	178	4 %	173	4 134
	Nb Indemnité permanente (IP) - Taux IP>10%	497	29 %	294	17 %	390	23 %	119	7 %	214	12 %	54	3 %	145	1 713
	Nb décès	32	28 %	14	12 %	30	26 %	3	3 %	24	21 %	11	9 %	2	116
Somme Taux IP	17 394	28 %	10 170	16 %	15 449	24 %	3 613	6 %	9 318	15 %	3 040	5 %	4 165	63 149	

Tableau 7b - Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par tranches d'effectif 2019 à 2021
Poids des tranches d'effectifs par rapport au total Île-de-France

Année	Tranches effectif	1 à 19	20 à 49	50 à 199	200 à 299	300 à 1499	1500 et plus	Indéfini ou non précisé	Île-de- France
2021	Nb Sections d'Établissement	83 %	4 %	2 %	0 %	0 %	0 %	10 %	100 %
	Nb salariés	31 %	14 %	21 %	6 %	19 %	9 %	0 %	100 %
	Nb AT en premier versement	26 %	20 %	27 %	7 %	14 %	5 %	1 %	100 %
	Nb AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	27 %	20 %	27 %	7 %	14 %	4 %	1 %	100 %
	Nb jours indemnisés	25 %	19 %	27 %	7 %	14 %	4 %	4 %	100 %
	Nouvelles IP	26 %	18 %	26 %	6 %	14 %	4 %	6 %	100 %
	Nb Indemnité Capital (IC) - Taux IP<10%	24 %	19 %	27 %	7 %	14 %	4 %	4 %	100 %
	Nb Indemnité permanente (IP) - Taux IP>10%	29 %	17 %	24 %	5 %	13 %	3 %	9 %	100 %
	Nb décès	31 %	16 %	26 %	5 %	12 %	8 %	2 %	100 %
	Somme Taux IP	28%	17%	25 %	5 %	13 %	5 %	7 %	100 %
2020	Nb Sections d'Établissement	83 %	4 %	2 %	0 %	0 %	0 %	10 %	100 %
	Nb salariés	30 %	14 %	21 %	6 %	20 %	9 %	0 %	100 %
	Nb AT en premier versement	26 %	20 %	28 %	7 %	14 %	5 %	1 %	100 %
	AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	26 %	20 %	28 %	7 %	14 %	5 %	1 %	100 %
	Nb jours indemnisés	24 %	19 %	27 %	7 %	15 %	4 %	4 %	100 %
	Nouvelles IP	26 %	18 %	24 %	6 %	15 %	5 %	6 %	100 %
	Nb Indemnité Capital (IC) - Taux IP<10%	26 %	18 %	25 %	7 %	15 %	5 %	5 %	100 %
	Nb Indemnité permanente (IP) - Taux IP>10%	27 %	16 %	24 %	6 %	14 %	4 %	8 %	100 %
	Nb décès	31 %	15 %	27 %	6 %	14 %	5 %	1 %	100 %
	Somme Taux IP	28 %	16 %	25 %	7 %	14 %	4 %	7 %	100 %
2019	Nb Sections d'Établissement	82 %	4 %	2 %	0 %	0 %	0 %	10 %	100 %
	Nb salariés	30 %	14 %	21 %	7 %	20 %	9 %	0 %	100 %
	Nb AT en premier versement	24 %	19 %	28 %	7 %	16 %	5 %	1 %	100 %
	Nb AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	24 %	19 %	28 %	7 %	15 %	5 %	1 %	100 %
	Nb jours indemnisés	24 %	18 %	27 %	7 %	15 %	5 %	3 %	100 %
	Nouvelles IP	26 %	18 %	26 %	7 %	15 %	4 %	5 %	100 %
	Nb Indemnité Capital (IC) - Taux IP<10%	24 %	18 %	27 %	7 %	15 %	4 %	4 %	100 %
	Nb Indemnité permanente (IP) - Taux IP>10%	29 %	17 %	23 %	7 %	12 %	3 %	8 %	100 %
	Nb décès	28 %	12 %	26 %	3 %	21 %	9 %	2 %	100 %
	Somme Taux IP	28 %	16 %	24 %	6 %	15 %	5 %	7 %	100 %

Tableau 7c - Répartition des AT en premier versement par tranches d'effectif et type lieu AT 2021
Classement décroissant réalisé par rapport au nb AT en premier versement en Île-de-France

Type lieu (2 caractères)	1 à 19		20 à 49		50 à 199		200 à 299		300 à 1499		1500 et plus		Indéfini ou non précisé		Île de France	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Lieu d'activité tertiaire, bureau, divertissement	5 341	31 %	3 285	19 %	4 001	23 %	1 192	7 %	2 701	16 %	563	3 %	56	0 %	17 139	19 %
Site industriel	3 458	23 %	2 809	19 %	4 510	30 %	1 180	8 %	2 044	14 %	924	6 %	60	0 %	14 985	17 %
Pas d'information	3 695	28 %	2 772	21 %	3 419	26 %	839	6 %	1 981	15 %	452	3 %	69	1 %	13 227	15 %
Lieu public	2 022	24 %	1 486	18 %	2 422	29 %	686	8 %	1 338	16 %	359	4 %	37	0 %	8 350	9 %
Établissement de soins	520	9 %	1 424	24 %	2 532	42 %	313	5 %	808	13 %	406	7 %	6	0 %	6 009	7 %
Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	2 841	47 %	1 231	20 %	1 140	19 %	233	4 %	464	8 %	64	1 %	32	1 %	6 005	7 %
Domicile	939	31 %	684	22 %	708	23 %	179	6 %	370	12 %	169	6 %	20	1 %	3 069	3 %
Lieu d'activité sportive	169	33 %	161	31 %	87	17 %	18	4 %	67	13 %	7	1 %	3	1 %	512	1 %
En l'air, en hauteur - à l'exclusion des chantiers	6	2 %	5	2 %	15	5 %	14	5 %	10	3 %	249	83 %	0	0 %	299	0 %
Autre Type de lieu non listé	78	31 %	43	17 %	56	23 %	13	5 %	46	19 %	11	4 %	1	0 %	248	0 %
Lieu pour agriculture, élevage, pisciculture, zone	52	23 %	40	18 %	70	32 %	21	9 %	36	16 %	2	1 %	1	0 %	222	0 %
Sous terre - à l'exclusion des chantiers	13	59 %	2	9 %	5	23 %		0 %	2	9 %	0	0 %	0	0 %	22	0 %
Sur l'eau - à l'exclusion des chantiers	8	44 %	5	28 %	1	6 %		0 %	4	22 %	0	0 %	0	0 %	18	0 %
En milieu hyperbare - à l'exclusion des chantiers		0 %	2	40 %	2	40 %		0 %	1	20 %	0	0 %	0	0 %	5	0 %
Non codés	4 478	23 %	3 766	20 %	5 594	29 %	1 376	7 %	2 965	15 %	829	4 %	207	1 %	19 215	22 %
Total général	23 620	26 %	17 715	20%	24 562	27 %	6 064	7 %	12 837	14 %	4 035	5 %	492	1 %	89 325	100 %

Le tableau 7c ci-dessus permet de mettre en perspective la relation entre la sinistralité, la taille de l'établissement et le lieu de l'accident.

Par exemple nous pouvons constater que :

- 19 % des accidents du Travail en premier versement en Île-de-France se situent dans la classe « Lieu d'activité tertiaire, bureau, divertissement ». Sur ces 19 %, 31 % de ces AT se situent dans la tranche d'effectif « 1 à 19 » ;
- 17 % sont survenus sur un «Site industriel ». Sur ces 17 %,

30 % de ces AT se situent dans la tranche d'effectif « 50 à 199 » ;

- 7 % sont survenus dans les « Établissement de soins ». Sur ces 7 %, 42 % de ces AT se situent dans la tranche d'effectif « 50 à 199 » ;
- 7 % sont survenus dans les « Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert ». Sur ces 7 %, 47 % de ces AT se situent dans la tranche d'effectif « 1 à 19 » ;
- 3 % sont survenus au domicile.

Tableau 7d - Equivalent Temps Plein ETP en journées indemnisées par tranches d'effectif 2021

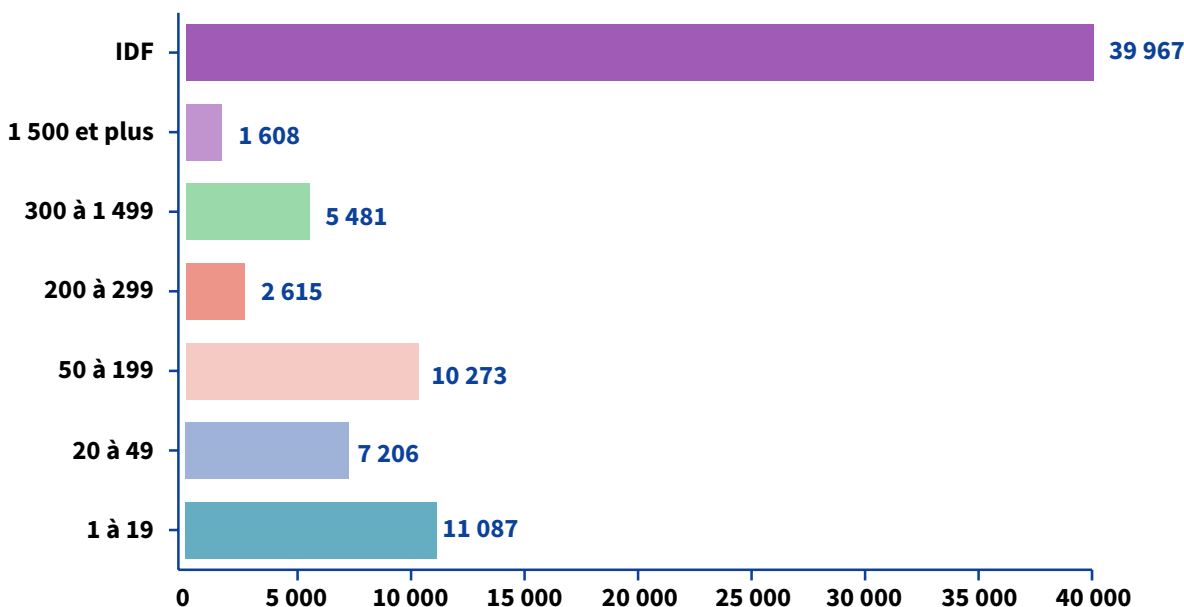
Formules	Tranches effectif	1 à 19	20 à 49	50 à 199	200 à 299	300 a 1499	1500 et plus	IDF
Nb d'heures travaillées 2021 (a)	2 197 040 164	1 134 308 322	1 709 579 989	523 416 510	1 533 134 102	748 104 627	402 745	7 845 986 459
Nb salariés 2021 (b)	1 555 709	700 652	1 037 142	319 293	944 110	474 514	0	5 031 420
Nb heures moyennes travaillées par salarié sur l'année (c) = (a)/(b)	1 412	1 619	1 648	1 639	1 624	1 577	0	1 559
Nb jours moyens travaillés par salarié (d) = (c) / 7	202	231	235	234	232	225	0	223
Nb jours indemnisés 2021 (e)	2 236 879	1 666 684	2 419 180	612 458	1 271 594	362 135	334 621	8 903 551
Équivalent Temps Plein (ETP) en journées indemnisées (e)/(d)	11 087	7 206	10 273	2 615	5 481	1 608	0	39 967

Figure 7 - Répartition Equivalent Temps Plein ETP par tranches d'effectif 2021

La figure ci-dessous permet d'observer que la tranche d'effectif

Grâce à ce tableau on peut apporter des précisions au précédent tableau n°4 comme par exemple :

- La tranche « 1 à 19 salariés » génère en 2021 l'équivalent de **11 087 ETP** en arrêt
- La tranche « 50 à 199 salariés » génère en 2021 l'équivalent de **10 273 ETP** en arrêt
- La tranche d'effectif la moins impactée est « 1 500 et plus » avec l'équivalent de **1 608 ETP** en arrêt



Analyse par section NAF

Les tableaux 8a et 8b, et les figures 8a, 8b et 8c ci-après présentent les données de sinistralité AT en fonction des codes sections NAF.

Le classement par section NAF par nombre d'accidents du travail sur la période triennale est sensiblement identique (figure 8a).

- La section NAF G « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » concentre le plus grand nombre d'Accidents de Travail en premier versement avec 18 %. Il a augmenté de 4 % par rapport à 2020.
- Le secteur de la « Construction » (F) enregistre la plus importante augmentation du nombre d'accident du travail en premier versement entre 2020 et 2021 (+14 %).
- Les activités de la « Santé Humaine et Action sociale » (Q) voient leur nombre d'accidents du travail en premier versement augmenter de 9 % chaque année depuis 2019 et peut s'expliquer par la surcharge de travail générée par la covid19.
- Le secteur I « Hébergement et Restauration » voit son nombre d'accidents du travail diminuer depuis 2019 (on passe d'une répartition de 9 % en 2019 à 6 % en 2021).

Ce constat peut s'expliquer par le fait que la covid a fortement touché ce secteur d'activité avec la fermeture de nombreux établissements.

- Deux secteurs sur 12 voient leur nombre d'Accidents du travail 2021 diminuer par rapport à l'année 2020 :
 - le secteur de « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » (D) et le secteur « Hébergement et restauration » baissent chacun de 8 % par rapport à 2020 ;
 - le secteur des « Activités financières et d'assurance » (K) affiche la plus grande baisse par rapport à 2020 (-15 %).
- Pour rappel, la région parisienne a notamment été pénalisée par le poids, plus important qu'ailleurs, d'activités soumises à des restrictions prolongées : restauration (la réouverture complète des établissements n'a eu lieu qu'à la mi-juin 2021), arts et spectacles dont la production audiovisuelle. « Avec également l'absence de visiteurs étrangers, les lieux d'hébergement sont restés clos faute de clientèle, et l'événementiel ainsi que le commerce de luxe, fortement tributaires des touristes asiatiques et américains, ont souffert (extrait FOCUS INSEE n°234) ».

Tableau 8a - Répartition des données principales des accidents du travail par section NAF 2021
Classement réalisé par rapport au nb AT en premier versement en Île-de-France décroissant
En italique évolution des indicateurs par rapport à l'année précédente

Section NAF		Nb Sections d'Établissement		Nb salariés		Nb AT en premier versement		Nb jours indemnisés		Nouvelles IP		Nb décès	
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	93 145	18 %	706 500	14 %	15 848	18 %	1 445 268	16 %	905	16 %	16	12 %
		<i>4 %</i>		<i>2 %</i>		<i>4 %</i>		<i>5 %</i>		<i>32 %</i>		<i>-6 %</i>	
Q	Santé humaine et action sociale	23 962	5 %	393 255	8 %	13 888	16 %	1 259 057	14 %	737	13 %	8	6 %
		<i>4 %</i>		<i>8 %</i>		<i>9 %</i>		<i>4 %</i>		<i>42 %</i>		<i>100 %</i>	
H	Transports et entreposage	21 753	4 %	284 332	6 %	12 203	14 %	1 460 038	16 %	730	13 %	17	13 %
		<i>2 %</i>		<i>3 %</i>		<i>15 %</i>		<i>12 %</i>		<i>24 %</i>		<i>31 %</i>	
N	Activités de services administratifs et de soutien	57 774	11 %	532 979	11 %	11 477	13 %	1 364 622	15 %	858	15 %	21	16 %
		<i>1 %</i>		<i>3 %</i>		<i>7 %</i>		<i>7 %</i>		<i>28 %</i>		<i>133 %</i>	
F	Construction	60 651	11 %	356 557	7 %	10 649	12 %	1 102 897	12 %	839	15 %	22	17 %
		<i>6 %</i>		<i>5 %</i>		<i>14 %</i>		<i>7 %</i>		<i>23 %</i>		<i>10 %</i>	
I	Hébergement et restauration	47 622	9 %	303 757	6 %	5 713	6 %	551 120	6 %	357	6 %	6	5 %
		<i>3 %</i>		<i>0 %</i>		<i>-8 %</i>		<i>-15 %</i>		<i>16 %</i>		<i>20 %</i>	
C	Industrie manufacturière	18 439	3 %	341 148	7 %	4 929	6 %	444 457	5 %	304	5 %	7	5 %
		<i>3 %</i>		<i>-1 %</i>		<i>11 %</i>		<i>11 %</i>		<i>11 %</i>		<i>-46 %</i>	
O	Administration publique	3 145	1 %	270 600	5 %	3 239	4 %	198 049	2 %	127	2 %	3	2 %
		<i>-1 %</i>		<i>0 %</i>		<i>15 %</i>		<i>12 %</i>		<i>35 %</i>		<i>200 %</i>	
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	65 793	12 %	603 667	12 %	2 542	3 %	217 997	2 %	149	3 %	9	7 %
		<i>7 %</i>		<i>3 %</i>		<i>9 %</i>		<i>6 %</i>		<i>4 %</i>		<i>-25 %</i>	
R	Arts, spectacles et activités récréatives	16 942	3 %	80 613	2 %	1 618	2 %	107 696	1 %	68	1 %	0	0 %
		<i>4 %</i>		<i>-1 %</i>		<i>1 %</i>		<i>-13 %</i>		<i>-19 %</i>		<i>0 %</i>	
S	Autres activités de services	30 662	6 %	121 898	2 %	1 589	2 %	160 366	2 %	116	2 %	4	3 %
J	Information et communication	35 634	7 %	448 924	9 %	1 400	2 %	123 883	1 %	100	2 %	7	5 %
L	Activités immobilières	17 829	3 %	86 843	2 %	1 186	1 %	137 644	2 %	101	2 %	1	1 %
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 303	0 %	31 252	1 %	1 128	1 %	131 514	1 %	94	2 %	3	2 %
P	Enseignement	11 972	2 %	134 033	3 %	872	1 %	71 457	1 %	73	1 %	0	0 %
K	Activités financières et d'assurance	22 372	4 %	313 848	6 %	805	1 %	89 482	1 %	66	1 %	5	4 %
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	626	0 %	14 208	0 %	72	0 %	8 387	0 %	6	0 %	0	0 %
		<i>-9 %</i>		<i>-7 %</i>		<i>-8 %</i>		<i>40 %</i>		<i>-25 %</i>		<i>0 %</i>	
B	Industries extractives	107	0 %	1 576	0 %	29	0 %	3 562	0 %	0	0 %	0	0 %
U	Activités extra-territoriales	343	0 %	4 710	0 %	26	0 %	3 210	0 %	4	0 %	0	0 %
A	Agriculture, sylviculture et pêche	118	0 %	716	0 %	13	0 %	1 045	0 %	0	0 %	0	0 %
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	1	0 %	4	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Code NAF inconnu ou non renseigné		0	0 %	0	0 %	99	0 %	21 800	0 %	6	0 %	0	0 %
Total AT par section NAF		530 193	100 %	5 031 420	100 %	89 325	100 %	8 903 551	100 %	5 640	100 %	129	100 %

Figure 8a - Répartition des accidents de travail en premier versement (ATPV) par section NAF - période 2019 à 2021

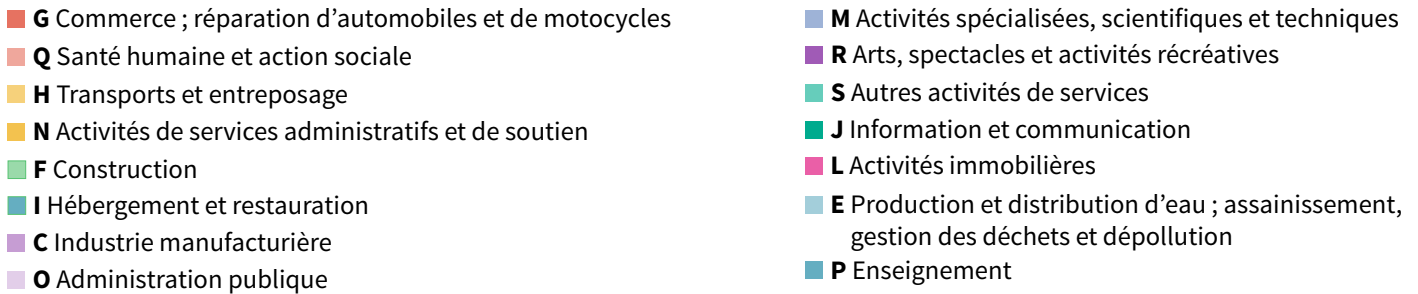
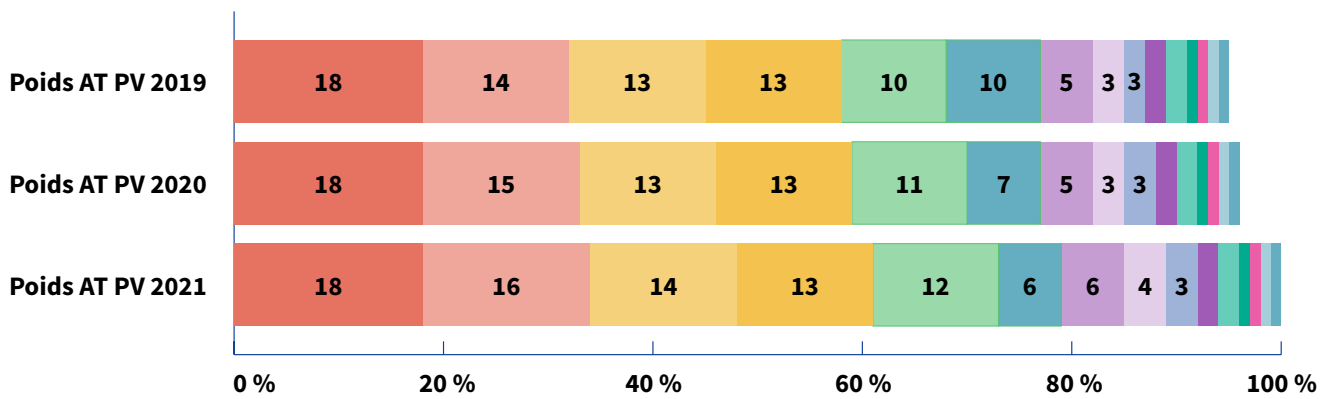


Figure 8b - Évolution en % des accidents du travail en premier versement entre 2021 et 2020 par section NAF
Taux d'évolution AT en premier versement 2021 /2020

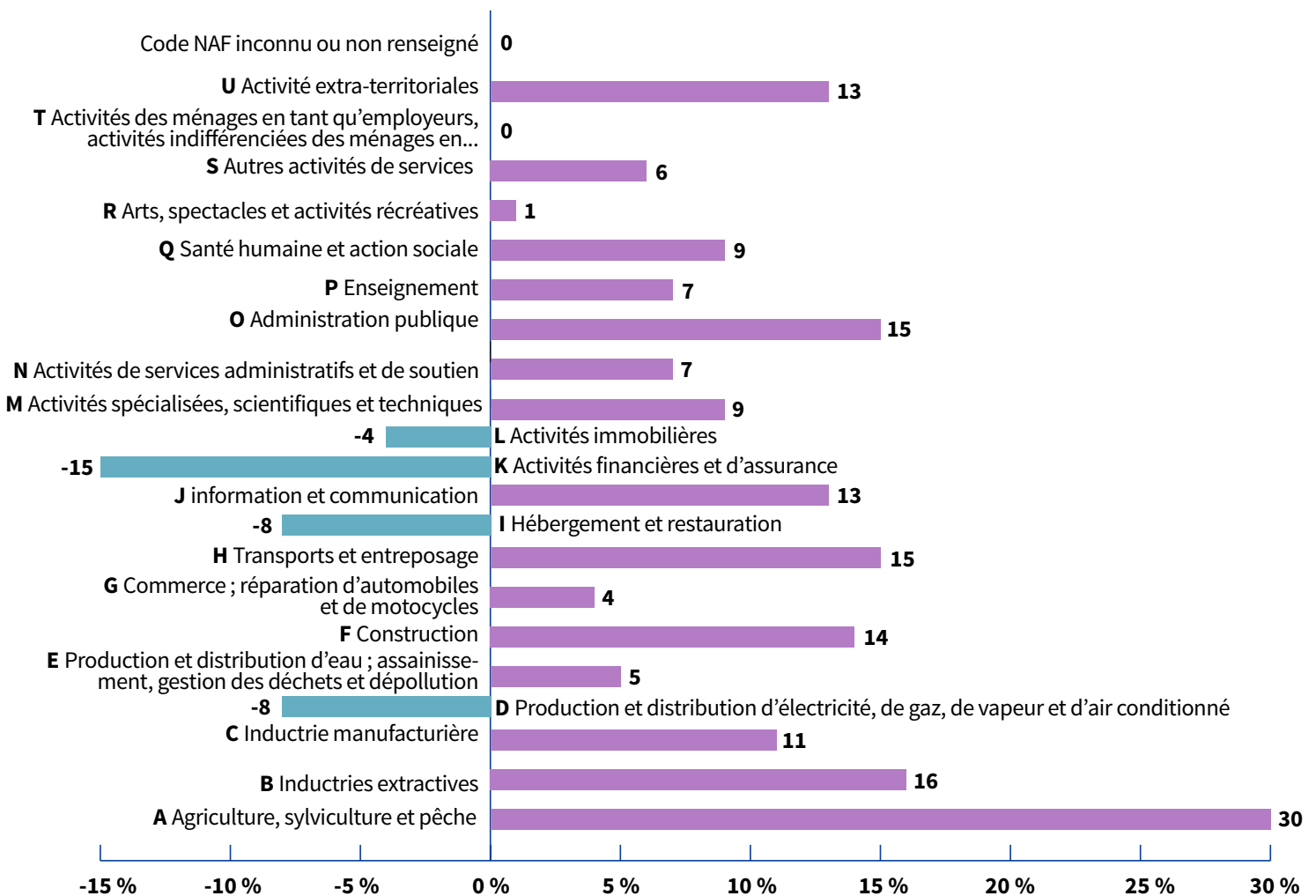
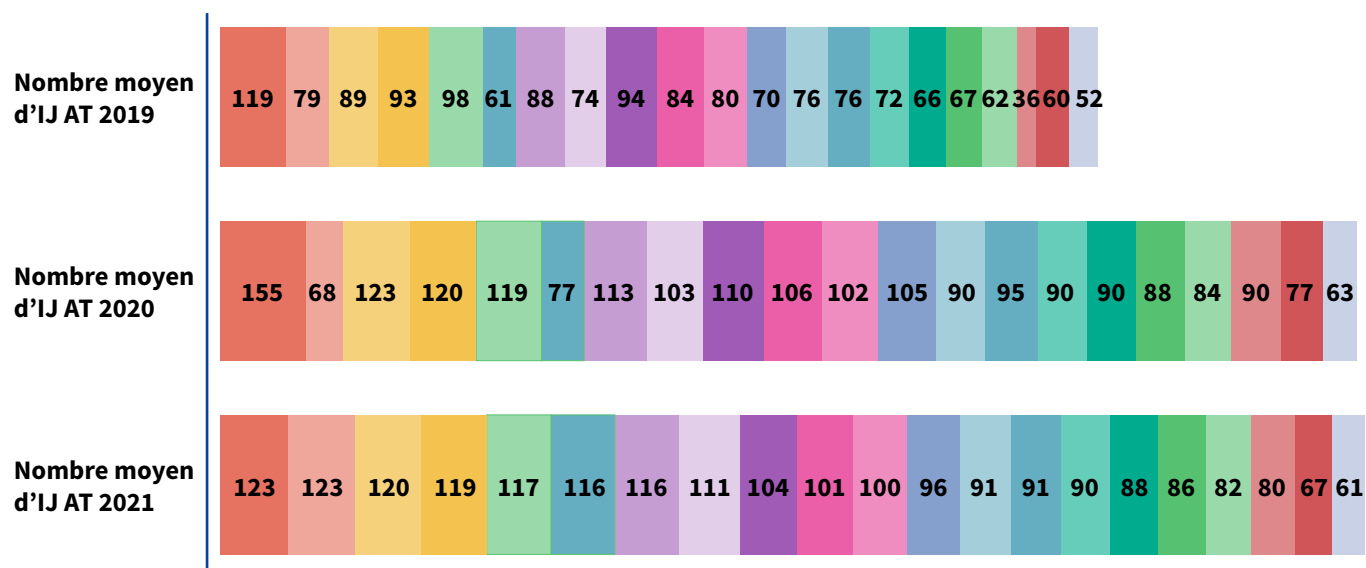


Tableau 8b - Répartition du nombre moyen d'IJ des accidents du travail par section NAF 2021 -2019 à 2021
Classement décroissant du nombre moyen d'IJ 2021

Section NAF	Nb salariés	Nb AT/MP en premier versement 2021	Nb jours indemnisés 2021	Nb moyen IJ 2021	Nb salariés 2020	Nb AT/MP en premier versement 2020	Nb jours indemnisés 2020	Nb moyen IJ 2020	Nb salariés 2019	Nb AT/MP en premier versement 2019	Nb jours indemnisés 2019	Nb moyen IJ 2019
U Activités extra-territoriales	4 710	26	3 210	123	4 594	23	3 564	155	4 709	23	2 726	119
B Industries extractives	1 576	29	3 562	123	1 580	25	1 691	68	1 605	27	2 130	79
H Transports et entreposage	284 332	12 203	1 460 038	120	275 306	10 631	1 305 804	123	274 616	14 341	1 279 976	89
N Activités de services administratifs et de soutien	532 979	11 477	1 364 622	119	516 553	10 695	1 280 634	120	547 691	13 932	1 293 282	93
E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	31 252	1 128	131 514	117	30 237	1 070	127 622	119	30 912	1 262	123 998	98
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	14 208	72	8 387	116	13 318	78	5 996	77	12 979	102	6 173	61
L Activités immobilières	86 843	1 186	137 644	116	85 068	1 232	139 464	113	85 896	1 577	138 130	88
K Activités financières et d'assurance	313 848	805	89 482	111	310 355	949	97 436	103	313 766	1 344	99 702	74
F Construction	356 557	10 649	1 102 897	104	339 708	9 331	1 027 212	110	325 922	10 756	1 008 037	94
S Autres activités de services	121 898	1 589	160 366	101	118 464	1 497	158 367	106	122 075	1 889	157 858	84
I Hébergement et restauration	303 757	5 713	551 120	96	302 893	6 185	648 420	105	320 235	10 067	706 584	70
G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	706 500	15 848	1 445 268	91	693 928	15 233	1 372 690	90	696 528	18 813	1 421 940	76
Q Santé humaine et action sociale	393 255	13 888	1 259 057	91	362 633	12 735	1 206 846	95	359 528	14 965	1 137 257	76
C Industrie manufacturière	341 148	4 929	444 457	90	343 063	4 448	401 521	90	347 418	5 858	419 728	72
J Information et communication	448 924	1 400	123 883	88	427 092	1 242	111 365	90	425 250	1 763	116 901	66
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	603 667	2 542	217 997	86	584 254	2 327	205 282	88	584 410	3 166	212 913	67
P Enseignement	134 033	872	71 457	82	132 968	815	68 860	84	134 711	1 103	68 930	62
A Agriculture, sylviculture et pêche	716	13	1 045	80	675	10	897	90	720	20	723	36
R Arts, spectacles et activités récréatives	80 613	1 618	107 696	67	81 648	1 595	123 302	77	85 076	2 576	155 831	60
O Administration publique	270 600	3 239	198 049	61	270 082	2 818	177 001	63	283 985	3 465	181 339	52
T Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	4	0	0	0	3	0	0	0	4	0	0	0
Code NAF inconnu ou non renseigné	0	99	21 800	220	0	99	20 701	209	0	126	22 544	179
Total at par section NAF	5 031 420	89 325	8 903 551	100	4 894 422	83 038	8 484 675	102	4 958 036	107 175	8 556 702	80

Figure 8c - Évolution du Nombre moyen d'IJ des accidents du travail en premier versement par section NAF
Période triennale : 2021, 2020, 2019



- U Activités extra-territoriales
- B Industries extractives
- H Transports et entreposage
- N Activités de services administratifs et de soutien
- E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- L Activités immobilières
- K Activités financières et d'assurance
- F Construction
- S Autres activités de services
- Île-de-France
- I Hébergement et restauration
- G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
- Q Santé humaine et action sociale
- C Industrie manufacturière
- J Information et communication
- M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- P Enseignement
- A Agriculture, sylviculture et pêche
- R Arts, spectacles et activités récréatives
- O Administration publique

La figure ci-dessus permet d'étudier le nombre moyen de jours d'arrêt pendant la période allant de 2019 à 2021.

Nous constatons que toutes les sections NAF du tableau 8c présentent un nombre d'IJ supérieur en 2021 par rapport à 2019. Cette croissance atteint jusqu'à 92 % pour la section D : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné.

Cette figure nous permet de cibler les 10 secteurs listés ci-dessous qui ont leurs nombres moyens de jours d'arrêt supérieurs à celui de l'Île-de-France :

- les secteurs « U Activités extra-territoriales » et « B Industries extractives » affichent un nombre moyen d'IJ de 123 jours d'arrêt contre 100 jours pour l'Île-de-France ;

- « H Transports et entreposage » avec une moyenne de 120 jours d'arrêt ;
- « N Activités de services administratifs et de soutien » avec une moyenne de 119 jours d'arrêt ;
- « E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution » avec une moyenne de 117 jours d'arrêt ;
- « D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » et « L Activités immobilières » avec une moyenne de 116 jours d'arrêt.

Le tableau 9 ci-dessous présente les 10 codes NAF de niveau 2, regroupant au moins 500 salariés, pour lesquels les accidents en premier versement sont les plus élevés.

Ces 10 activités représentent 62 % des accidents du travail en premier règlement en 2021 contre 63 % en 2020. Elles emploient plus de 38 % des salariés franciliens.

Notons qu'une majorité des activités concentre plus de 70 000 salariés dans son secteur. Enfin, nous remarquons que, le nombre d'accident du travail pour la plupart des activités repart à la hausse entre 2020 et 2021, même la restauration par exemple, qui avait vu son nombre d'Accidents du travail baisser de « -35 % » entre 2019 et 2020 repart à la hausse avec « +5 % » entre 2021 et 2020.

Tableau 9 - Répartition des données principales des accidents du travail par code NAF niveau 2 en 2021 & 2020 et dont l'effectif est supérieur ou égal à 500
Classement réalisé par rapport au nombre d'accidents du travail niveau 2 décroissant

Code APE2	Lib APE2	Nb Sections d'Établissement 2021		Nb salariés 2021		Nb AT/MP en premier versement 2021		Nb Sections d'Établissement 2020		Nb salariés 2020		Nb AT/MP en premier versement 2020	
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	56 791	11 %	350 042	7 %	9 688	11 %	54 723	11 %	343 016	7 %	9 757	12 %
43	Travaux de construction spécialisés	48 763	9 %	253 724	5 %	8 499	10 %	46 079	9 %	239 678	5 %	7 549	9 %
49	Transports terrestres et transport par conduites	17 069	3 %	124 876	2 %	5 944	7 %	16 702	3 %	116 025	2 %	4 835	6 %
87	Hébergement médico-social et social	2 516	0 %	78 829	2 %	5 551	6 %	2 444	0 %	77 866	2 %	5 128	6 %
56	Restauration	42 842	8 %	250 090	5 %	4 700	5 %	41 570	8 %	245 372	5 %	5 038	6 %
88	Action sociale sans hébergement	7 520	1 %	117 656	2 %	4 481	5 %	7 071	1 %	115 358	2 %	3 829	5 %
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	26 179	5 %	292 652	6 %	4 454	5 %	25 206	5 %	288 209	6 %	3 952	5 %
78	Activités liées à l'emploi	4 361	1 %	142 904	3 %	4 218	5 %	4 173	1 %	132 582	3 %	3 850	5 %
86	Activités pour la santé humaine	13 926	3 %	196 770	4 %	3 856	4 %	13 573	3 %	169 409	3 %	3 778	5 %
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	3 411	1 %	84 728	2 %	3 848	4 %	3 281	1 %	82 235	2 %	3 285	4 %
Total des 10 activités		223 378	42 %	1 892 271	38 %	55 239	62 %	214 822	42 %	1 809 750	37 %	51 001	63 %
Divers (autres code APE2)		306 815	58 %	3 139 149	62 %	34 086	38 %	293 244	58 %	3 084 672	63 %	32 037	39 %
Total Île-de-France		530 193	100 %	5 031 420	100 %	89 325	100 %	508 066	100 %	4 894 422	100 %	83 038	100 %

Analyse par grandes catégories de risques

Cette ventilation des accidents par grandes catégories de risques résulte d'un travail de classification statistique mené par la Direction des Risques Professionnels de la Cnam sur les circonstances des accidents telles que décrites par les nomenclatures « SEAT » d'EUROSTAT. (cf. § nomenclatures en introduction).

Le tableau 10 présente ces grandes familles de risques. Cependant, afin d'être représentatif, n'ont été retenus que les sinistres codés et dont les éléments présentés dans cette codification pouvaient être en lien avec l'une des familles ci-après.

Le travail de classification est en effet mené sur les AT pour lesquels les 4 variables de circonstances (activité physique, déviation, agent matériel et modalité de blessure) sont complètement et précisément renseignées et connues dans le tableau 2021 établi par la Cnam pour la classification.

En 2021, cette répartition concerne :

- 83 % des accidents avec au moins 4 jours d'arrêt sont codés (un certain nombre de sinistres étant codés : « pas d'information ») ;
- 79 % des nouvelles incapacités permanentes (les IP étant pour la plupart la conséquence de sinistres survenus les années précédentes) ;
- 61 % des indemnités journalières.

Dès lors, nous constatons que près de 79 % des accidents du travail avec au moins 4 jours d'arrêt en Île-de-France sont liés aux deux causes suivantes :

- Manutention Manuelle (46 %) ;
- Chutes (33 %) réparties de la manière suivante : chutes de plain-pied (19 %) et chutes de hauteur (14 %).

Nous observons également que les manutentions manuelles, enregistrent une augmentation de 3 % du nombre d'accident du travail avec au moins 4 IJ par rapport à 2020.

En 2021, ces accidents sont à l'origine :

- de 43 % des nouvelles IP ;
- de 44 % du nombre de journées indemnisées.

Le risque routier, représentant 5% des sinistres codifiés, se démarque en affichant une hausse la plus importante du nombre des accidents avec au moins 4 IJ par rapport à l'année précédente (+19 %).

Tableau 10 - Répartition des données principales des accidents du travail par code NAF niveau 2 en 2021 & 2020 et dont l'effectif est supérieur ou égal à 500
Classement réalisé par rapport au nombre d'accidents du travail niveau 2 décroissant

Circonstance AT	Nb AT PV avec au moins 4 IJ		Nb journées indemnisées		Nouvelles IP		Nb décès	
Manutention manuelle	23 718	46 %	2 318 667	44 %	1 440	43 %	7	11 %
	3 %		1 %		35 %		600 %	
Chutes de plain-pied	10 108	19 %	1 076 270	20 %	653	19 %	1	2 %
	11%		3 %		24 %		100 %	
Chutes de hauteur	7 079	14 %	889 969	17 %	556	17 %	7	11 %
	3 %		1 %		30 %		0 %	
Outillage à main	3 429	7 %	170 872	3 %	158	5 %	0	0 %
	12 %		8 %		19 %		0 %	
Risque routier	2 368	5 %	270 889	5 %	207	6 %	15	24 %
	19 %		5 %		22 %		275 %	
Agressions (y compris par animaux)	2 302	4 %	310 871	6 %	164	5 %	4	6 %
	9 %		6 %		33 %		33 %	
Manutention mécanique	1 130	2 %	109 588	2 %	51	2 %	4	6 %
	10 %		4 %		9 %		100 %	
Autres risques	816	2 %	90 211	2 %	76	2 %	22	35 %
	11 %		0 %		46 %		-48 %	
Autres véhicules de transport	146	0 %	7 427	0 %	10	0 %	0	0 %
	-29 %		-26 %		150 %		0 %	
Risque chimique	343	1 %	16 328	0 %	7	0 %	1	2 %
	27 %		17 %		17 %		100 %	
Risque machines	365	1 %	30 256	1 %	30	1 %	1	2 %
	22%		-3 %		7 %		0 %	
Risque physique dont risque électrique	107	0 %	14 614	0 %	16	0%	1	2 %
	-11 %		-3 %		300 %		100 %	
Sinistres codés	51 911	100 %	5 305 962	100 %	3 368	100 %	63	100 %
	83 %		61 %		79 %		21 %	
Sinistres codés	51 911	63 %	5 305 962	60 %	3 368	60 %	63	49 %
	6 %		2 %		30 %		9 %	
Sinistres non codés	31 092	37 %	3 597 589	40 %	2 272	40 %	66	51 %
	10 %		9 %		21 %		27%	
Total général	83 003	100 %	8 903 551	100 %	5 640	100 %	129	100 %
	8 %		5 %		26 %		17 %	

Données régionales AT issues de SNTRP sur les 9 Comités techniques nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières

Nota 1 : les accidents de travail liés au risque routier correspondent ici aux accidents qui ont impliqué un véhicule, à l'exclusion des locomotives, wagons, hélicoptères et avions.

Nota 2 : rappel, ces éléments sont calculés exclusivement à partir des sinistres AT avec 4 jours d'arrêt ou plus en 1er règlement sur l'année

Rappelons que, l'évolution des différents risques à l'origine des accidents est en partie liée à l'évolution des algorithmes permettant de classer les différents sinistres,

et particulièrement prégnant pour le risque routier et les manutentions manuelles (principalement des arrêts cardiaques, écrasement, etc.).

Évolution des indicateurs de sinistralité par secteur d'activité

Le tableau 11 permet d'affiner l'analyse par grands secteurs d'activité et d'identifier les tendances spécifiques des différents secteurs. Les faits principaux résultant de cette observation sont :

- La majorité des secteurs a le nombre d'AT en premier versement en augmentation par rapport à l'année antérieure (+8 %)
- Le CTN A voit son nombre d'indemnités journalières augmenter de 11 % alors que le nombre d'AT en premier versement augmente de 5 % par rapport à l'année 2020.

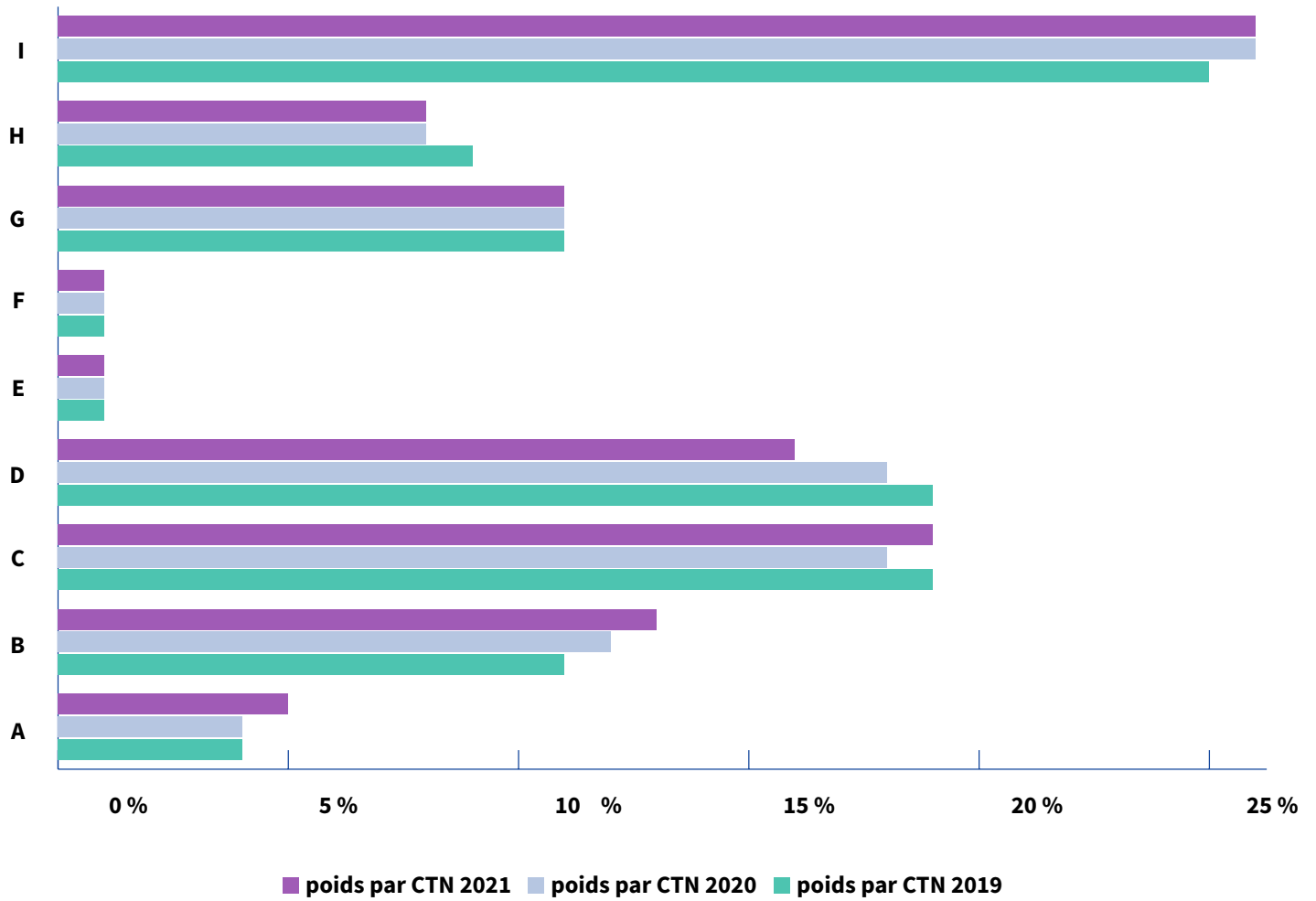
- Le CTN I voit le nombre d'AT en premier versement le plus élevé avec +26 %, suivi du CTN C avec +19 %.
- La tendance en matière de nouvelles IP pour les CTN E, H et I contraste avec l'évolution des AT (ex le CTN I voit son nombre de « Nouvelle IP » augmenter de 35 % par rapport à 2020, or son nombre d'AT en premier versement a augmenté de 9 %).

Tableau 11 - Principales données de sinistralité des accidents du travail par CTN en Île-de-France période triennale (2019 à 2021)
(en italique évolution N/N-1)

CTN	Nb Sections d'Établissement			Nb salariés			Nb AT/MP en premier versement			Nb jours indemnisés			Nouvelles IPP			
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	
A	14 231	13 694	13 610	252 036	255 353	260 579	4 079	3 652	4 727	363 982	328 875	342 848	264	222	262	
	4 %	1 %	0 %	-1 %	-2 %	-0 %	12 %	5 %	-23 %	-2 %	11 %	-4 %	4 %	19 %	-15 %	-14 %
B	70 620	66 474	64 651	420 058	399 982	385 607	11 641	10 201	11 875	1 193 418	1 099 024	1 089 958	896	714	955	
	6 %	3 %	3 %	5 %	4 %	8 %	14 %	13 %	-14 %	3 %	9 %	1 %	4 %	25 %	-25 %	-0 %
C	65 798	63 752	64 451	636 331	621 454	636 451	16 868	15 172	20 542	1 884 875	1 741 563	1 745 011	1 044	858	1 135	
	3 %	-1 %	1 %	2 %	-2 %	1 %	11 %	19 %	-26 %	-1 %	8 %	-0 %	4 %	22 %	-24 %	1 %
D	76 381	73 329	73 643	556 861	550 034	566 314	14 368	14 973	20 426	1 405 899	1 468 651	1 523 186	858	698	882	
	4 %	-0 %	2 %	1 %	-3 %	2 %	-4 %	16 %	-27 %	-0 %	-4 %	-4 %	3 %	23 %	-21 %	-17 %
E	1 019	970	948	45 571	45 474	45 399	589	539	651	51 445	47 930	46 606	40	29	45	
	5 %	2 %	1 %	0 %	0 %	2 %	9 %	1 %	-17 %	-6 %	7 %	3 %	-7 %	38 %	-36 %	-10 %
F	5 795	5 754	5 781	42 029	42 714	43 775	950	895	1 130	101 048	95 145	96 557	65	59	66	
	1 %	-0 %	-2 %	-2 %	-2 %	1 %	6 %	1 %	-21 %	-8 %	6 %	-1 %	-3 %	10 %	-11 %	-29 %
G	120 480	118 397	121 003	696 593	685 873	695 397	9 822	9 075	11 909	896 245	844 662	899 653	595	482	624	
	2 %	-2 %	-1 %	2 %	-1 %	1 %	8 %	11 %	-24 %	1 %	6 %	-6 %	2 %	23 %	-23 %	-9 %
H	121 689	113 558	110 966	1 597 416	1 555 691	1 564 803	7 574	7 076	9 374	581 963	558 614	562 174	427	329	444	
	7 %	2 %	4 %	3 %	-1 %	4 %	7 %	8 %	-25 %	8 %	4 %	-1 %	12 %	30 %	-26 %	-4 %
I	54 180	52 138	51 392	784 525	737 847	759 711	23 434	21 455	26 541	2 424 676	2 300 211	2 250 709	1 451	1 074	1 434	
	4 %	1 %	2 %	6 %	-3 %	2 %	9 %	26 %	-19 %	1 %	5 %	2 %	6 %	35 %	-25 %	-1 %
IDF	530 193	508 066	506 445	5 031 420	4 894 422	4 958 036	89 325	83 038	107 175	8 903 551	8 484 675	8 556 702	5 640	4 465	5 846	
	4 %	0 %	1 %	3 %	-1 %	3 %	8 %	100 %	-23 %	1 %	5 %	-1 %	4 %	26 %	-24 %	-6 %

Nota : la répartition des décès par CTN se trouve dans le focus sur les décès

Figure 9 - Répartition par CTN des accidents du travail en premier versement en Île de France Période 2019 à 2021



© Gael Kerbaol - INRS

FOCUS SUR LE LIEU DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL

Le tableau 12 ci-après permet de préciser la localisation des accidents du travail en premier règlement.

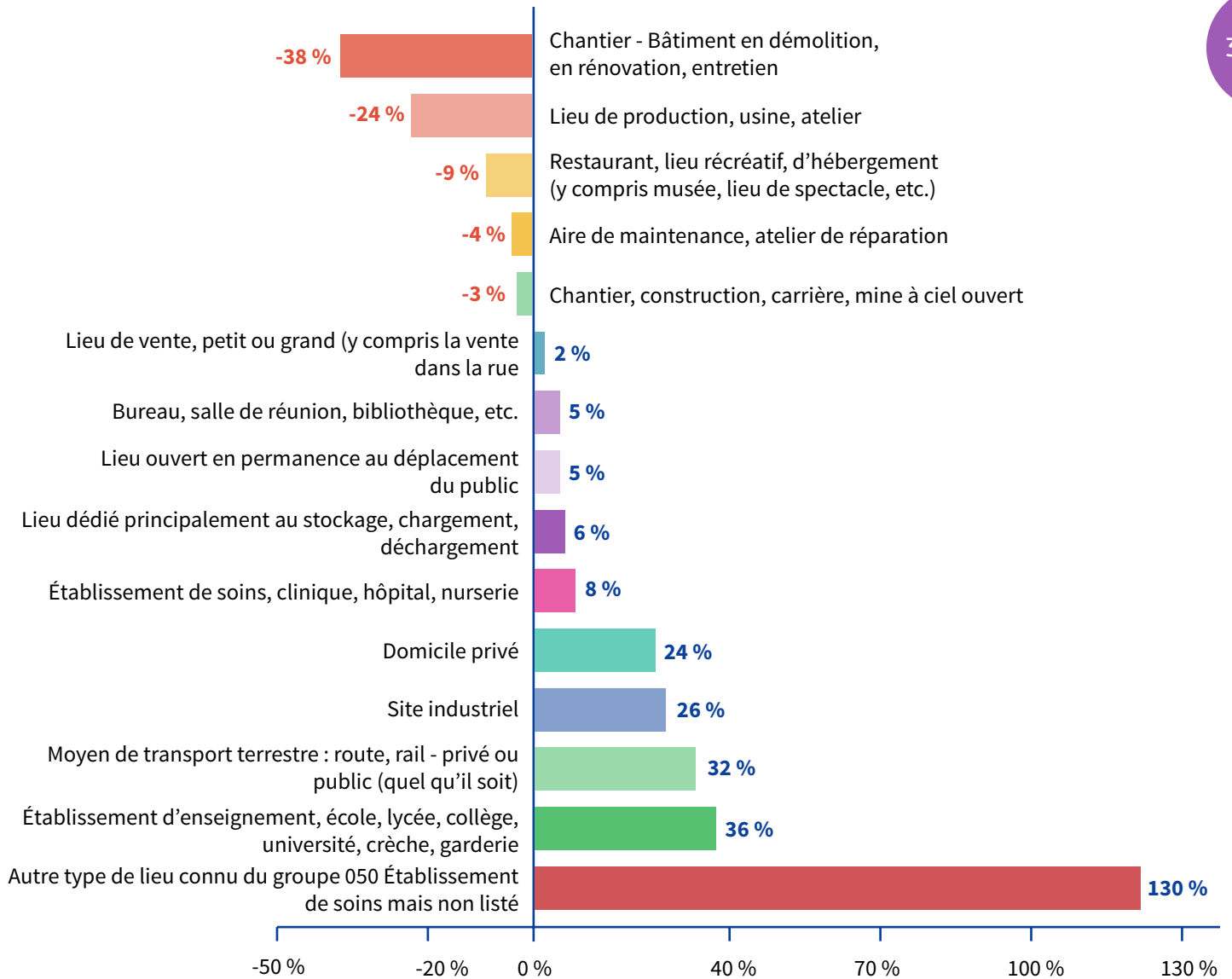
Tableau 12 - Données de sinistralité des accidents du travail par type de lieu en Île-de-France période 2019 à 2021

Nombre d'accident de trajet en premier versement 2021 par lieu AT

(en italique évolution N/N-1)

Type lieu AT	AT PV 2021		AT PV 2020	AT PV 2019
Lieu de vente, petit ou grand (y compris la vente dans la rue)	7 692	9 %	7 540	9 007
	2 %		-16 %	/
Lieu dédié principalement au stockage, chargement, déchargement	6 903	8 %	6 543	7 269
	6 %		-10 %	/
Lieu ouvert en permanence au déplacement du public (voies d'accès, de circulation)	4 708	5 %	4 498	6 004
	5 %		-25 %	/
Restaurant, lieu récréatif, lieu d'hébergement (y compris musée, lieu de spectacle, foire)	4 601	5 %	5 055	8 541
	-9 %		-41 %	/
Site industriel	3 626	4 %	2 877	3 877
	26 %		-26 %	/
Etablissement de soins, clinique, hopital, nurserie	3 617	4 %	3 336	4 418
	8 %		-24 %	/
Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	3 481	4 %	3 604	4 044
	-3 %		-11 %	/
Lieu de production, usine, atelier	2 950	3 %	3 883	5 853
	-24 %		-34 %	/
Moyen de transport terrestre : route, rail - privé ou public (quel qu'il soit)	2 226	2 %	1 692	2 034
	32 %		-17 %	/
Etablissement d'enseignement, école, lycée, collège, université, crèche, garderie	1 885	2 %	1 384	1 866
	36 %		-26 %	/
Bureau, salle de réunion, bibliothèque, etc.	1 558	2 %	1 489	2 051
	5 %		-27 %	/
Domicile privé	1 422	2 %	1 143	1 240
	24 %		-8 %	/
Autre Type de lieu connu du groupe 050 Etablissement de soins mais non listé ci-dessus	1 313	1 %	571	537
	130 %		6 %	/
Aire de maintenance, atelier de réparation	1 220	1 %	1 271	1 551
	-4 %		-18 %	/
Chantier - bâtiment en démolition, en rénovation, entretien	1 080	1 %	1 730	2 182
	-38 %		-21 %	/
Divers	8 601	10 %	8 847	11 843
Pas d'information	13 227	15 %	14 936	15 498
Non codés	19 215	22 %	12 639	19 360
Total AT PV par type de lieu	89 325	100 %	83 038	107 175

Figure 10 - Représentation du taux d'évolution des accidents du travail en premier versement entre 2021 et 2020 par type lieu
Taux d'évolution AT PV 2021 / 2020



Évolution des indicateurs de sinistralité par département

Les tableaux 13a et 13b et les figures 11a et 11b ci-dessous offrent une visibilité sur la répartition départementale des principaux indicateurs liés aux accidents du travail.

Cette maille complémentaire permet une analyse plus précise des spécificités locales et traduit des disparités locales.

Tableau 13a - Répartition des principaux indicateurs AT par département en Île-de-France - période 2019 à 2021
En italique évolution N/N-1

Dpt.	Nb sections d'établissement			Nb salariés			Nb AT en premier versement			Nb jours indemnisés			Nouvelles IP			Nb décès			
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	
75	201 871	194 088	195 274	1 548 590	1 485 619	1 516 771	15 769	18 %	14 552	20 033	1 464 538	1 451 367	1 479 569	993	876	1 061	28	18	24
	4 %	-1 %	/	4 %	-2 %	/	8 %	-27 %	/	1 %	-2 %	/	13 %	-17 %	/	56 %	-25 %	/	
77	42 381	40 515	40 290	393 186	383 273	385 554	13 870	16 %	13 496	16 806	1 305 018	1 289 083	1 305 666	809	628	827	17	21	12
	5 %	1 %	/	3 %	-1 %	/	3 %	-20 %	/	1 %	-1 %	/	29 %	-24 %	/	-19 %	75 %	/	
78	43 449	41 647	41 287	440 065	430 360	434 428	8 439	9 %	8 234	10 161	904 529	864 442	899 092	675	530	612	9	14	14
	4 %	1 %	/	2 %	-1 %	/	2 %	-19 %	/	5 %	-4 %	/	27 %	-13 %	/	-36 %	0 %	/	
91	37 368	35 803	35 578	390 993	377 186	376 744	10 694	12 %	9 615	12 229	1 007 395	908 884	883 063	488	389	604	16	11	10
	4 %	1 %	/	4 %	0 %	/	11 %	-21 %	/	11 %	3 %	/	25 %	-36 %	/	45 %	10 %	/	
92	64 589	61 944	61 947	966 068	959 369	979 914	9 825	11 %	9 129	12 281	941 525	895 186	923 244	715	510	707	24	18	23
	4 %	-0 %	/	1 %	-2 %	/	8 %	-26 %	/	5 %	-3 %	/	40 %	-28 %	/	33 %	-22 %	/	
93	58 372	55 560	54 305	531 950	514 977	516 534	11 643	13 %	10 961	14 215	1 346 668	1 255 352	1 259 602	742	557	735	17	11	16
	5 %	2 %	/	3 %	-0 %	/	6 %	-23 %	/	7 %	-0 %	/	33 %	-24 %	/	55 %	-31 %	/	
94	45 129	43 362	43 124	433 464	423 413	427 932	9 501	11 %	8 477	10 822	928 457	889 708	895 362	663	563	716	11	13	8
	4 %	1 %	/	2 %	-1 %	/	12 %	-22 %	/	4 %	-1 %	/	18 %	-21 %	/	-15 %	63 %	/	
95	37 012	35 118	34 612	324 776	317 465	317 196	9 419	11 %	8 398	10 405	986 720	912 726	895 411	539	406	572	6	4	9
	5 %	1 %	/	2 %	0 %	/	12 %	-19 %	/	8 %	2 %	/	33 %	-29 %	/	50 %	-56 %	/	
Autres départ	22	29	28	2 328	2 760	2 963	165	0 %	176	223	18 701	17 927	15 693	16	6	13	1	0	0
	-24 %	4 %	/	-16 %	-7 %	/	-6 %	-21 %	/	4 %	14 %	/	167 %	-54 %	/	100 %	0 %	/	
Total AT	530 193	508 066	506 445	5 031 420	4 894 422	4 958 036	89 325	100 %	83 038	107 175	8 903 551	8 484 675	8 556 702	5 640	4 465	5 847	129	110	116
	4 %	0 %	/	3 %	-1 %	/	8 %	-23 %	/	5 %	-1 %	/	26 %	-24 %	/	17 %	-5 %	/	

Tableau 13b - Répartition des principaux indicateurs AT 2021 par couronne en Île-de-France

	Petite couronne	Grande couronne	Autres départements IDF	Total IDF
Nb Sections d'établissement	369 961	160 210	22	530 193
	70 %	30 %	0 %	100 %
Nb salariés	3 480 072	1 549 020	2 327	5 031 419
	69 %	31 %	0 %	100 %
Nb Accidents du travail	46 738	42 422	164	89 324
	52 %	47 %	0 %	100 %

Nota : on peut noter que Paris qui est regroupé dans la petite couronne affiche un nombre de salariés en 2021 de 1 548 590. Il est pratiquement identique au nombre de salariés de la grande couronne 1 549 020.

Par contre le nombre AT en premier versement pour Paris en 2021 est de 15 769 contre 42 422 pour la grande couronne.

Figure 11a - Répartition des principaux indicateurs 2021 par département en Île-de-France

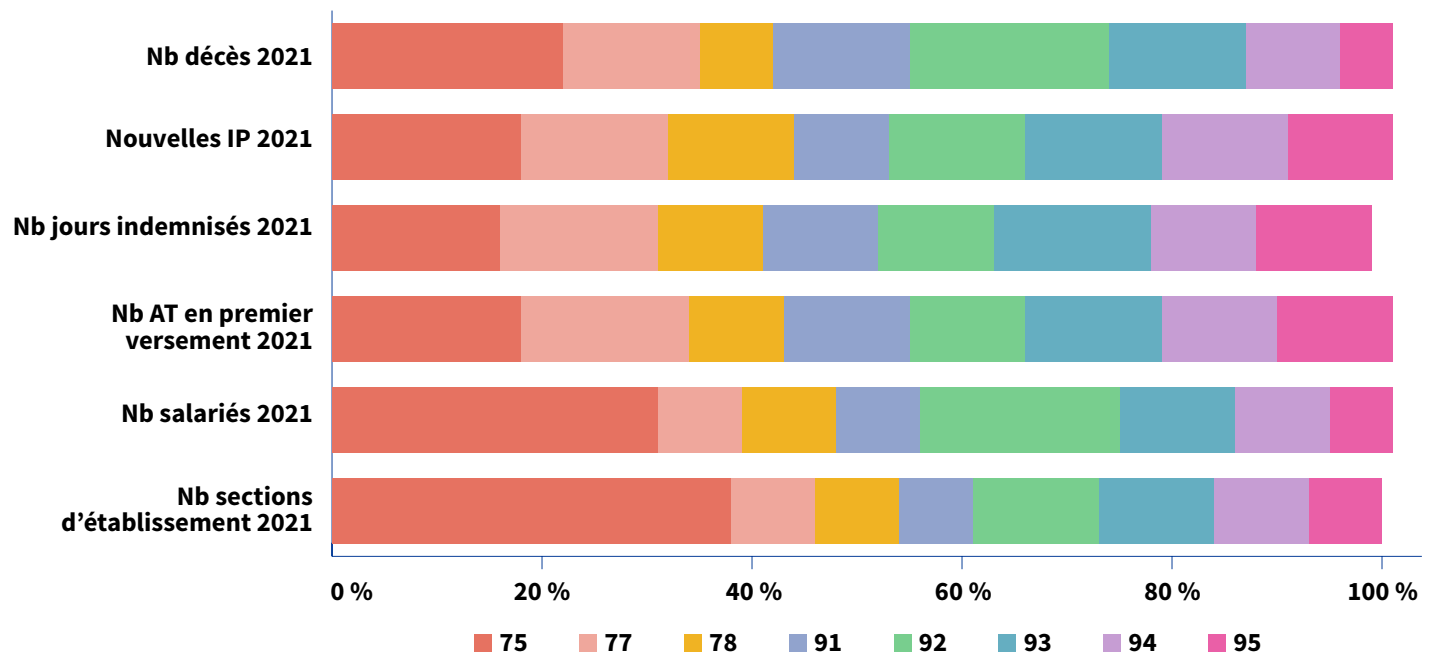
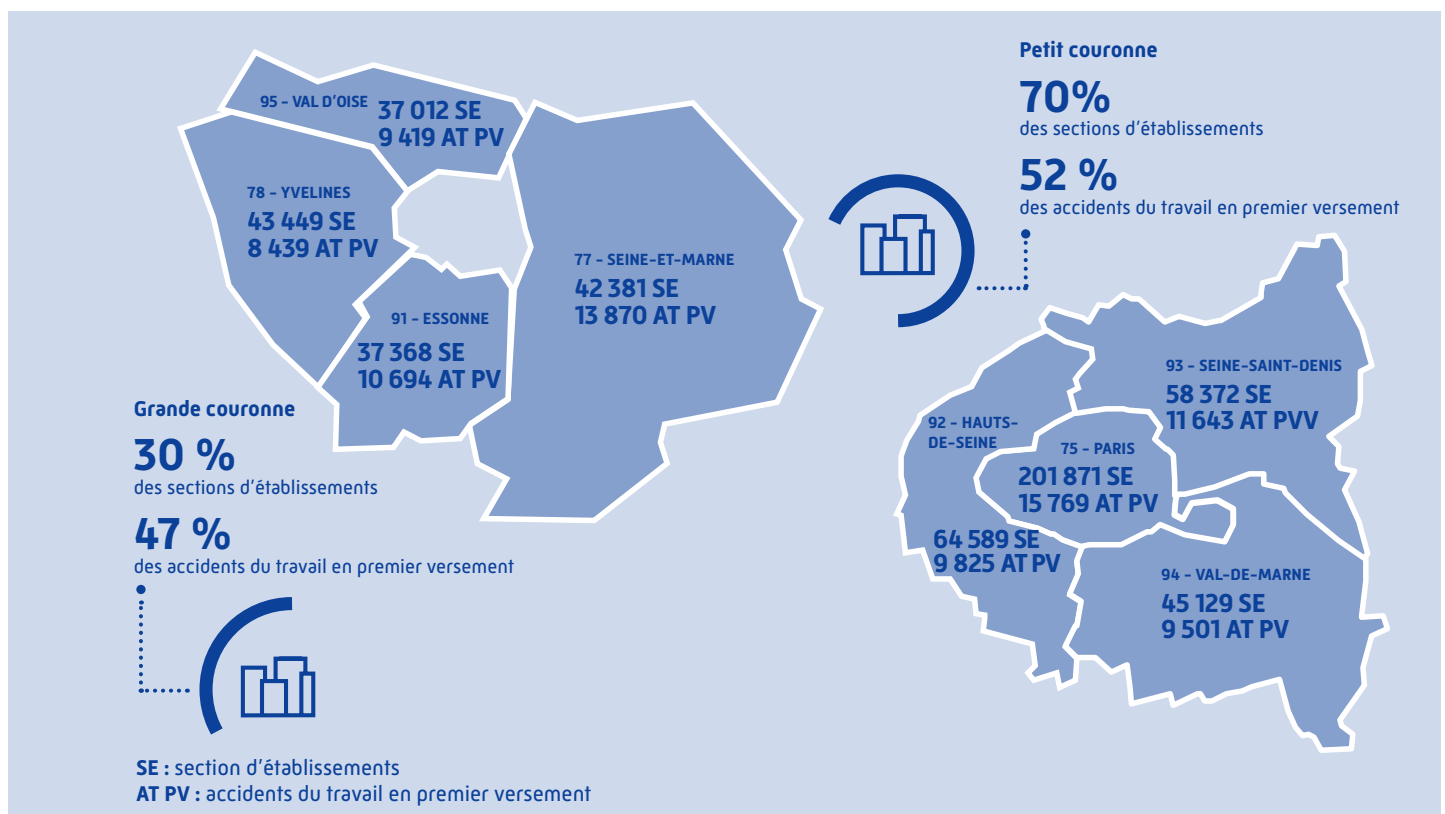


Figure 11b - Répartition des principaux indicateurs d'accidents du travail (AT) en 1^{er} versement 2021 par couronne en Île-de-France



À la lecture des tableaux et des figures 11a et 11b, les éléments chiffrés permettent de dire :

- La petite couronne recense 70 % des sections d'établissement et 70 % des salariés, et génère 52 % des accidents du travail en premier versement (c'est-à-dire ayant donné lieu à une réparation sous forme d'un premier paiement d'indemnité journalière ou d'un premier versement du capital ou d'une rente) ;
- Les 30 % restantes des sections d'établissement se situent dans la grande couronne et génère 47 % des accidents du travail ;

- Les jours indemnisés des accidents du travail en Île-de-France se répartissent respectivement à hauteur de 51 % pour la petite couronne et de 49 % pour la grande couronne ;
- La petite couronne représente 52 % des accidents avec une nouvelle IP et la grande couronne 48 % ;
- La petite couronne génère 61 % des décès au travail ; et la grande couronne atteint 39 %.

3

ACCIDENTS DE TRAJET

Généralités

La mobilité générée par les déplacements domicile-travail (volume des déplacements, transports, saturation espace routier) en Île-de-France présente un atypisme visible par la nature même de ses accidents dans le poids de la région francilienne au regard de la sinistralité nationale. Par ailleurs, les restrictions de déplacements associées à l'année 2021 ont eu pour effet :

- Le nombre d'accidents de trajet en premier règlement continue de baisser depuis plus de 10 ans, en 2021 on constate une baisse de -4,9 % par rapport à l'année 2020.

- Cette année et contrairement aux autres années le nombre de journées indemnisées baisse (-2,5 %).
- Ce contraste, dans les tendances, se traduit par l'augmentation de la durée moyenne d'un arrêt : le nombre moyen de jours d'arrêt pour un accident de trajet atteint ainsi en 2021 une moyenne de 89 jours d'arrêt par accident contre 87 en 2019. (+2 jours).
- Le nombre de nouvelles IP augmente de 20,9 % par rapport à 2020.

Tableau 14a - Principaux indicateurs de sinistralité des accidents de trajet d'Île-de-France sur la période 2017 - 2021 (en italique : taux d'évolution annuel)

Données statistiques tous CTR - TJ	Données Île-de-France					France 2021	Poids IDF / France 2020
	2017	2018	2019	2020	2021		
Nombre de salariés	4 794 822 /	4 827 143 0,7 %	4 958 036 2,7 %	4 894 422 -1,3 %	5 031 420 2,8 %	19 956 469 3,7 %	25,2 %
Nombre de Section Établissement (SE)	494 219 1,0 %	499 231 1,0 %	506 445 1,4 %	508 066 0,3 %	530 193 4,4 %	2 386 175 3,8 %	22,2 %
Nombre d'heures travaillées	7 596 640 136 /	7 915 618 525 4,2 %	7 912 321 812 0,0 %	7 189 685 278 -9,1 %	7 845 986 459 9,1 %	31 962 915 833 9,3 %	24,5 %
Nombre de trajet en 1 ^{er} règlement	27 150 5,0 %	30 097 10,9 %	28 327 -5,9 %	23 606 -16,7 %	22 446 -4,9 %	89 264 12,4 %	25,1 %
Dont trajet avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année	23 528 4,2 %	26 152 11,2 %	24 750 -5,4 %	20 953 -15,3 %	19 963 -4,7 %	77 302 12,4 %	25,8 %
Nombre Journées d'IT	1 829 552 6,2 %	1 978 264 8,1 %	2 035 984 2,9 %	2 047 480 0,6 %	1 997 034 -2,5 %	7 262 830 3,6 %	27,5 %
Nombre Nouvelles IP	1 812 9,5 %	1 764 -2,6 %	1 848 4,8 %	1 376 -25,5 %	1 664 20,9 %	6 387 29,3 %	26,1 %
dont IP avec taux < 10 %	1 288 9,1 %	1 267 -1,6 %	1 328 4,8 %	943 -29,0 %	1 106 17,3 %	4 223 28,2 %	26,2 %
dont IP avec taux >= 10 %	524 10,5 %	497 -5,2 %	520 4,6 %	433 -16,7 %	558 28,9 %	2 164 31,6 %	25,8 %
Nombre de décès	50 2,0 %	52 4,0 %	45 -13,5 %	52 15,6 %	53 1,9 %	240 8,6 %	22,1 %
Somme des taux IP	21 685 4,8 %	21 738 0,2 %	20 954 -3,6 %	18 784 -10,4 %	22 427 19,4 %	92 123 24,5 %	24,3 %

* Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque et les indicateurs de sinistralité sont inutilisables.

Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP sur les 9 Comités techniques nationaux, les bureaux et sièges sociaux et les autres catégories professionnelles particulières.

Tableau 14b - L'équivalent temps plein (ETP) relatif aux accidents de trajet 2017 à 2021

	Données statistiques tous CTR - TJ Île-de-France					France 2021	Poids IDF / France 2021
	2017	2018	2019	2020	2021		
Nb heures travaillées (a)	7 592 640 136	7 915 618 525	7 912 321 812	7 189 685 278	7 845 986 459	31 962 915 833	25 %
Nb salariés (b)	4 794 822	4 827 143	4 958 036	4 894 422	5 031 420	19 956 469	25 %
Nb heures moyennes travaillées par salarié sur l'année (c) = (a)/(b)	1 584	1 640	1 596	1 469	1 559	1 602	97 %
nb jours moyens travaillés par salarié (d) = (c) / 7	226	234	228	210	223	229	97 %
Nombre Journées d'IT AT (e)	1 829 552	1 978 264	2 035 984	2 047 480	1 997 034	7 262 830	27 %
Equivalents Temps Plein (ETP)	8 088	8 445	8 931	9 757	8 965	31 743	28 %
Evolution N/N-1	-3 %	4 %	6 %	9 %	-8 %	-2 %	
Poids ETP / Nb salaries	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	

*Source: donnée Île-de-France trajet issues de la base SGE-TAPR sur les 9 Comités techniques nationaux (CTN) hors bureau et sièges sociaux.

Tableau 14c - Principaux indicateurs de sinistralité des accidents du trajet d'Île-de-France sur la période 2017-2021 (en italique : taux d'évolution annuel)

Données statistiques tous CTR - AT	Données Île-de-France					Données France				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Incapacité Temporaire (IT)										
Indice de Fréquence (IF)	5,7 /	6,2 / <i>10,1 %</i>	5,7 / <i>-8,4 %</i>	4,8 / <i>-15,6 %</i>	4,5 / <i>-7,5 %</i>	4,8 / <i>-15,6 %</i>	4,5 / <i>-7,5 %</i>	4,6 / <i>4,1 %</i>	4,7 / <i>0,6 %</i>	4,7 / <i>1,0 %</i>
Taux de fréquence (TF)	3,6 /	3,8 / <i>6,4 %</i>	3,6 / <i>-5,8 %</i>	3,3 / <i>-8,4 %</i>	2,9 / <i>-12,9 %</i>	3,2 / <i>0,7 %</i>	3,2 / <i>0,3 %</i>	3,0 / <i>-4,8 %</i>	3,1 / <i>3,1 %</i>	3,1 / <i>-0,4 %</i>
Taux de Gravité (TG)	0,2 /	0,2 / <i>3,8 %</i>	0,3 / <i>3,0 %</i>	0,3 / <i>10,7 %</i>	0,3 / <i>-10,6 %</i>	0,2 / <i>0,4 %</i>	0,2 / <i>0,6 %</i>	0,2 / <i>-3,8 %</i>	0,2 / <i>2,3 %</i>	0,2 / <i>3,8 %</i>
Nombre moyen d'IJ	67 /	66 / <i>-2,5 %</i>	72 / <i>9,3 %</i>	87 / <i>20,7 %</i>	89 / <i>2,6 %</i>	68,7 / <i>-0,3 %</i>	68,9 / <i>0,3 %</i>	69,6 / <i>1,0 %</i>	69,1 / <i>-0,8 %</i>	72 / <i>4,2 %</i>
Indemnité Permanente (IP)										
Indice de fréquence des IP (IF)	0,4 /	0,4 / <i>-3,3 %</i>	0,4 / <i>2,0 %</i>	0,3 / <i>-24,6 %</i>	0,3 / <i>17,6 %</i>	0,3 / <i>-24,6 %</i>	0,3 / <i>17,6 %</i>	0,4 / <i>16,3 %</i>	0,4 / <i>-3,2 %</i>	0,3 / <i>-10,4 %</i>
Indice de gravité (IG)	2,9 /	2,7 / <i>-3,8 %</i>	2,6 / <i>-3,6 %</i>	2,6 / <i>-1,3 %</i>	2,9 / <i>9,4 %</i>	2,6 / <i>-1,3 %</i>	2,9 / <i>9,4 %</i>	3,5 / <i>23,5 %</i>	3,5 / <i>-1,9 %</i>	3,2 / <i>-8,4 %</i>
Moyenne des taux IP	12 /	12 / <i>3,0 %</i>	11 / <i>-8,0 %</i>	14 / <i>20,4 %</i>	13 / <i>-1,3 %</i>	14,2 / <i>3,0 %</i>	14 / <i>-1,3 %</i>	14,6 / <i>4,3 %</i>	14,4 / <i>-1,4 %</i>	15,0 / <i>4,0 %</i>

Source : donnée Île-de-France Trajet issues de la base SGE-TAPR sur les 9 Comités techniques nationaux (CTN) hors bureau et sièges sociaux.

Tableau 14d - Principaux indicateurs de sinistralité des accidents de trajet d'Île-de-France sur la période 2017 - 2021 (en italique : taux d'évolution annuel)

Tranches d'âge	Masculin			Féminin			Total Île-de-France		
	TJ PV 2021	TJ PV 2020	TJ PV 2019	TJ PV 2021	TJ PV 2020	TJ PV 2019	TJ PV 2021	TJ PV 2020	TJ PV 2019
de 40 à 49 ans	2 250 22 % -2 %	2 293 22 % -8 %	2 864 23 % /	2 490 20 % -9 %	2 747 21 % -22 %	3 508 22 % /	4 740 21 % -6 %	5 040 21 % -21 %	6 372 22 % /
de 50 à 59 ans	1 763 17 % -7 %	1 886 18 % -33 %	2 249 18 % /	2 811 23 % -10 %	3 120 24 % -18 %	3 824 24 % /	4 574 20 % -9 %	5 006 21 % -18 %	6 073 21 % /
de 25 à 29 ans	1 489 15 % 5 %	1 420 14 % -16 %	1 653 14 % /	1 696 14 % -3 %	1 748 13 % -20 %	2 197 14 % /	3 185 14 % 1 %	3 168 13 % -18 %	3 850 14 % /
de 30 à 34 ans	1 406 14 % -8 %	1 522 14 % 3 %	1 695 14 % /	1 482 12 % -5 %	1 563 12 % -20 %	1 960 12 % /	2 888 13 % -6 %	3 085 13 % -16 %	3 655 13 % /
de 20 à 24 ans	1 205 12 % -2 %	1 228 12 % -17 %	1 317 11 % /	1 477 12 % 1 %	1 456 11 % -12 %	1 648 10 % /	2 682 12 % -0 %	2 684 11 % -9 %	2 965 10 % /
de 35 à 39 ans	1 227 12 % -10 %	1 367 13 % 3 %	1 605 13 % /	1 331 11 % -6 %	1 411 11 % -22 %	1 809 11 % /	2 558 11 % -8 %	2 778 12 % -19 %	3 414 12 % /
de 60 à 64 ans	319 3 % -6 %	340 3 % -47 %	375 3 % /	636 5 % -4 %	660 5 % -13 %	756 5 % /	955 4 % -5 %	1 000 4 % -12 %	1 131 4 % /
moins de 20 ans	368 4 % 1 %	364 3 % 42 %	383 3 % /	256 2 % 7 %	239 2 % -6 %	255 2 % /	624 3 % 3 %	603 3 % -5 %	638 2 % /
65 ans et plus	70 1 % -21 %	89 1 % -42 %	82 1 % /	154 1 % 9 %	141 1 % 3 %	137 1 % /	224 1 % -3 %	230 1 % 5 %	219 1 % /
Non précisé	10 0 % 25 %	8 0 % 33 %	9 0 % /	6 0 % 50 %	4 0 % 300 %	1 0 % /	16 0 % 33 %	12 0 % 20 %	10 0 % /
Total Île-de-France	10 107 100 % -4 %	10 516 100 % -14 %	12 232 100 % /	12 339 100 % -23 %	13 089 100 % -19 %	16 095 100 % /	22 446 100 % -5 %	23 606 100 % -17 %	28 327 100 % /

Le tableau et la figure permettent d'affiner la répartition des accidents de trajet en premier versement selon le sexe et les tranches d'âge des victimes.

On observe une baisse de 5 % pour les accidents de trajet entre 2021 et 2020 :

- le nombre d'accident de trajet pour le sexe masculin baisse de 4 % par rapport à 2020, tandis que le sexe féminin affiche une forte diminution de 5,7 % ;

- la tranche d'âge de « 40 à 49 ans » représente 22 % du total des accidents en premier versement 2021 pour le sexe masculin et 20 % pour le sexe féminin ;

- la tranche d'âge de « 50 à 59 ans » représente 23 % du total des accidents en premier versement 2021 pour le sexe féminin contre 17 % pour le sexe masculin.

Figure 12a - Répartition des accidents de trajet d'Île-de-France selon le sexe et les tranches d'âge sur la période 2019-2021
Pourcentage par tranches d'âge

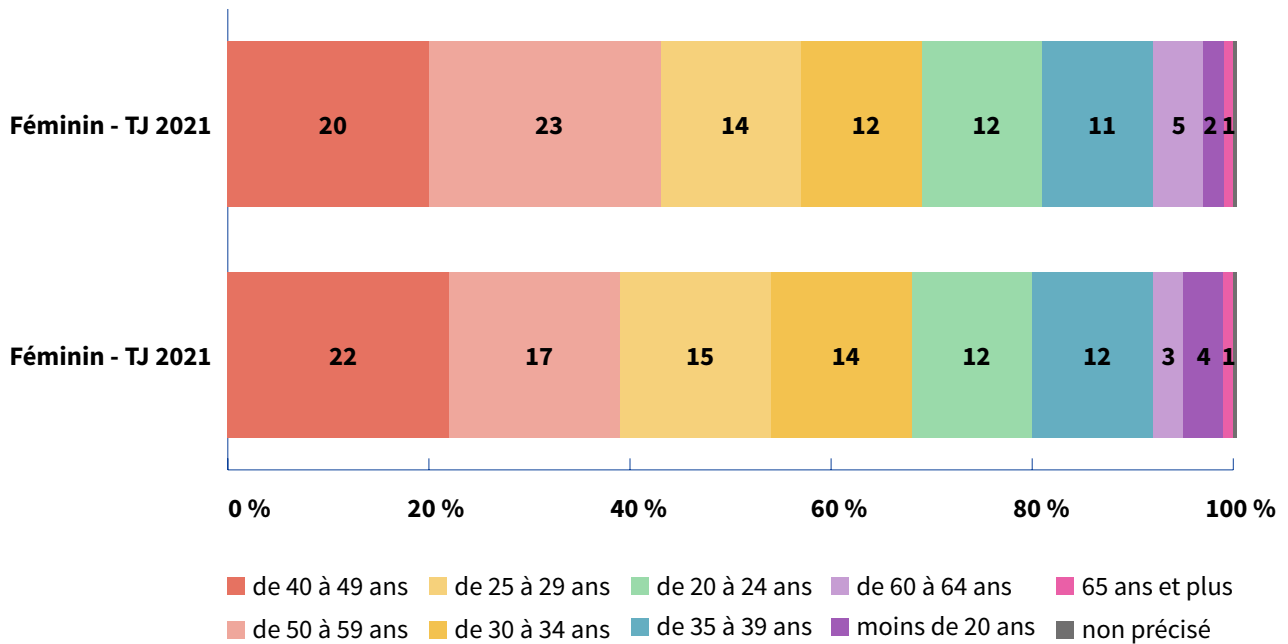
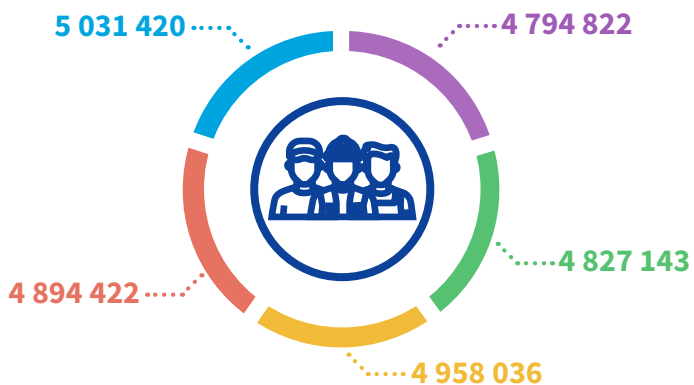


Figure 12b - Principaux indicateurs de sinistralité des accidents de trajet d'Île-de-France sur la période 2017-2021

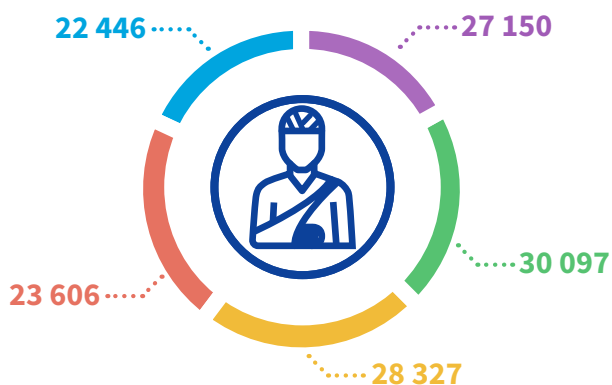
Nombre de salariés



Nombre de Sections d'Établissements (SE)



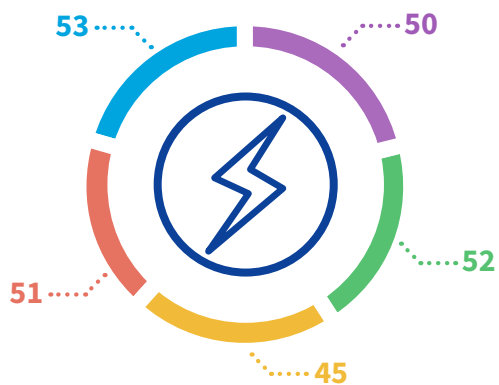
Nombre d'AT en 1^{er} versement



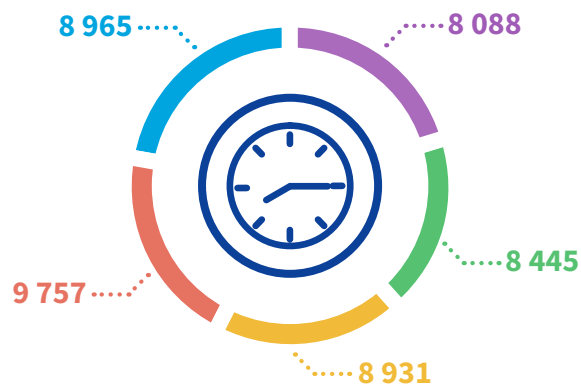
Nombre journées d'IT



Nombre de décès



Équivalents Temps Plein (ETP)



2017 2018 2019 2020 2021

Évolution de certains indicateurs

L'observation de la tendance sur les 10 dernières années montre que le nombre d'accidents de trajet en premier versement augmente globalement jusqu'en 2018 puis diminue en 2019 pour atteindre un nombre jamais atteint depuis 2012 (22 446 accidents de trajet en 2021 et 25 966 en 2012 soit une baisse de -14 %).

Le nombre moyen d'IJ poursuit son augmentation malgré le fait que les accidents de trajet diminuent depuis 2018. En effet depuis 2012, le nombre d'accidents de trajet a décliné de 14 % alors que dans le même temps, le nombre d'IJ a augmenté de 20 %. Le nombre moyen d'IJ qui était de 64 jours en 2012 est alors passé à 89 jours en 2021, soit une augmentation de 25 jours.

Figure 13 - Évolution des accidents du trajet en premier versement en d'Île-de-France sur la période 2012 - 2021 Comparaison Île-de-France et France

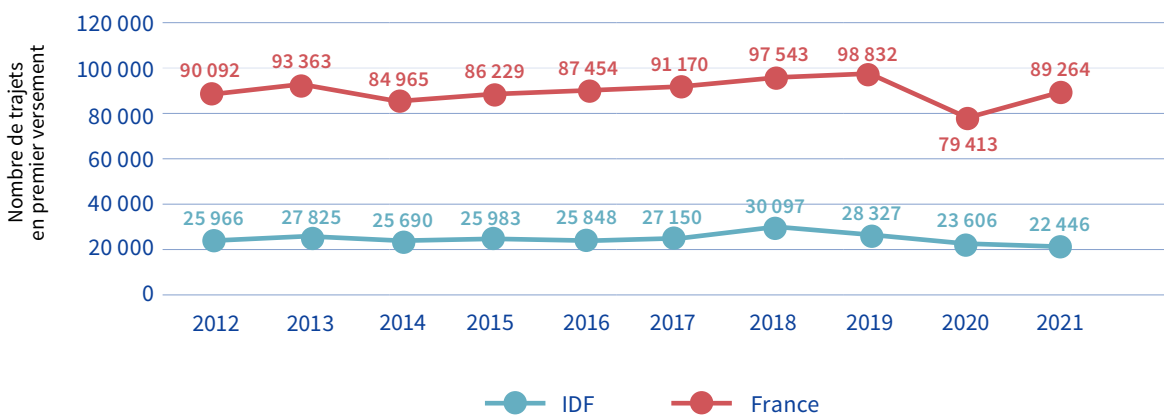


Figure 14 - L'équivalent temps plein (ETP) en journées indemnisées relatifs aux accidents du trajet sur la période 2012 - 2021 Île-de-France

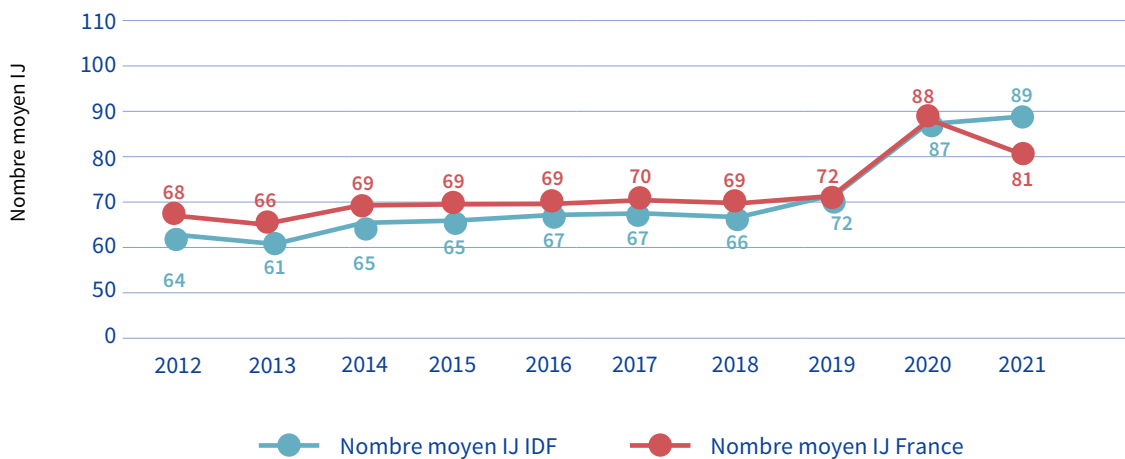
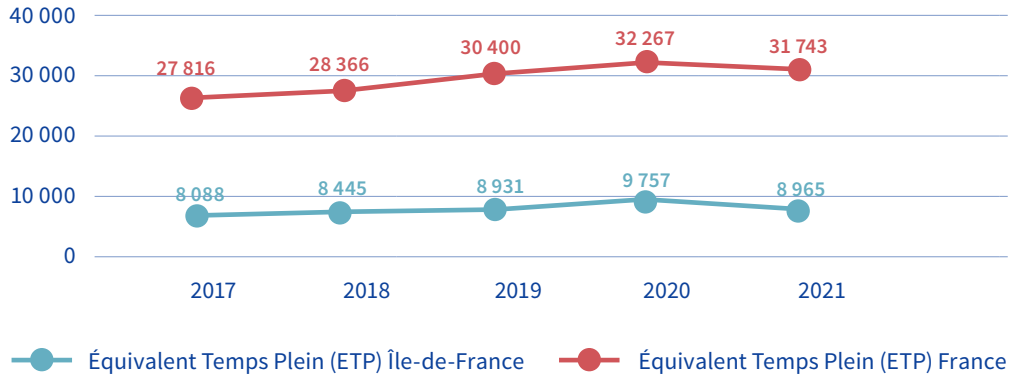
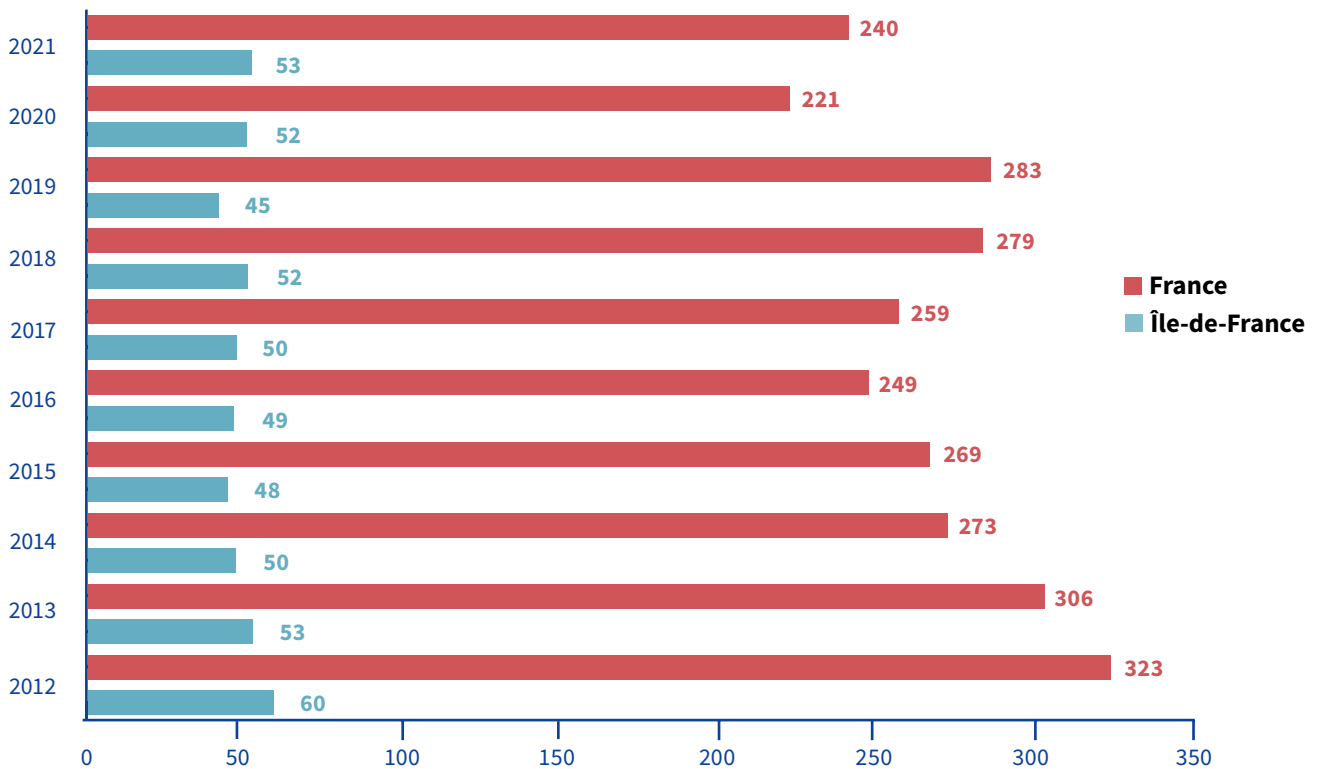


Figure 15 - L'équivalent temps plein (ETP) relatif aux accidents de trajet en premier versement sur la période 2017 à 2021 en Île-de-France et en France



**Figure 16 - Comparaison du nombre de décès liés aux accidents de trajet sur la période 2012 à 2021
Comparaison Île-de-France et France**



FOCUS SUR LES DÉCÈS

Les tableaux 15a et 15b et la figure 17 ci-après permettent de mettre en évidence la répartition des accidents mortels en premier versement sur la période 2013 à 2021 par secteur d'activité.

Nous pouvons constater qu'en 2021, le nombre de décès augmente de 2 % au niveau régional (+1 décès en 2021).

Tableau 15a - Répartition du nombre de décès par CTN entre 2013 et 2021
Comparaison Île-de-France et France
(en italique évolution N/N-1)

CTN	Répartition décès par CTN - Île-de-France									Répartition décès par CTN - France								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A	4	8	4	7	7	1	6	8	4	42	43	32	34	43	31	33	30	28
	/	100 %	-50 %	75 %	0 %	-86 %	500 %	17 %	-43 %	/	2 %	-26 %	6 %	26 %	-28 %	6 %	-9 %	-7 %
B	10	6	5	2	6	7	9	4	10	30	30	26	29	28	21	39	25	27
	/	-40 %	-17 %	-60 %	200 %	17 %	29 %	-56 %	150 %	/	0 %	-13 %	12 %	-3 %	-25 %	86 %	-36 %	8 %
C	5	2	6	7	11	7	5	4	6	21	23	33	22	38	28	28	18	34
	/	-60 %	200 %	17 %	57 %	-36 %	-29 %	-20 %	50 %	/	10 %	43 %	-33 %	73 %	-26 %	0 %	-36 %	89 %
D	7	8	6	9	6	7	6	6	4	51	51	44	47	36	45	48	34	31
	/	14 %	-25 %	50 %	-33 %	17 %	-14 %	0 %	-33 %	/	0 %	-14 %	7 %	-23 %	25 %	7 %	-29 %	-9 %
E	0	0	1	0	0	1	2	0	0	7	7	8	15	4	6	9	2	3
	/	0 %	100 %	-100 %	0 %	100 %	100 %	-100 %	0 %	/	0 %	14 %	88 %	-73 %	50 %	50 %	-78 %	50 %
F	0	1	1	0	1	1	0	1	2	10	9	7	3	7	12	9	10	7
	/	100 %	0 %	-100 %	100 %	0 %	-100 %	100 %	100 %	/	-10 %	-22 %	-57 %	133 %	71 %	-25 %	11 %	-30 %
G	10	6	5	9	4	7	4	7	3	20	19	27	22	17	22	18	16	14
	/	-40 %	-17 %	80 %	-56 %	75 %	-43 %	75 %	-57 %	/	-5 %	42 %	-19 %	-23 %	29 %	-18 %	-11 %	-13 %
H	8	5	12	7	10	11	7	12	6	23	23	33	30	28	35	20	35	27
	/	-38 %	140 %	-42 %	43 %	10 %	-36 %	71 %	-50 %	/	0 %	43 %	-9 %	-7 %	25 %	-43 %	75 %	-23 %
I	9	14	8	8	5	10	6	10	18	65	69	59	47	58	77	79	51	69
	/	56 %	-43 %	0 %	-38 %	100 %	-40 %	67 %	80 %	/	6 %	-14 %	-20 %	23 %	33 %	3 %	-35 %	35 %
TOTAL	53	50	48	49	50	52	45	52	53	269	274	269	249	259	277	283	221	240
	/	-6 %	-4 %	2 %	2 %	4 %	-13 %	13 %	2 %	/	2 %	-2 %	-7 %	4 %	7 %	2 %	-22 %	9 %

Tableau 15b - Répartition du nombre de décès par CTN entre 2013 et 2021
Comparaison Île-de-France et France
 Pourcentage dans chaque CTN

	CTN	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	A	8 %	16 %	8 %	14 %	14 %	2 %	13 %	14 %	8 %
	B	19 %	12 %	10 %	4 %	12 %	13 %	20 %	8 %	19 %
	C	9 %	4 %	13 %	14 %	22 %	13 %	11 %	8 %	11 %
	D	13 %	16 %	13 %	18 %	12 %	13 %	13 %	12 %	8 %
	E	0 %	0 %	2 %	0 %	0 %	2 %	4 %	0 %	0 %
	F	0 %	2 %	2 %	0 %	2 %	2 %	0 %	2 %	4 %
	G	19 %	12 %	10 %	18 %	8 %	13 %	9 %	14 %	6 %
	H	15 %	10 %	25 %	14 %	20 %	21 %	16 %	24 %	11 %
	I	17 %	28 %	17 %	16 %	10 %	19 %	13 %	20 %	34 %
Total Île-de-France		53	50	48	49	50	52	45	52	53
France	A	16 %	16 %	8 %	14 %	17 %	11 %	12 %	14 %	12 %
	B	11 %	11 %	10 %	12 %	11 %	8 %	14 %	11 %	11 %
	C	8 %	8 %	13 %	9 %	15 %	10 %	10 %	8 %	14 %
	D	19 %	19 %	13 %	19 %	14 %	16 %	17 %	15 %	13 %
	E	3 %	3 %	2 %	6 %	2 %	2 %	3 %	1 %	1 %
	F	4 %	3 %	2 %	1 %	3 %	4 %	3 %	5 %	3 %
	G	7 %	7 %	10 %	9 %	7 %	8 %	6 %	7 %	6 %
	H	9 %	8 %	25 %	12 %	11 %	13 %	7 %	16 %	11 %
	I	24 %	25 %	17 %	19 %	22 %	28 %	28 %	23 %	29 %
Total France		269	274	269	249	259	277	283	221	240

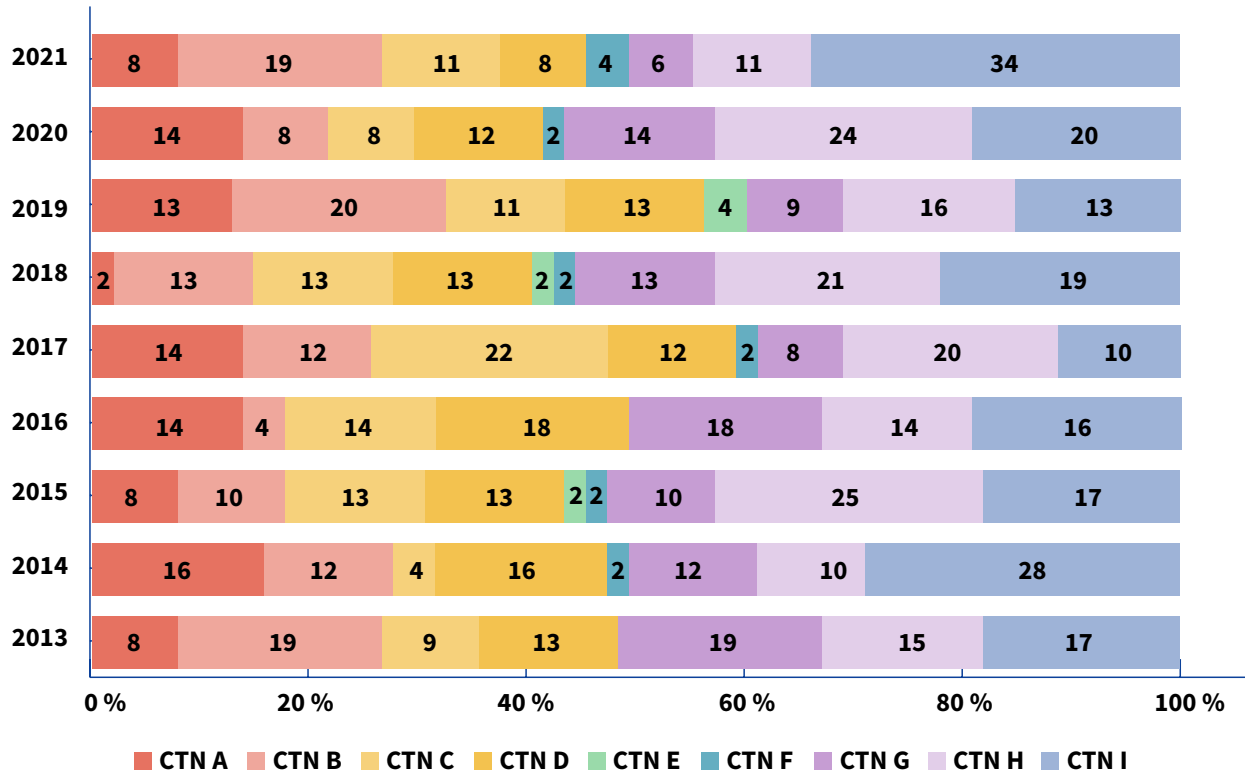
Depuis 10 ans, le CTN I (travail temporaire, aide à domicile, ehpad, nettoyage) génère le plus d'accidents mortels que ce soit au niveau régional ou national.

En effet en 2013, 17 % des accidents de trajet mortels sont imputés au niveau régional sur le CTN I et 24 % au niveau national.

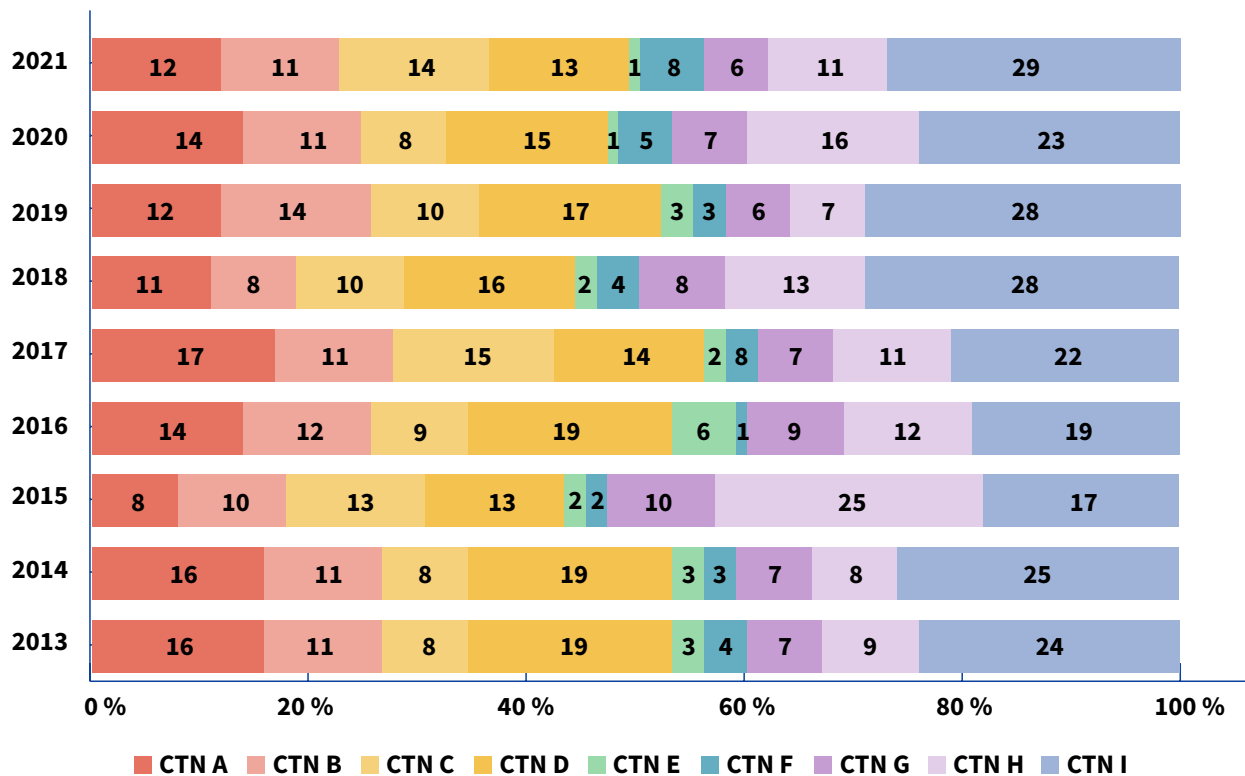
En 2021, 34 % des décès concernent le CTN I au niveau régional contre 29 % au niveau national.

**Figure 17 - Répartition des décès en premier versement IJ ou IP par CTN période 2013 à 2021
Comparaison Île-de-France et France**

Répartition décès AT par CTN - Île-de-France



Répartition décès AT par CTN - France



Le tableau 16 ci-après regroupe les 10 activités pour lesquelles sont dénombrés les plus grand nombre d'accidents mortels.

Tableau 16 - Répartition des décès en premier versement IJ ou IP par code risque sur la période 2019 à 2021 (Tri décroissant des 10 premiers codes risque des décès en premier versement 2021)

CTN	Code Risque	Lib code risque	Nb décès 2021		Nb décès 2020		Nb décès 2019	
			Nb	%	Nb	%	Nb	%
I	745BD	Toutes catégories de personnel de travail temporaire.	5	9 %	1	2 %	1	2 %
B	452BE	Autres travaux de gros oeuvre. Entreprise générale du bâtiment. Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle.	4	8 %	1	2 %	1	2 %
B	453AF	Travaux de plomberie, de génie climatique, d'électricité, autres travaux d'installation technique non classés par ailleurs.	3	6 %	1	2 %	3	7 %
H	741GD	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	3	6 %	3	6 %	0	0 %
H	751BA	Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales...) y compris leurs établissements publics hors secteur médico-social.	2	4 %	0	0 %	2	4 %
I	747ZF	Services de nettoyage de locaux et d'objets divers. Activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation.	2	4 %	1	2 %	1	2 %
I	853AC	Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite, etc.).	2	4 %	1	2 %	0	0 %
I	853AD	Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes).	2	4 %	2	4 %	0	0 %
A	321BC	Fabrication, installation, entretien, réparation de : matériels et appareils électroniques de réception, de téléphonie, d'enregistrement, d'imagerie médicale, de composants, d'éléments chauffants. Fabrication, installation, entretien, réparation de matériel bureautique, informatique et activités connexes.	1	2 %	0	0 %	0	0 %
A	332BK	Fabrication, installation d'appareils de mesure, de comptage, de signalisation, de contrôle, de sécurité, de régulation. Conception et installation de systèmes de contrôle et de production automatisée.	1	2 %	0	0 %	0	0 %
Total des 10 premiers codes risque générant le plus de décès			25	47 %	10	19 %	8	18 %
Divers (autres codes risque)			28	53 %	42	81 %	37	82 %
Total Île-de-France			53	100 %	52	100 %	45	100 %

Nous constatons pour l'année 2021 que les points listés dans le tableau ci-dessus concentrent en 2021, 47 % des décès contre 19 % en 2020, et 18 % en 2019.

On remarque que :

- 44 % des décès sont rattachés au CTN I (travail temporaire, aide à domicile, EHPAD, nettoyage)

En 2021, 5 décès sont comptabilisés avec le code risque **745BD** « Toutes catégories de personnel de travail temporaire » ; 2 décès sont répertoriés dans chacun des code risque : **747ZF** « Services de nettoyage de locaux et d'objets divers. Activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation » ;

853AC « Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite...) » ; **853AD** « Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes) ».

- Le CTN B affiche 28 % décès (7 décès sur 25)

En 2021, 4 décès sont dans le code risque **452BE** « Autres travaux de gros oeuvre. Entreprise générale du bâtiment. Construction métallique : montage, levage. Fumisterie industrielle » et 3 dans le code risque **453AF** « Travaux de plomberie, de génie climatique, d'électricité, autres travaux d'installation technique non classés par ailleurs »

Le tableau 17 ci-dessous est réalisé en fonction des commentaires notés sur les déclarations d'accidents du trajet :

- 58 % des accidents mortels résultent du risque routier ;

- 36 % résulte d'un malaise (AVC ou crise cardiaque) ;
- 4 % sont consécutifs à un suicide ou à une agression ;
- 2 % sont non précisés.

**Tableau 17 - Répartition des décès en premier versement IJ ou IP par CTN période 2013 à 2021
Comparaison Île-de-France et France**

Chaque décès est répertorié dans les classes ci-dessous après consultation des déclarations d'accidents de trajet mortels. Les classements sont effectués en fonction du descriptif noté dans la déclaration d'accident du travail et non en fonction de la codification faite par le technicien tarification.

Commentaires sur DAT	Nb décès TJ	
Risque routier	31	58 %
Malaise (AVC ou crise cardiaque)	19	36 %
Agression	1	2 %
Pas d'information	1	2 %
Suicide	1	2 %
Total général	53	100 %

Le tableau 18 ci-dessous est réalisé par rapport du risque à l'origine de l'accident.

Il est identifié uniquement pour les accidents du travail dont les quatre circonstances sont renseignées avec précisions.

- activité physique ;
- déviation ;
- agent matériel (anciennement élément matériel) ;
- modalité de blessure.

C'est une analyse dont les résultats ne valent qu'en première approche, par leurs ordres de grandeur respectifs, ou par leurs évolutions sur le long terme, et non comme résultats de précision.

La Cnam a mis en œuvre une classification, dont le principe est de regrouper les sinistres qui se ressemblent vis-à-vis de leurs circonstances. Ainsi les accidents du travail sont

répartis en douze catégories :

- le risque physique (dont risque électrique) ;
- le risque chimique ;
- le risque machines ;
- le risque outillage à main ;
- le risque manutention manuelle ;
- le risque routier ;
- le risque manutention mécanique ;
- le risque lié aux autres véhicules de transport ;
- le risque chutes de plain-pied ;
- le risque chutes de hauteur ;
- le risque agressions ;
- les risques autres risques.

Tableau 18 - Circonstances des accidents de trajets décès 2021

Circonstance TJ	Nb décès 2019		Nb décès 2020		Nb décès 2021	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Risque routier	19	86 %	16	64 %	26	79 %
Autres risques	2	9 %	5	20 %	3	9 %
Chutes de plain-pied	0	0 %	2	8 %	2	6 %
Chutes de hauteur	0	0 %	0	0 %	1	3 %
Manutention manuelle	0	0 %	2	8 %	1	3 %
Agressions (y compris par animaux)	1	5 %	0	0 %	0	0 %
Autres véhicules de transport	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Manutention mécanique	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Risque physique dont risque électrique	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Outillage à main	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Risque chimique	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Risque machines	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Total sinistres codés	22	100 %	25	100 %	33	100 %

Sinistres codés	22	49 %	25	48 %	33	62 %
Sinistres non Codés	23	51 %	27	52 %	20	38 %
Total Île-de-France	45	100 %	52	100 %	53	100 %

RÉPARTITION DE LA SINISTRALITÉ EN FONCTION DES TRANCHES D'EFFECTIF

Les tableaux 19a et 19b ci-dessous sont répartis par tranches d'effectif et mettent en évidence que :

- La tranche d'effectif « 1 à 19 » avec 31 % des salariés génère 27 % des accidents de trajet en 2021 ;
- La tranche d'effectif « 50 à 199 » avec 21 % des salariés comptabilise 25 % des accidents de trajet en 2021 ;
- La tranche d'effectif « 300 à 1499 » avec 19 % des salariés affiche 18 % des accidents de trajet en 2021 ;
- Ces trois classes génèrent 70 % des accidents de trajet en premier versement, 67 % des nouvelles IP, 68 % du nombre de journées indemnisées et 66 % des décès ;
- Plus d'un quart des indicateurs ci-dessous sont concentrés dans la tranche « 1 à 19 salariés » en 2021.

**Tableau 19a - Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par tranches d'effectif 2019 à 2021
(Poids tranches d'effectif par rapport au total)**

Année	Tranches effectif	1 à 19		20 à 49		50 à 199		200 à 299		300 a 1499		1500 et plus		Indéfini ou non précisé	Île-de-France
2021	Nb Sections d'Etablissement	438 544	83 %	23 031	4 %	11 271	2 %	1 318	0 %	1 683	0 %	168	0 %	54 178	530 193
	Nb salariés	1 555 709	31 %	700 652	14 %	1 037 142	21 %	319 293	6 %	944 110	19 %	474 514	9 %	0	5 031 420
	Nb TJ en premier versement	6 048	27 %	3 873	17 %	5 548	25 %	1 496	7 %	4 023	18 %	1 326	6 %	132	22 446
	Nb TJ en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	5 490	28 %	3 464	17 %	4 917	25 %	1 343	7 %	3 489	17 %	1 141	6 %	119	19 963
	Nb jours indemnisés	530 114	27 %	331 639	17 %	485 944	24 %	130 778	7 %	344 376	17 %	102 835	5 %	71 348	1 997 034
	Nouvelles IP	411	25 %	251	15 %	387	23 %	102	6 %	315	19 %	96	6 %	102	1 664
	Nb décès	14	26 %	13	25 %	11	21 %	2	4 %	10	19 %	2	4 %	1	53
	Somme Taux IP	5 838	26 %	3 990	18 %	4 576	20 %	1 210	5 %	3 980	18 %	1 352	6 %	1 481	22 427
2020	Nb Sections d'Etablissement	419 440	83 %	22 566	4 %	11 012	2 %	1 305	0 %	1 689	0 %	150	0 %	51 904	508 066
	Nb salariés	1 486 925	30 %	686 810	14 %	1 015 453	21 %	316 093	6 %	959 710	20 %	429 431	9 %	0	4 894 422
	Nb TJ en premier versement	5 753	24 %	3 942	17 %	5 897	25 %	1 757	7 %	4 692	20 %	1 366	6 %	199	23 606
	Nb TJ en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	5 226	25 %	3 494	17 %	5 219	25 %	1 560	7 %	4 095	20 %	1 180	6 %	179	20 953
	Nb jours indemnisés	517 549	25 %	330 398	16 %	499 639	24 %	149 934	7 %	376 915	18 %	103 742	5 %	69 303	2 047 480
	Nouvelles IP	328	24 %	199	14 %	309	22 %	105	8 %	266	19 %	93	7 %	76	1 376
	Nb décès	13	25 %	10	19 %	11	21 %	2	4 %	9	17 %	6	12 %	1	52
	Somme Taux IP	4 806	26 %	2 736	15 %	4 111	22 %	1 229	7 %	3 289	18 %	1 395	7 %	1 218	18 784
2019	Nb Sections d'Etablissement	417 026	82 %	22 450	4 %	11 308	2 %	1 331	0 %	1 744	0 %	162	0 %	52 424	506 445
	Nb salariés	1 469 216	30 %	685 929	14 %	1 044 568	21 %	323 142	7 %	980 866	20 %	454 315	9 %	0	4 958 036
	Nb TJ en premier versement	6 304	22 %	4 545	16 %	7 204	25 %	2 118	7 %	5 986	21 %	1 968	7 %	202	28 327
	Nb TJ en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	5 617	23 %	4 041	16 %	6 288	25 %	1 844	7 %	5 108	21 %	1 673	7 %	179	24 750
	Nb jours indemnisés	509 114	25 %	318 595	16 %	505 055	25 %	141 630	7 %	388 992	19 %	115 261	6 %	57 337	2 035 984
	Nouvelles IP	425	23 %	268	15 %	418	23 %	135	7 %	389	21 %	137	7 %	76	1 848
	Nb décès	12	27 %	4	9 %	11	24 %	1	2 %	14	31 %	3	7 %	0	45
	Somme Taux IP	5 188	25 %	3 043	15 %	4 662	22 %	1 193		4 606	22 %	1 279	6 %	980	20 951

Tableau 19b - Répartition des principaux indicateurs de sinistralité par tranches d'effectifs 2019 à 2021 (Poids tranches d'effectif par rapport au total Île-de-France)

Année	Tranches effectif	1 à 19	20 à 49	50 à 199	200 à 299	300 a 1499	1500 et plus	Indéfini ou non précisé	Île-de-France
2021	Nb Sections d'Etablissement	83 %	4 %	2 %	0 %	0 %	0 %	10 %	100%
	Nb salariés	31 %	14 %	21 %	6 %	19 %	9 %	0 %	100%
	Nb AT/MP en premier versement	27 %	17 %	25 %	7 %	18 %	6 %	1 %	100%
	Nb AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	28 %	17 %	25 %	7 %	17 %	6 %	1 %	100%
	Nb jours indemnisés	27 %	17 %	24 %	7 %	17 %	5 %	4 %	100%
	Nouvelles IP	25 %	15 %	23 %	6 %	19 %	6 %	6 %	100%
	Nb Indemnité Capital (IC) - Taux IP<10%	24 %	16 %	24 %	6 %	19 %	6 %	5 %	100%
	Nb Indemnité permanente (IP) - Taux IP>10%	27 %	14 %	21 %	7 %	18 %	5 %	8 %	100%
	Nb décès	26 %	25 %	21 %	4 %	19 %	4 %	2 %	100%
	Somme Taux IP	26 %	18 %	20 %	5 %	18 %	6 %	7 %	100%
2020	Nb Sections d'Etablissement	83 %	4 %	2 %	0 %	0 %	0 %	10 %	100%
	Nb salariés	30 %	14 %	21 %	6 %	20 %	9 %	0 %	100%
	Nb AT en premier versement	24 %	17 %	25 %	7 %	20 %	6 %	1 %	100%
	AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	25 %	17 %	25 %	7 %	20 %	6 %	1 %	100%
	Nb jours indemnisés	25 %	16 %	24 %	7 %	18 %	5 %	3 %	100%
	Nouvelles IP	24 %	14 %	22 %	8 %	19 %	7 %	6 %	100%
	Nb Indemnité Capital (IC) - Taux IP<10%	23 %	16 %	23 %	8 %	19 %	7 %	4 %	100%
	Nb Indemnité permanente (IP) - Taux IP>10%	27 %	11 %	21 %	7 %	20 %	7 %	8 %	100%
	Nb décès	25 %	19 %	21 %	4 %	17 %	12 %	2 %	100%
	Somme Taux IP	26 %	15 %	22 %	7 %	18 %	7 %	6 %	100%
2019	Nb Sections d'Etablissement	82 %	4 %	2 %	0 %	0 %	0 %	10 %	100%
	Nb salariés	30 %	14 %	21 %	7 %	20 %	9 %	0 %	100%
	Nb AT en premier versement	22 %	16 %	25 %	7 %	21 %	7 %	1 %	100%
	Nb AT en premier versement IJ avec au moins 4 IJ	23 %	16 %	25 %	7 %	21 %	7 %	1 %	100%
	Nb jours indemnisés	25 %	16 %	25 %	7 %	19 %	6 %	3 %	100%
	Nouvelles IP	23 %	15 %	23 %	7 %	21 %	7 %	4 %	100%
	Nb Indemnité Capital (IC) - Taux IP<10%	22 %	14 %	23 %	7 %	22 %	8 %	3 %	100%
	Nb Indemnité permanente (IP) - Taux IP>10%	26 %	15 %	20 %	7 %	19 %	5 %	7 %	100%
	Nb décès	27 %	9 %	24 %	2 %	31 %	7 %	0 %	100%
	Somme Taux IP	25 %	15 %	22 %	2 %	22 %	6 %	5 %	100%

Tableau 19c - Répartition des accidents de trajets en premier versement par tranches d'effectif et type lieu AT 2021
Classement décroissant réalisé par rapport au nb AT en Premier Versement Île-de-France

Type lieu (2 caractères)	1 à 19		20 à 49		50 à 199		200 à 299		300 à 1499		1500 et plus		Indéfini ou non précisé	Île-de-France	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%		Nb	%
Lieu public	3 972	27 %	2 399	16 %	3 214	22 %	772	5 %	2 505	17 %	2 011	13 %	31	14 904	66 %
Pas d'information	501	3 %	328	18 %	407	22 %	106	6 %	254	14 %	244	13 %	3	1 843	8 %
Domicile	127	1 %	84	18 %	122	26 %	35	7 %	82	17 %	28	6 %	0	478	2 %
Autre ou sans information	94	1 %	63	21 %	54	18 %	12	4 %	41	14 %	35	12 %	0	299	1 %
Lieu d'activité tertiaire, bureau, divertissement,	86	1 %	52	19 %	64	23 %	14	5 %	47	17 %	12	4 %	0	275	1 %
Site industriel	68	0 %	36	16 %	49	22 %	8	4 %	43	19 %	16	7 %	1	221	1 %
Établissement de soins	10	0 %	12	18 %	19	28 %	5	7 %	12	18 %	10	15 %	0	68	0 %
Sous terre - à l'exclusion des chantiers	10	0 %	6	19 %	8	25 %	2	6 %	5	16 %	1	3 %	0	32	0 %
Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	7	0 %	6	20 %	11	37 %	3	10 %	3	10 %	0	0 %	0	30	0 %
En l'air, en hauteur - à l'exclusion des chantiers	1	0 %	1	8 %	0	0 %	1	8 %	0	0 %	10	77 %	0	13	0 %
Lieu pour agriculture, élevage, pisciculture, zone	3	0 %	4	36 %	1	9 %	1	9 %	1	9 %	1	9 %	0	11	0 %
Lieu d'activité sportive	0	0 %	1	50 %	1	50 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	2	0 %
En milieu hyperbare - à l'exclusion des chantiers	1	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	1	0 %
Non codés	1 008	7 %	647	15 %	982	23 %	251	6 %	745	17 %	574	13 %	62	4 269	19 %
Total général	5 888	40 %	3 639	16 %	4 932	22 %	1 210	5 %	3 738	17 %	2 942	13 %	97	22 446	100 %

Le tableau 19c ci-dessus permet de mettre en perspective la relation entre la sinistralité, la taille de l'établissement et le lieu de l'accident.

Par exemple :

- 66 % des Accidents de trajet en premier versement en Île-de-France se situent dans la classe «Lieu public » ;

- sur ces 66 %, 27 % de ces AT se situent dans la tranche d'effectif « 1 à 19 salariés » ;
- 2 % sont survenus au Domicile ;
- la tranche d'effectif la plus concernée est celle de « 50 à 199 salariés ».

Tableau 19d - Equivalent temps plein (ETP) en journées indemnisées des accidents de trajet par tranches d'effectif 2021

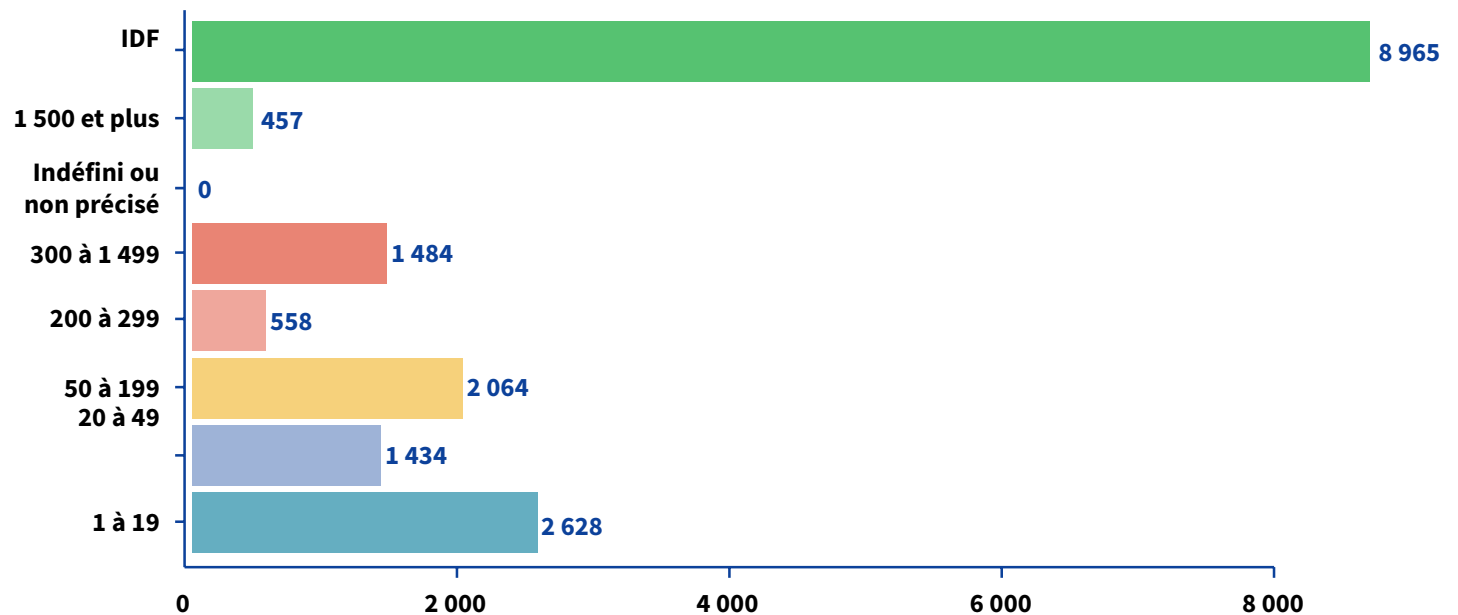
Tranches d'effectif	1 à 19	20 à 49	50 à 199	200 à 299	300 à 1499	1500 et plus	Indéfini ou non précisé	Île-de-France
Nb Heures travaillées (a)	2 197 040 164	1 134 308 322	1 709 579 989	523 416 510	1 533 134 102	748 104 627	402 745	7 845 986 459
N b salariés (b)	1 555 709	700 652	1 037 142	319 293	944 110	474 514	0	5 031 420
Nb heures moyennes travaillées par salarié sur l'année	202	231	235	234	232	225	0	223
(c) = (a)/(b)	1 412	1 619	1 648	1 639	1 624	1 577	0	1 559
Nb jours moyen travaillés par salarié (d) = (c) / 7	202	231	235	234	232	225	0	223
Nb jours indemnisés 2021 (e)	530 114	331 639	485 944	130 778	344 376	102 835	71 348	1 997 034
Equivalent Temps Plein (ETP) en journées indemnisées (e)/(d)	2 628	1 434	2 064	558	1 484	457	0	8 965

Figure 18 - Répartition Equivalent temps plein (ETP) par tranches d'effectif des accidents de trajet en 2021

La figure 1820 ci-dessous permet d'observer la répartition des ETP en Île-de-France pour l'année 2021 par tranches d'effectif :

- la répartition est identique à celle faite sur les accidents du travail ;
- la tranche d'effectif « 1 à 19 » salariés génère un ETP de 2 628 au niveau régional ;

- la tranche d'effectif « 50 à 199 salariés » se positionne en seconde position avec un ETP 2 064 au niveau régional ;
- en 2021, La tranche d'effectif « 1 500 salariés et plus » est la moins impactée avec un ETP de 457 jours pour les accidents de trajet contre 1 608 ETP pour les Accidents du travail (cf. figure 9).



Analyse par section NAF

Le tableau 20 ci-après nous informe sur les secteurs d'activité les plus impactés par la sinistralité trajet. Ainsi, il apparaît que :

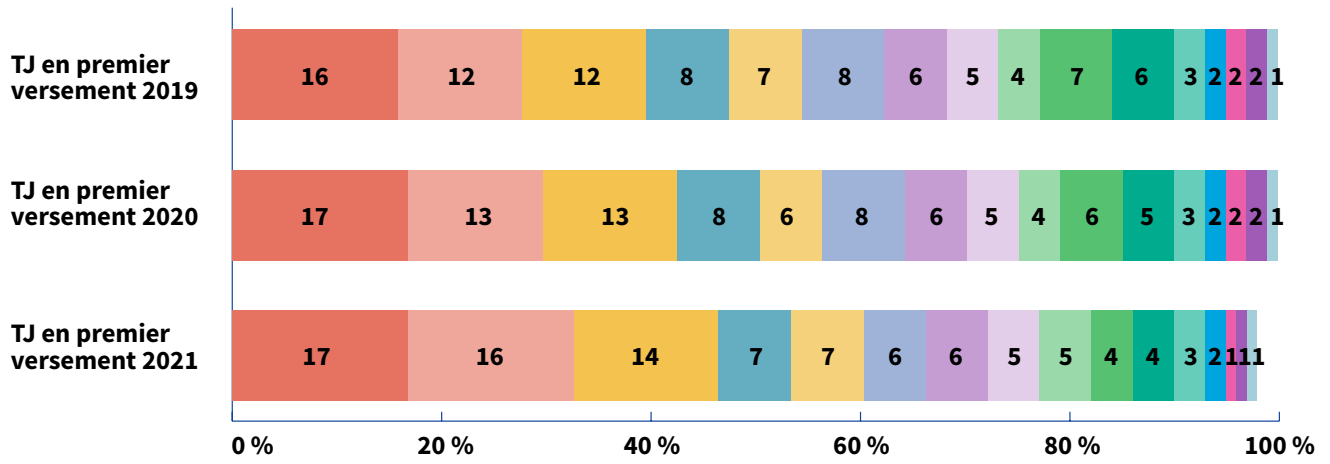
- le nombre d'accidents de trajet continue de baisser depuis 2019 (-5 % en 2021 par rapport à 2020) ;
- les 3 secteurs les plus accidentogènes sont les « Commerce : réparation d'automobiles et de motocycle », la « Santé humaine et de l'action sociale » et les « Activités de services administratifs et de soutien » qui supportent près de la moitié des accidents de trajet en premier versement (47 %) ;
- le nombre de nouvelles IP sont les plus importants dans les secteurs G « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et N « Activités de services administratifs et de soutien » ;

- le nombre de journées indemnisées augmente de 12 % par rapport à 2020 dans le secteur des « Transports et entreposage », et représente 16 % de l'ensemble des indemnités journalières versées ;
- le secteur I « Hébergement et restauration » présente des indicateurs contrastés et notamment en matière d'évolution par rapport à 2020. Ainsi, alors que le nombre d'accident de trajet en premier versement chute de 22,4 %, le nombre de journées indemnisées croît de 2,6 % ;
- le secteur F de la « construction » voit tous ces indicateurs augmenter entre 2021 et 2020 (par exemple le nombre d'accidents de trajet connaît une croissance de 12 %).

Tableau 20 - Répartition des principaux indicateurs de sinistralité section NAF en 2021
 Classement réalisé par rapport au nombre de trajets en premier versement
 (En italique évolution des indicateurs par rapport à l'année précédente)

Section NAF		Nb Sections d'Établissement		Nb salariés		Nb TJ en premier versement		Nb jours indemnisés		Nouvelles IP		Nb décès	
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	93 145	18 %	706 500	14 %	3 836	17 %	343 207	17 %	265	16 %	6	11 %
		4 %		2 %		-5 %		-1 %		35 %		-33 %	
Q	Santé humaine et action sociale	23 962	5 %	393 255	8 %	3 621	16 %	270 954	14 %	180	11 %	9	17 %
		4 %		8 %		15 %		8 %		12 %		29 %	
N	Activités de services administratifs et de soutien	57 774	11 %	532 979	11 %	3 038	14 %	356 621	18 %	231	14 %	8	15 %
		1 %		3 %		-2 %		3 %		31 %		0 %	
I	Hébergement et restauration	47 622	9 %	303 757	6 %	1 587	7 %	171 304	9 %	145	9 %	2	4 %
		3 %		0 %		-13 %		-18 %		15 %		-33 %	
H	Transports et entreposage	21 753	4 %	284 332	6 %	1 584	7 %	178 797	9 %	121	7 %	3	6 %
		2 %		3 %		13 %		12 %		30 %		200 %	
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	65 793	12 %	603 667	12 %	1 409	6 %	97 345	5 %	134	8 %	5	9 %
		7 %		3 %		-22 %		-13 %		25 %		150 %	
C	Industrie manufacturière	18 439	3 %	341 148	7 %	1 311	6 %	106 236	5 %	93	6 %	5	9 %
		3 %		-1 %		1 %		1 %		27 %		0 %	
O	Administration publique	3 145	1 %	270 600	5 %	1 163	5 %	73 106	4 %	91	5 %	1	2 %
		-1 %		0 %		6 %		3 %		25 %		0 %	
F	Construction	60 651	11 %	356 557	7 %	1 067	5 %	109 881	6 %	82	5 %	10	19 %
		6 %		5 %		12 %		11 %		21 %		150 %	
K	Activités financières et d'assurance	22 372	4 %	313 848	6 %	959	4 %	68 811	3 %	96	6 %	1	2 %
		5 %		1 %		-34 %		-29 %		7 %		-67 %	
J	Information et communication	35 634	7 %	448 924	9 %	834	4 %	52 889	3 %	72	4 %	2	4 %
S	Autres activités de services	30 662	6 %	121 898	2 %	706	3 %	56 423	3 %	60	4 %	1	2 %
P	Enseignement	11 972	2 %	134 033	3 %	439	2 %	28 739	1 %	29	2 %	0	0 %
L	Activités immobilières	17 829	3 %	86 843	2 %	321	1 %	32 022	2 %	25	2 %	0	0 %
R	Arts, spectacles et activités récréatives	16 942	3 %	80 613	2 %	318	1 %	24 051	1 %	29	2 %	0	0 %
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 303	0 %	31 252	1 %	125	1 %	13 729	1 %	6	0 %	0	0 %
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	626	0 %	14 208	0 %	41	0 %	3 993	0 %	2	0 %	0	0 %
U	Activités extraterritoriales	343	0 %	4 710	0 %	30	0 %	2 710	0 %	0	0 %	0	0 %
B	Industries extractives	107	0 %	1 576	0 %	5	0 %	368	0 %	0	0 %	0	0 %
A	Agriculture, sylviculture et pêche	118	0 %	716	0 %	2	0 %	657	0 %	1	0 %	0	0 %
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	1	0 %	4	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
X	Code NAF inconnu ou non renseigné	0	0 %	0	0 %	50	0 %	5 191	0 %	2	0 %	0	0 %
Total TJ par section NAF		530 193	100 %	5031 420	100 %	22 446	100 %	1 997 034	100 %	1 664	100 %	53	100 %

Figure 19a - Répartition des accidents de trajet en premier versement par section NAF - période 2019 à 2021



- **G** Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
- **Q** Santé humaine et action sociale
- **N** Activités de services administratifs et de soutien
- **I** Hébergement et restauration
- **H** Transports et entreposage
- **M** Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- **C** Industrie manufacturière
- **O** Administration publique
- **F** Construction
- **K** Activités financières et d'assurance
- **J** Information et communication
- **S** Autres activités de services
- **P** Enseignement
- **L** Activités immobilières
- **R** Arts, spectacles et activités récréatives
- **E** Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

Figure 19b - Évolution en % des accidents du trajet en premier versement entre 2021 et 2020 par section NAF
Taux d'évolution trajet en premier versement 2021 /2020

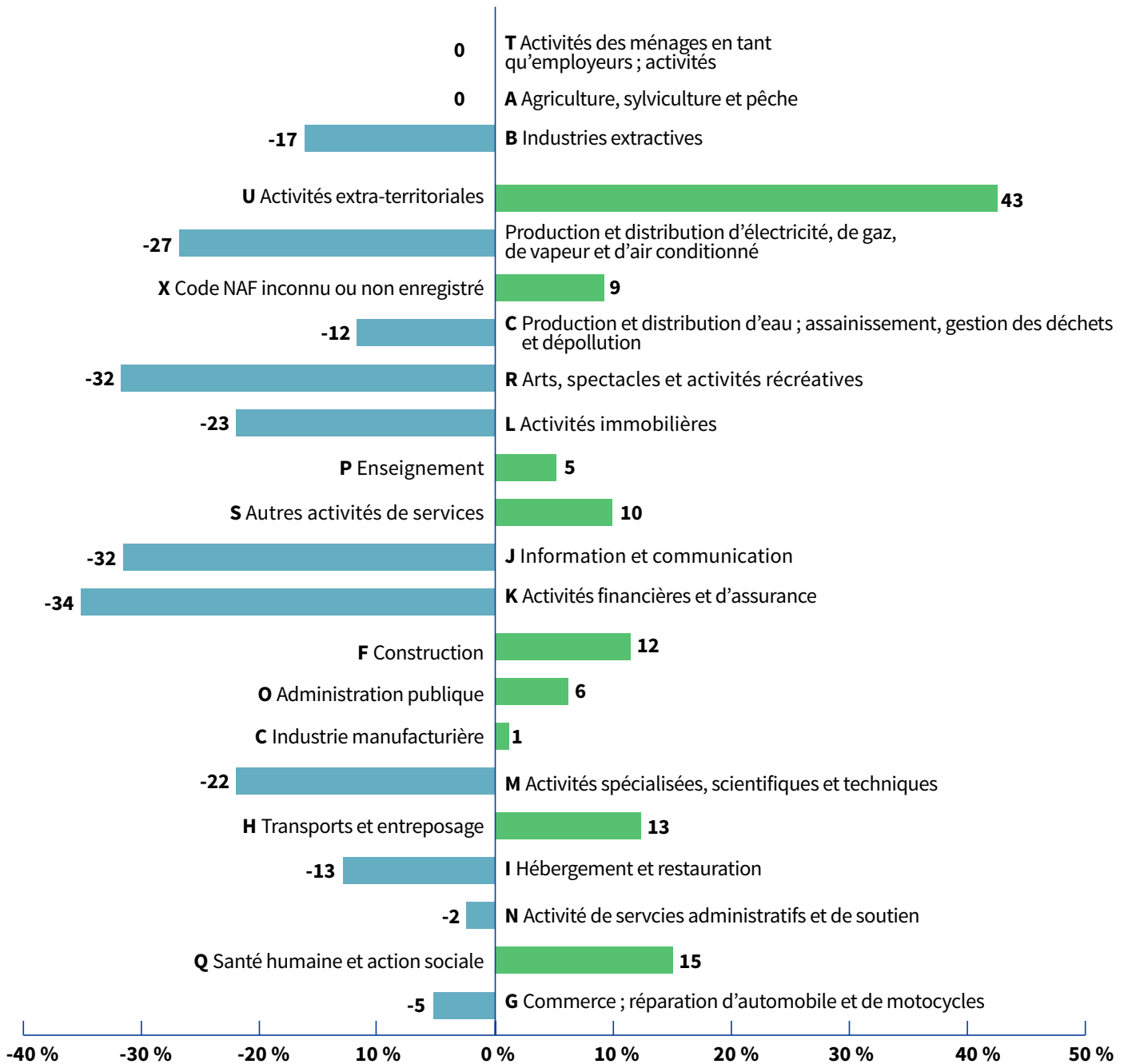


Figure 20b - Répartition du nombre moyen IJ des accidents de trajet par section NAF 2021 -2019 à 2021
 Classement décroissant du nb moyen IJ 2021
 En italique évolution des indicateurs par rapport à l'année précédente

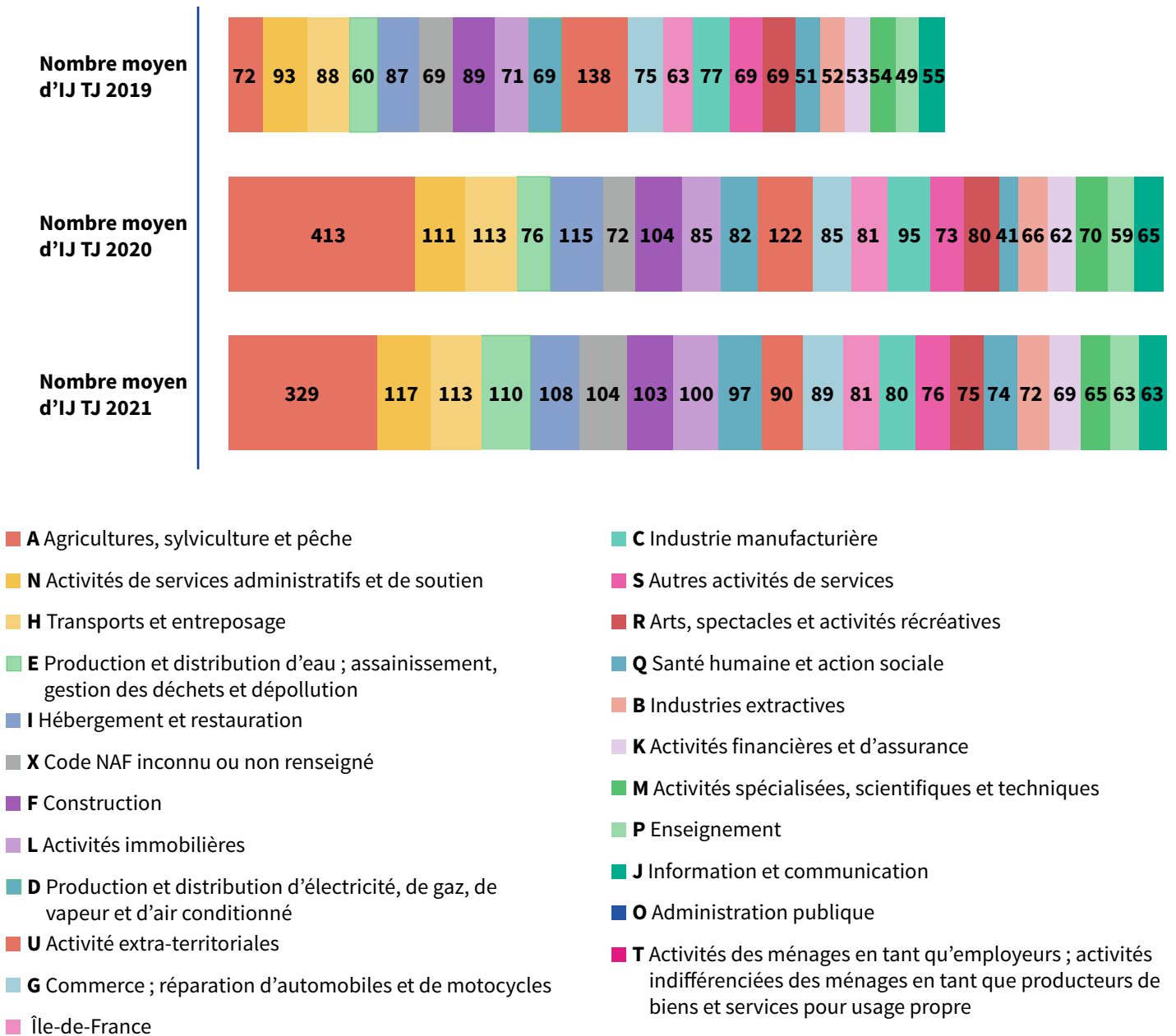
Section NAF	Nombre moyen IJ TJ 2021	Nombre moyen IJ TJ 2020	Nombre moyen IJ TJ 2019
A Agriculture, sylviculture et pêche	329	413	72
	-20 %	471 %	/
N Activités de services administratifs et de soutien	117	111	93
	6 %	19 %	/
H Transports et entreposage	113	113	88
	-0 %	29 %	/
E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	110	76	60
	45 %	27 %	/
I Hébergement et restauration	108	115	87
	-6 %	32 %	/
F Construction	103	104	89
	-1 %	16 %	/
L Activités immobilières	100	85	71
	17 %	20 %	/
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	97	82	69
	19 %	19 %	/
U Activités extra-territoriales	90	122	138
	-26 %	-11 %	/
G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	89	85	75
	5 %	13 %	/
C Industrie manufacturière	80	95	77
	-16 %	23 %	/
S Autres activités de services	76	73	69
	4 %	5 %	/
R Arts, spectacles et activités récréatives	75	80	69
	-6 %	15 %	/
Q Santé humaine et action sociale	74	41	51
	82 %	-20 %	/
B Industries extractives	72	66	52
	8 %	26 %	/
K Activités financières et d'assurance	69	62	53
	11 %	17 %	/
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	65	70	54
	-6 %	28 %	/
P Enseignement	63	59	49
	8 %	20 %	/
J Information et communication	63	65	55
	-3 %	18 %	/
O Administration publique	0	0	0
	0 %	0 %	0
T Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	0	0
	0 %	0 %	0
x Code NAF inconnu ou non renseigné	104	72	69
	45 %	3 %	/
Île-de-France	81	81	63
	0 %	27 %	/

Figure 19c - Évolution du Nombre moyen d'IJ des accidents de trajet en premier versement par section NAF- 2019 - 2021

La figure ci-dessus permet d'étudier le nombre moyen d'arrêt pendant la période 2019 à 2021.

Toutes les sections NAF ont leur nombre moyen d'IJ qui augmentent entre 2019 et 2021.

Par exemple nous pouvons constater que les « Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution » (E) affichent un nombre moyen d'IJ supérieur à 2019 (60 jours en 2019 et 110 jours en 2021). En effet le nombre de jours indemnisé a augmenté de 84 % entre 2021 et 2019.



La figure ci-dessus permet d'étudier le nombre moyen d'arrêt pendant la période 2019 à 2021 et de voir les sections NAF qui ont un nombre moyen d'IJ supérieur à celui d'Île-de-France qui est de 81 jours en 2021.

Le tableau 21 ci-dessous présente les 10 codes NAF de niveau 2, regroupant au moins 500 salariés, pour lesquels les accidents de trajet en premier versement sont les plus élevés.

Tableau 21 - Répartition des données principales des accidents de trajet par code NAF niveau 2 en 2021 - 2020 et dont l'effectif est supérieur ou égal à 500
Classement réalisé par rapport au nombre d'accidents de trajet niveau 2 décroissant

Code APE2	Lib APE2	Nb Sections d'Établissement 2021		Nb salariés 2021		Nb TJ en premier versement 2021		Nb Sections d'Établissement 2020		Nb salariés 2020		Nb TJ en premier versement 2020	
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	56 791	11 %	350 042	7 %	2 525	11 %	54 723	11 %	343 016	7 %	2 662	11 %
88	Action sociale sans hébergement	7 520	1 %	117 656	2 %	1 584	7 %	7 071	1 %	115 358	2 %	1 314	6 %
56	Restauration	42 842	8 %	250 090	5 %	1 318	6 %	41 570	8 %	245 372	5 %	1 480	6 %
86	Activités pour la santé humaine	13 926	3 %	196 770	4 %	1 164	5 %	13 573	3 %	169 409	3 %	1 062	4 %
84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	3 145	1 %	270 600	5 %	1 163	5 %	3 170	1 %	270 082	6 %	1 099	5 %
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	36 941	7 %	161 635	3 %	966	4 %	37 097	7 %	159 755	3 %	928	4 %
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	26 179	5 %	292 652	6 %	896	4 %	25 206	5 %	288 209	6 %	993	4 %
87	Hébergement médico-social et social	2 516	0 %	78 829	2 %	873	4 %	2 444	0 %	77 866	2 %	770	3 %
43	Travaux de construction spécialisés	48 763	9 %	253 724	5 %	776	3 %	46 079	9 %	239 678	5 %	705	3 %
78	Activités liées à l'emploi	4 361	1 %	142 904	3 %	852	4 %	4 173	1 %	132 582	3 %	893	4 %
Total des 10 activités		242 984	46 %	2 114 902	42 %	12 117	54 %	235 106	46 %	2 041 327	42 %	11 906	50 %
Divers (Autres code APE2)		287 209	54 %	2 916 518	58 %	10 329	46 %	272 960	54 %	2 853 095	58 %	11 700	50 %
Total Île-de-France		530 193	100 %	5 031 420	100 %	22 446	100 %	508 066	100 %	4 894 422	100 %	23 606	100 %

Ces 10 activités représentent 54 % des accidents du trajet en premier règlement en 2021 contre 50 % en 2020. Elles emploient plus de 46 % des salariés franciliens en 2021.

Analyse par grandes catégories de risque

Cette ventilation des accidents par grandes catégories de risques résulte d'un travail de classification statistique mené par la direction des Risques Professionnels de la Cnam sur les circonstances des accidents telles que décrites par les nomenclatures « SEAT » d'EUROSTAT. (cf. § nomenclatures en introduction).

Nous observons sur le tableau 24 que :

- 72 % des accidents avec au moins 4 jours d'arrêt sont codés (un certain nombre de sinistre étant codés : « pas d'informations » ;

- dans le prolongement des années précédentes, le risque routier est surreprésenté en 2021 et caractérisé par sa gravité : près de la moitié des accidents avec au moins 4 jours d'arrêt, plus de la moitié des nouvelles IP »codées ;
- les chutes représentent 43 % (28 % chutes de plain-pied et 15% chutes de hauteur).

Tableau 22 - Répartition des indicateurs prévention pour l'Île-de-France selon la famille de risque à l'origine de ces accidents de trajet pour les années 2020 et 2021

Circonstance TJ	Nb TJ PV avec au moins 4 IJ		Nb journées indemnisées		Nouvelles IP		Nb décès	
Risque routier	7 028	49,0%	614 330	47,6%	544	53,2%	26	78,8%
	4%		5%		29%		63%	
Chutes de plain-pied	4 059	28,3%	374 573	29,0%	272	26,6%	2	6,1%
	3%		0%		21%		0%	
Chutes de hauteur	2 206	15,4%	194 784	15,1%	124	12,1%	1	3,0%
	0%		-4%		22%		100%	
Manutention manuelle	449	3,1%	41 604	3,2%	29	2,8%	1	3,0%
	-4%		5%		0%		-50%	
Agressions (y compris par animaux)	374	2,6%	39 653	3,1%	35	3,4%	0	0,0%
	-29%		-10%		106%		0%	
Autres risques	93	0,6%	11 151	0,9%	7	0,7%	3	9,1%
	8%		12%		40%		-40%	
Autres véhicules de transport	76	0,5%	7 223	0,6%	5	0,5%	0	0,0%
	-34%		8%		67%		0%	
Manutention mécanique	44	0,3%	4 807	0,4%	4	0,4%	0	0,0%
	26%		32%		300%		0%	
Risque physique dont risque électrique	11	0,1%	1 609	0,1%	1	0,1%	0	0,0%
	57%		189%		100%		0%	
Outillage à main	10	0,1%	841	0,1%	2	0,2%	0	0,0%
	233%		55%		100%		0%	
Risque chimique	2	0,0%	36	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	0%		29%		0%		0%	
Risque machines	1	0,0%	382	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	-91%		41%		0%		0%	
Sinistres codés	14 356	100,0%	1 290 996	100,0%	1 023	100,0%	33	100,0%
	2%		2%		27%		32%	
Sinistres codés	14 356	71,9%	1 967 663	73,6%	1 023	61,5%	33	62,3%
	2%		1%				-3%	
Sinistres non Codés	5 610	28,1%	706 041	26,4%	641	38,5%	20	37,7%
	-18%		-9%		9%		-26%	
Total Île-de-France	19 966	100,0%	2 673 704	100,0%	1 664	100,0%	53	100,0%
	-5%		-2%		-5%		-13%	

Évolution des indicateurs de sinistralité par secteur d'activité

Le tableau 23 ci-dessous permet d'affiner l'analyse par grands secteurs d'activité et d'identifier leurs tendances.

Contrairement aux accidents du travail, ici seulement trois secteurs ont leur nombre d'accident de trajet en premier versement en augmentation par rapport à l'année antérieure.

Nous observons sur le tableau 24 que :

- Le CTN I a son nombre accident du trajet en augmentation avec 10% par rapport à 2020.

- Le CTN B a son nombre accident du trajet en augmentation avec 8% par rapport à 2020

- Le CTN F voit son nombre d'accidents du trajet augmenter de 2% par rapport à 2020

Tableau 23 - Principales données de sinistralité des accidents de trajet par CTN en Île-de-France période triennale 2019 à 2021

En italique taux d'évolution annuel N/N-1

CTN	Nb Sections d'Établissement			Nb salariés			Nb TJ en premier versement			Nb jours indemnisés			Nouvelles IP			
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	
A	14 231	13 694	13 610	252 036	255 353	260 579	1 000	4%	1 014	1 263	84 671	86 893	88 810	90	69	92
	4%	1%	/	-1%	-2%	/	-1%	-20%	/	-3%	-2%	/	30%	-25%	/	
B	70 620	66 474	64 651	420 058	399 982	385 607	1 244	6%	1 149	1 299	121 552	110 700	107 652	99	76	92
	6%	3%	/	5%	4%	/	8%	-12%	/	10%	3%	/	30%	-17%	/	
C	65 798	63 752	64 451	636 331	621 454	636 451	2 673	12%	2 852	3 610	270 095	262 169	277 095	209	171	235
	3%	-1%	/	2%	-2%	/	-6%	-21%	/	3%	-5%	/	22%	-27%	/	
D	76 381	73 329	73 643	556 861	550 034	566 314	3 338	15%	3 599	4 135	344 434	380 125	354 921	266	196	248
	4%	0%	/	1%	-3%	/	-7%	-13%	/	-9%	7%	/	36%	-21%	/	
E	1 019	970	948	45 571	45 474	45 399	159	1%	172	202	12 393	11 365	12 921	10	8	14
	5%	2%	/	0%	0%	/	-8%	-15%	/	9%	-12%	/	25%	-43%	/	
F	5 795	5 754	5 781	42 029	42 714	43 775	217	1%	212	250	20 570	19 678	23 699	15	14	24
	1%	0%	/	-2%	-2%	/	2%	-15%	/	5%	-17%	/	7%	-42%	/	
G	120 480	118 397	121 003	696 593	685 873	695 397	2 883	13%	3 188	3 839	237 160	248 810	250 340	182	173	227
	2%	-2%	/	2%	-1%	/	-10%	-17%	/	-5%	-1%	/	5%	-24%	/	
H	121 689	113 558	110 966	1 597 416	1 555 691	1 564 803	4 682	21%	5 727	7 379	315 277	364 643	387 019	398	360	462
	7%	2%	/	3%	-1%	/	-18%	-22%	/	-14%	-6%	/	11%	-22%	/	
I	54 180	52 138	51 392	784 525	737 847	759 711	6 250	28%	5 693	6 350	590 882	563 097	533 527	395	309	454
	4%	1%	/	6%	-3%	/	10%	-10%	/	5%	6%	/	28%	-32%	/	
Île-de-France	530 193	508 066	506 445	5 031 420	4 894 422	4 958 036	22 446	100%	23 606	28 327	1 997 034	2 047 480	2 035 984	1 664	1 376	1 848
	4%	0%	/	3%	-1%	/	-5%		-17%	/	-2%	1%	/	21%	-26%	

La figure 20 quant à elle, permet d'identifier la part de chaque CTN dans l'accidentalité francilienne pour les événements en premier versement. Nous remarquons 3 groupes distincts :

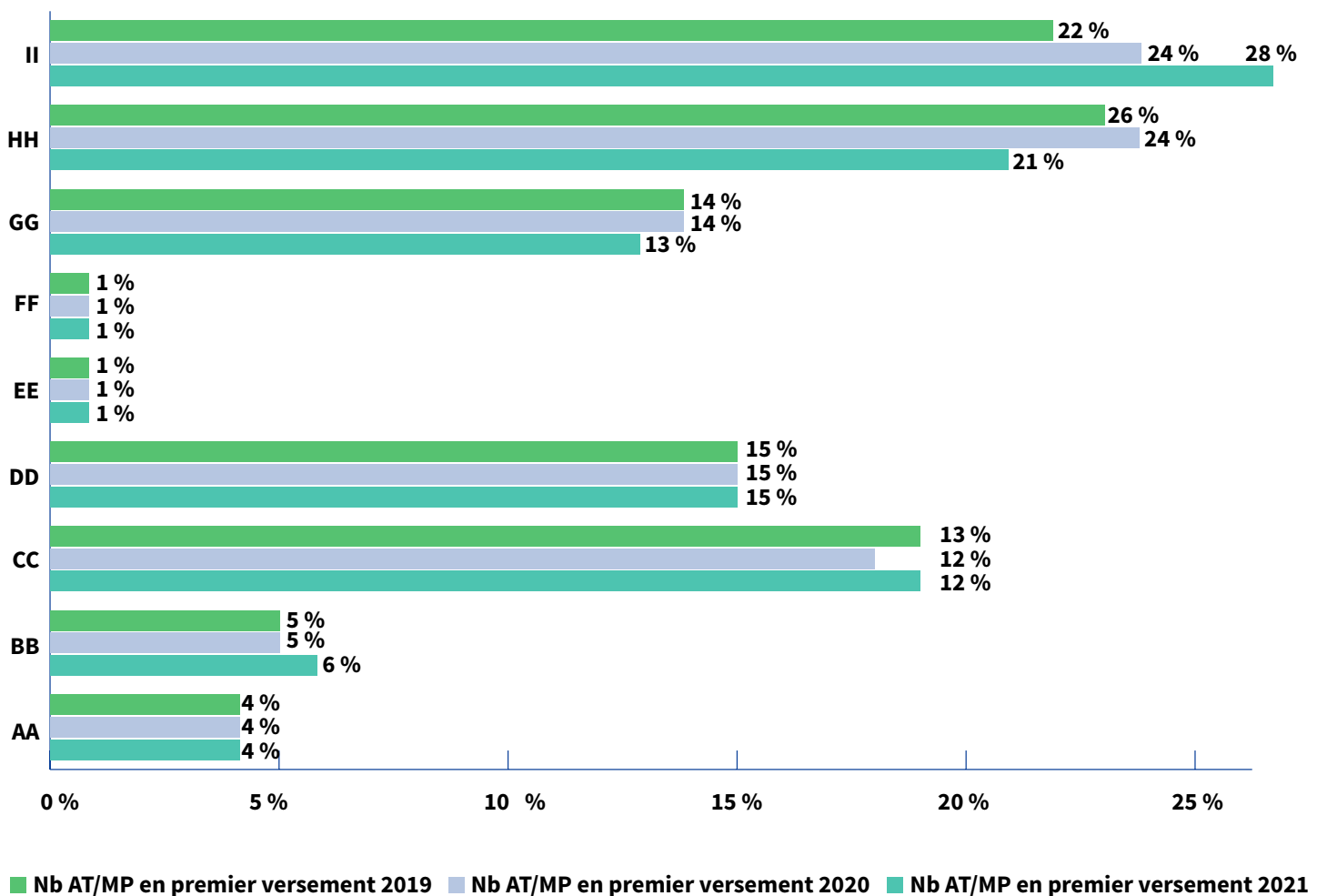
- Les CTN H et I qui globalisent près de la moitié des accidents de trajet en premier versement ;

On observe dans le CTN H « Activités de services I (banques, assurances, administrations, etc.) » une baisse importante de 18 % et dans le CTN G « Commerces non alimentaire » une baisse de 10 % des accidents de trajet.

- Les CTN C, D et G oscillent aux alentours de 13 % ;
- Le CTN F voit son nombre d'accidents du trajet augmenter de 2 % par rapport à 2020.

L'année dernière on constatait une diminution des « Nouvelles IP » dans tous les secteurs mais en 2021 elles repartent toutes à la hausse.

Figure 20 - Répartition des accidents de trajet en premier versement par CTN en Île-de-France - période triennale 2019 - 2021



FOCUS SUR LE LIEU DE L'ACCIDENT

Le tableau 24 ci-après permet de préciser la localisation des accidents de trajet en premier règlement. Nous pouvons notamment constater que :

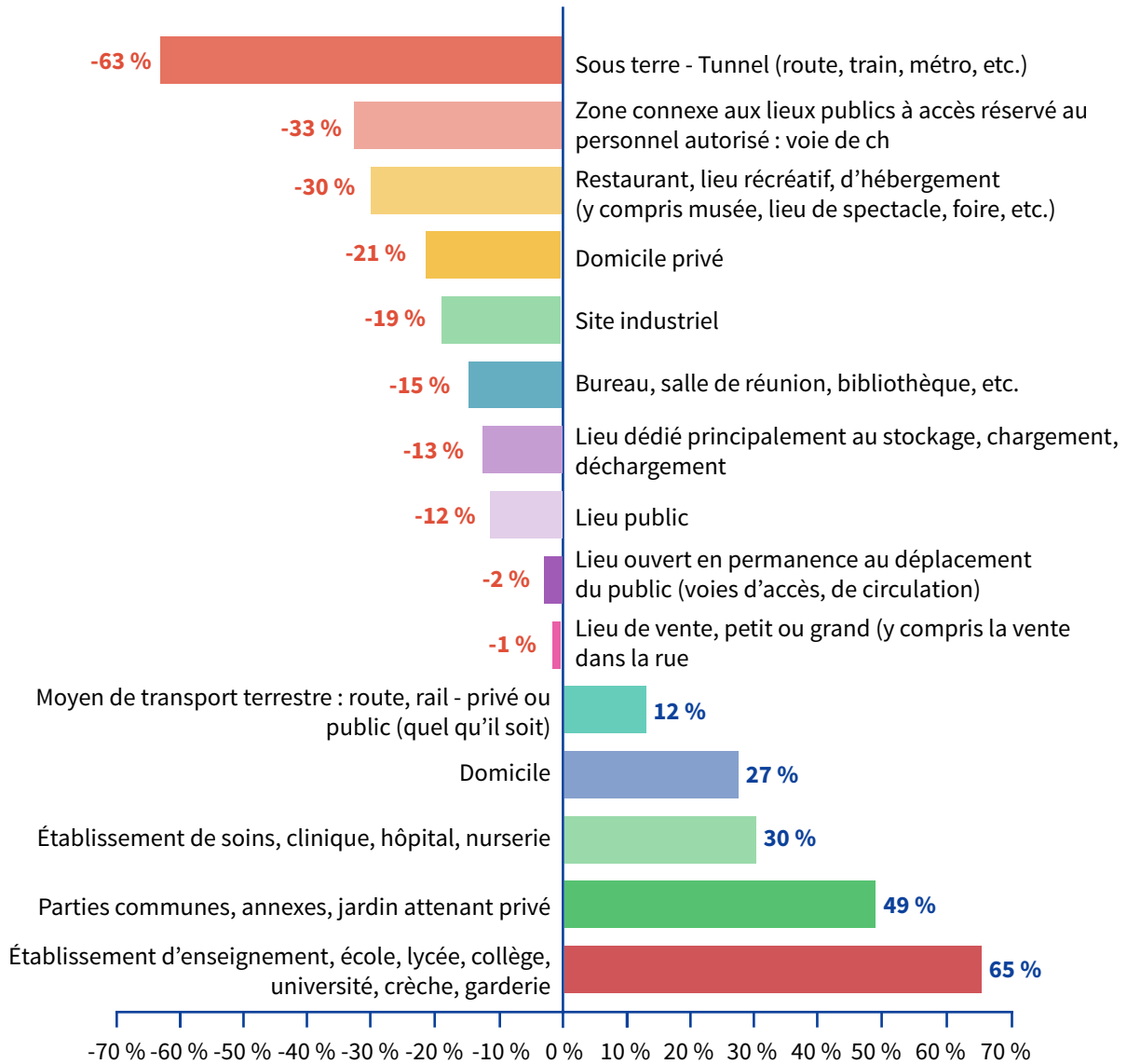
- 40 % des accidents de trajets surviennent dans un « lieu ouvert en permanence au déplacement du public (voies d'accès, de circulation) » mais en baisse de 2 % par rapport à 2020 ;
- Le « moyen de transport terrestre: route, rail - privé ou public » suite à la reprise d'activité repart à la hausse avec +12 % ;

- Les conditions particulières de déplacements de l'année 2020 ont particulièrement concerné les localisations que sont les restaurants (-44 % en 2020 et -30 % en 2021), et les sites industriels (-51 % en 2020 et -19 % en 2021), alors qu'à contrario les accidents survenant dans un « Etablissement de soins, clinique, hôpital, nurserie » augmentent de 30 % en 2021.

Tableau 24 - Données de sinistralité des accidents de trajet par type lieu en Île-de-France période triennale (Classement tri décroissant par rapport au nombre trajet en premier versement en 2021)

Type lieu	TJ pv 2021	TJ pv 2020	TJ pv 2019
Lieu ouvert en permanence au déplacement du public (voies d'accès, de circulation)	8 985 40 % -2 %	9 202 -17 %	11 073
Moyen de transport terrestre: route, rail - privé ou public (quel qu'il soit)	5 023 22 % 12 %	4 496 0 %	4 474
Lieu public	843 4 % -12 %	954 -2 %	970
Parties communes, annexes, jardin attenant privé	305 1 % 49 %	205 -7 %	221
Site industriel	163 1 % -19 %	200 -51 %	409
Domicile privé	113 1 % -21 %	143 -27 %	195
Lieu de vente, petit ou grand (y compris la vente dans la rue)	93 0 % 1 %	92 -19 %	114
Restaurant, lieu récréatif, lieu d'hébergement (y compris musée, lieu de spectacle, foire.	78 0 % -30 %	111 -44 %	199
Domicile	56 0 % 27 %	44 -15 %	52
Zone connexe aux lieux publics à accès réservé au personnel autorisé: voie de ch	46 0 % -33 %	69 23 %	56
Bureau, salle de réunion, bibliothèque, etc.	44 0 % -15 %	52 -26 %	70
Etablissement de soins, clinique, hopital, nurserie	43 0 % 30 %	33 -13 %	38
Etablissement d'enseignement, école, lycée, collège, université, crèche, garderie	33 0 % 65 %	20 -23 %	26
Sous terre - tunnel (route, train, métro, etc.)	31 0 % -63 %	84 38 %	61
Lieu dédié principalement au stockage, chargement, déchargement	27 0 % -13 %	31 7 %	29
Divers	16 334 73 %	16 220	18 580
Pas d'information	1 843 8 %	2 413	2 284
Total Sinistres non codés	4 269 19 %	4 970	7 457
Total trajet IDF	22 446 100 %	23 603	28 321

Figure 21 - Représentation du taux d'évolution des accidents de trajet en premier versement entre 2021 et 2020 par type lieu



Évolution des indicateurs de sinistralité par département

Les tableaux 25a et la figure 22a ci-dessous offrent une visibilité sur la répartition départementale des principaux indicateurs liés aux accidents du travail.

Cette maille complémentaire permet une analyse plus précise des spécificités locales et traduit des disparités locales.

Tableau 25a - Répartition des principaux indicateurs trajet par département en Île-de-France période 2019 - 2021
En italique évolution N/N-1

Dpt.	Nb Sections d'Etablissement 202			Nb salariés			Nb TJ en premier versement			Nb jours indemnisés			Nouvelles IPP			Nb décès			
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	
75	201 871 4 %	194 088 -1 %	195 274 /	1548 590 4 %	1 485 619 -2 %	1516 771 /	6 591 -13 %	29 % -9 %	7 616 /	8 372 /	552 647 -10 %	616 058 11 %	555 609 /	493 31 %	377 -29 %	530 /	11 10 %	10 67 %	6 /
77	42 381 5 %	40 515 1 %	40 290 /	393 186 3 %	383 273 -1 %	385 554 /	2 059 2 %	9 % -21 %	2 017 /	2 544 /	175 024 -4 %	181 801 -6 %	192 835 /	124 15 %	108 -27 %	148 /	9 13 %	8 33 %	6 /
78	43 449 4 %	41 647 1 %	41 287 /	440 065 2 %	430 360 -1 %	434 428 /	1 654 5 %	7 % -28 %	1 574 /	2 186 /	153 271 9 %	140 632 -12 %	159 565 /	130 29 %	101 -35 %	156 /	4 -20 %	5 -38 %	8 /
91	37 368 4 %	35 803 1 %	35 578 /	390 993 4 %	377 186 0 %	376 744 /	1 870 10 %	8 % -21 %	1 693 /	2 144 /	157 327 5 %	149 243 -6 %	158 274 /	99 -3 %	102 -23 %	133 /	9 200 %	3 -40 %	5 /
92	64 589 4 %	61 944 0 %	61 947 /	966 068 1 %	959 369 -2 %	979 914 /	3 696 -8 %	16 % -21 %	4 034 /	5 134 /	295 482 -4 %	308 566 -4 %	320 555 /	279 3 %	270 -8 %	292 /	5 -58 %	12 200 %	4 /
93	58 372 5 %	55 560 2 %	54 305 /	531 950 3 %	514 977 0 %	516 534 /	2 754 -3 %	12 % -14 %	2 852 /	3 312 /	254 306 0 %	254 532 1 %	252 690 /	189 45 %	130 -35 %	201 /	3 -25 %	4 -43 %	7 /
94	45 129 4 %	43 362 1 %	43 124 /	433 464 2 %	423 413 -1 %	427 932 /	2 124 -3 %	9 % -17 %	2 179 /	2 620 /	181 004 -1 %	182 473 -4 %	189 269 /	134 -4 %	139 -29 %	197 /	7 75 %	4 -33 %	6 /
95	37 012 5 %	35 118 1 %	34 612 /	324 776 2 %	317 465 0 %	317 196 /	1 580 7 %	7 % -20 %	1 480 /	1 857 /	162 774 5 %	155 333 -3 %	160 382 /	125 56 %	80 -38 %	129 /	5 0 %	5 67 %	3 /
Autres départ	22 -24 %	29 4 %	28 /	2 328 -16 %	2 760 -7 %	2 963 /	118 -27 %	1 % 2 %	161 /	158 /	65 199 11 %	58 842 26 %	46 805 /	91 32 %	69 11 %	62 /	0 -100 %	1 100 %	0 /
Total Île-de-France	530 193 4 %	508 066 0 %	506 445 /	5031 420 3 %	4 894 422 -1 %	4958 036 /	22 446 -5 %	100 % -17 %	23 606 /	28 327 /	1 997 034 -2 %	2 047 480 1 %	2 035 984 /	1 664 21 %	1 376 -26 %	1 848 /	53 2 %	52 16 %	45 /

Les tableaux ci-dessus offre une visibilité sur la répartition départementale des principaux indicateurs liés aux accidents de trajet.

Figure 22a - Répartition des principaux indicateurs par département en Île-de-France

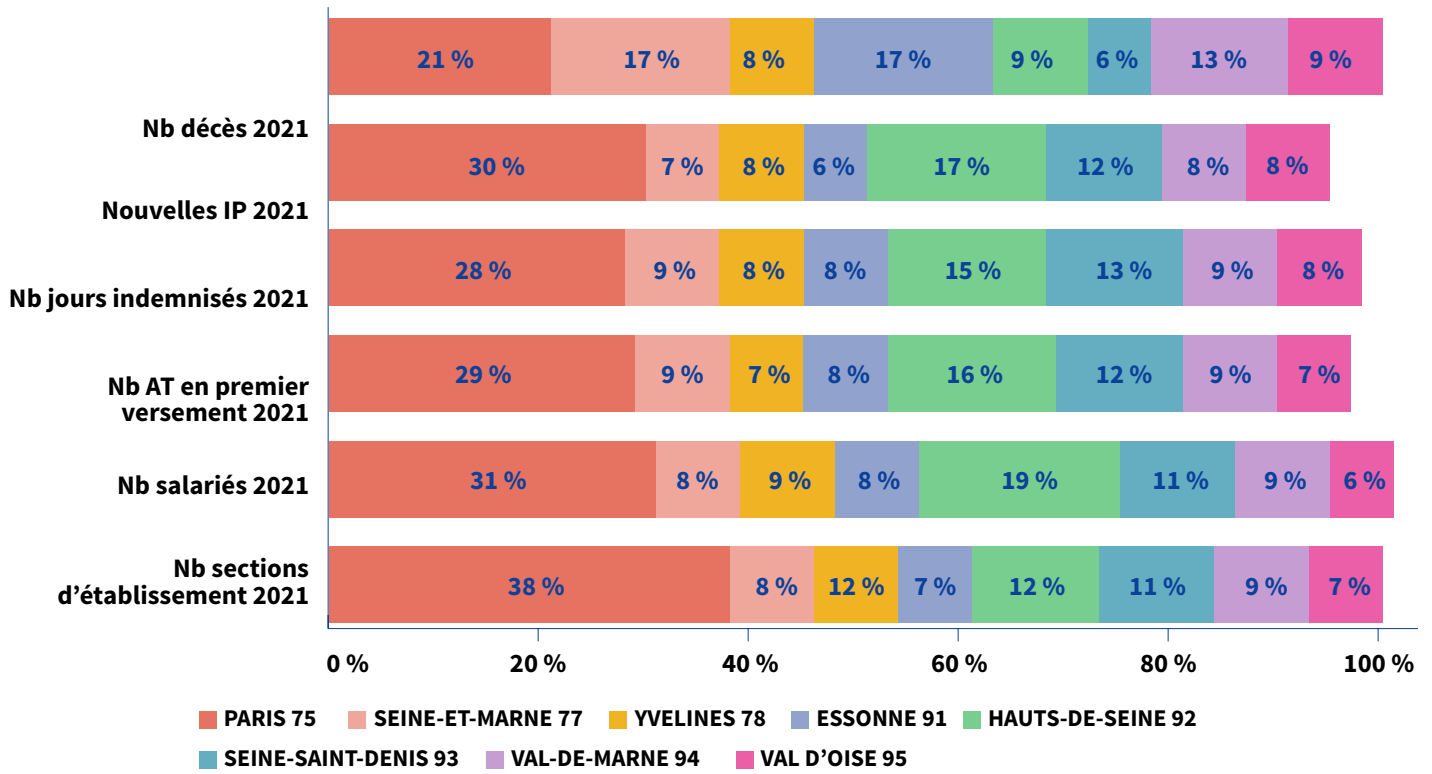
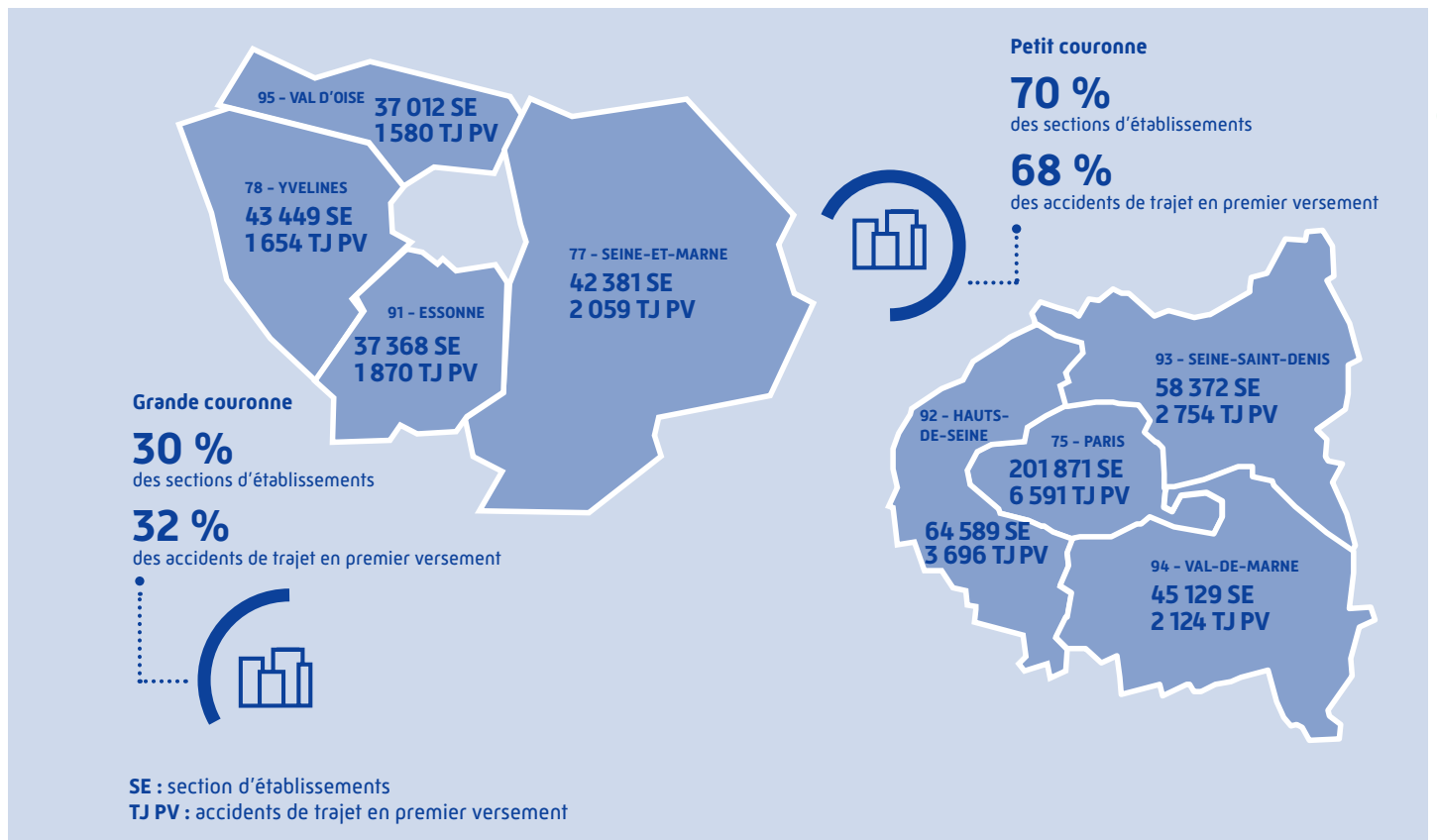


Tableau 25b - Répartition des principaux indicateurs TJ 2021 par couronne en Île-de-France

	Petite couronne	Grande couronne
Nb Sections d'établissement	369 961	160 210
	70 %	30 %
Nb salariés	3 480 072	1 549 020
	69 %	31 %
Nb Accidents du trajet en premier versement	15 165	7 163
	68 %	32 %

Figure 22b - Répartition des principaux indicateurs TJ 2021 par couronne en Île-de-France



4

MALADIES PROFESSIONNELLES

Généralités

On entend par « nouvelles » MP, les maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier règlement de prestations en espèces au cours de l'année civile considérée.

À la différence du nombre de MP, le dénombrement des victimes (donnée introduite dans les livrets de sinistralité en 2015) ne comptabilise qu'une seule fois les personnes reconnues atteintes de deux maladies professionnelles ou plus, au titre du même tableau de MP, pendant l'année, ce qui peut se produire notamment pour les TMS. Cette nouvelle donnée est affichée depuis 2018 dans le tableau ci-dessous avec l'intitulé « Nombre de victimes en 1^{er} règlement ».

L'année 2020 a également conduit à la création du tableau 100A relatif aux affections respiratoires aigües liées à une infection au SARS-Cov2.

En 2021 un nouveau tableau MP a été créé : le tableau 101 Cancer primitif du rein mais en Île-de-France nous n'en avons pas en premier versement 2021.

Le nombre de MP en premier versement en 2021 augmente de 7 %, à l'instar du nombre de victimes en premier règlement.

La hausse du nombre de maladies professionnelles est en partie liée au fait que la période de confinement a une incidence moindre au regard des délais d'exposition associés à la reconnaissance des maladies professionnelles. L'évolution des nouvelles IP, et en particulier le contraste entre les IP inférieures à 10 % et celle supérieures à 10 %, confirment l'hypothèse d'un impact limité du confinement sur les déclarations de maladies professionnelles liées à des expositions antérieures.

Dans le prolongement des années précédentes et malgré l'atypisme de l'année 2020, le nombre d'indemnités journalières augmente de 11 %.

Tableau 26a - Principaux indicateurs de sinistralité des malades professionnels d'Île-de-France sur la période 2017 à 2021 (en italique : taux d'évolution annuel)

Données statistiques IDF tous CTR -MP	2017	2018	2019	2020	2021	France 2021	Poids IDF / France 2021
Nombre de salariés	4 794 822	4 827 143	4 958 036	4 894 422	5 031 420	19 956 469	25 %
	/	/	2,7 %	-1,3 %	2,8 %	3,7 %	
Nombre de Section d'Etablissement (SE)	494 219	499 231	506 445	508 066	530 193	2 386 175	22 %
	1,0 %	1,0 %	1,4 %	0,3 %	4,4 %	3,8 %	
Nombre d'heures travaillées	7 596 640 136	7 915 618 525	7 912 321 812	7 189 685 278	7 845 986 459	31 962 915 833	25 %
	/	/	0,0 %	-9,1 %	9,1 %	9,3 %	
Nombre MP en 1er règlement	6 129	6 165	6 359	6 075	6 505	47 375	14 %
	-6,6 %	0,6 %	3,1 %	-4,5 %	7,1 %	17,8 %	
Nombre de victimes en 1er règlement	5 579	5 651	5 829	5 573	5 976	43 551	14 %
	-6,8 %	1,3 %	2,9 %	-4,1 %	7,2 %	17,1 %	
Nombre de nouvelles IP	4 237	4 061	4 264	3 545	4 235	25 126	17 %
	7,0 %	-4,2 %	5,0 %	-16,9 %	19,5 %	26,1 %	
dont IP avec taux < 10 %	2 812	2 649	2 732	2 214	2 584	15 155	17 %
	8,6 %	-5,8 %	3,1 %	-19,0 %	16,7 %	27,4 %	
dont IP avec taux >= 10 %	1 425	1 412	1 532	1 331	1 651	9 971	17 %
	4,1 %	-0,9 %	8,5 %	-13,1 %	24,0 %	38,1 %	
Nombre de victimes ayant une IP	3 638	3 494	3 677	3 031	3 628	/	/ %
	16,8 %	-4,0 %	5,2 %	-17,6 %	23,7 %		
Nombre de décès	34	39	28	37	78	279	28 %
	-38,2 %	14,7 %	-28,2 %	32,1 %	110,8 %	30,4 %	
Nombre de journées d'IT	1 523 426	1 536 681	1 665 429	1 797 183	1 996 842	14 099 487	14 %
	-0,2 %	0,9 %	8,4 %	7,9 %	11,1 %	12,0 %	
Somme des taux d'IP	52 941	54 359	53 793	48 965	59 608	358 659	17 %
	-2,8 %	2,7 %	-1,0 %	-9,0 %	21,7 %	18,4 %	

* Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas réellement l'exposition au risque.

Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP sur les 9 Comités techniques nationaux, hors bureaux, hors sièges sociaux et hors « Autres catégories professionnelles particulières ».

Tableau 26b - L'équivalent temps plein (ETP) relatif aux maladies professionnelles sur la période de 2017 à 2021

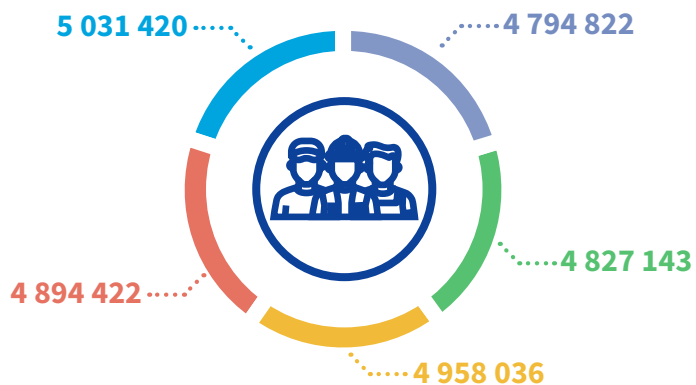
	Données statistiques tous CTR - MP Île-de-France					France 2021	Poids IDF / France 2021
	2017	2018	2019	2020	2021		
(a) Nb heures travaillées	7 596 640 136	7 915 618 525	7 912 321 812	7 189 685 278	7 845 986 459	31 962 915 833	25 %
(b) Nb salariés	4 794 822	4 827 143	4 958 036	4 894 422	5 031 420	19 956 469	25 %
(c) Nb heures moyennes travaillées par salarié sur l'année = (a)/(b)	1 584	1 640	1 596	1 469	1 559	1 602	97 %
(d) nb jours moyens travaillés par salarié (c) /7	226	234	228	210	223	229	97 %
Nombre Journées d'IT MP (e)	1 523 426	1 536 681	1 665 429	1 797 183	1 996 842	13 395 940	15 %
Équivalent Temps Plein (ETP) en journées indemnisées	6 731	6 560	7 305	8 564	8 964	58 548	15 %
Poids ETP / nb salariés	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	

* Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque et les indicateurs de sinistralité sont inutilisables.

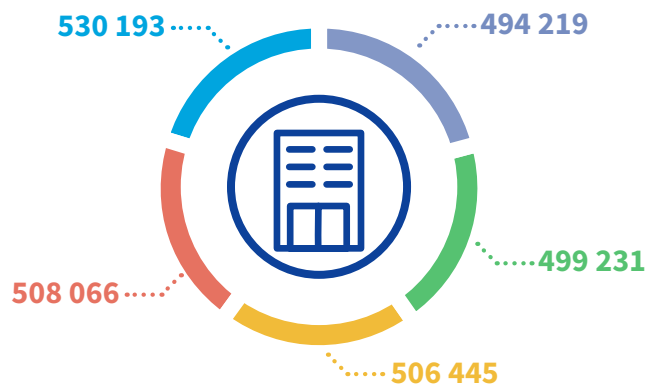
Source : données Île-de-France issues de la base SGE-TAPR sur les 9 Comités techniques nationaux (CTN) hors bureau et sièges sociaux

Figure 23 - Principaux indicateurs de sinistralité des maladies professionnelles d'Île-de-France sur la période 2017-2021

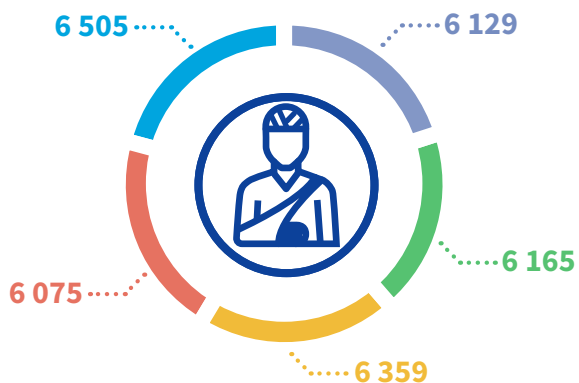
Nombre de salariés



Nombre de Sections d'Établissements (SE)



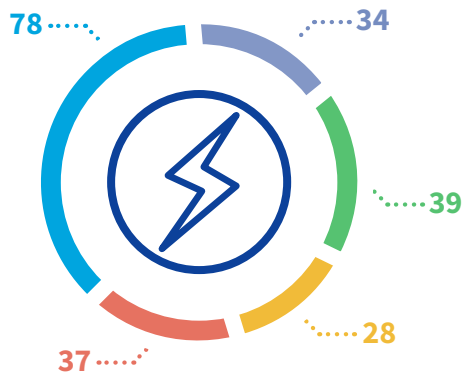
Nombre MP en 1^{er} règlement



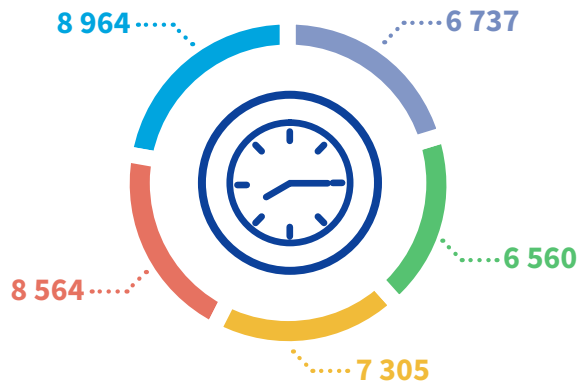
Nombre journées d'IT



Nombre décès



Équivalents Temps Plein (ETP)



■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021

Détail par tableau de maladies professionnelles

Une des spécificités des statistiques de maladies professionnelles, en particulier au niveau régional, tient dans le fait que coexistent, dans l'analyse par tableau, quatre ordres de grandeur nettement distincts.

- en milliers de MP :
 - celui du tableau 57 en milliers de MP
- en centaines de MP :
 - celui des tableaux 30A
 - celui des tableaux 79A
 - celui des tableaux 98A
 - celui des tableaux 100A
 - celui des hors tableaux
- en dizaines de MP :
 - celui des tableaux 030B
 - celui des tableaux 066A
 - celui des tableaux 042A
 - celui des tableaux 097A
 - celui des tableaux 065A
 - celui des tableaux 025A
- et un dernier, en unités concernant le reste des tableaux.

En découlent certaines limites en matière de représentativité statistique, raison pour laquelle les parties les plus détaillées par la suite se focalisent sur les plus grands nombres de MP.

La lecture du tableau 27 présenté ci-après apporte les informations suivantes :

- Les maladies professionnelles en Île-de-France sont pour le plus grand nombre des troubles musculo-squelettiques du tableau 57 (75 %), c'est-à-dire des affections péri articulaires des membres supérieurs, provoquées par certains gestes et postures de travail. La part du tableau 57 dans l'ensemble des maladies professionnelles est, en 2021 pratiquement similaire aux années précédentes.
- En 2020, la crise sanitaire a eu principalement un impact sur les maladies professionnelles pour lesquelles les délais d'exposition sont courts (TMS) avec -6 % pour les maladies reconnues au titre du tableau 57. En 2021, ces MP augmentent de nouveau avec +3 % pour atteindre pratiquement le même nombre avant la crise sanitaire en 2018. Les maladies telles que les cancers liés à l'amiante (tableau 30a) affichent une forte diminution de l'ordre de 17 %. De même pour le tableau 30 bis avec une diminution de 4 % par rapport à l'année précédente.
- Concernant les tableaux affichant moins de 10 MP en 1er règlement, nous remarquons des variations imputables au faible nombre de MP concernées d'une année sur l'autre.
- Enfin, les maladies professionnelles dites « hors tableau » continuent de progresser significativement en 2021. Elles augmentent de 25 % en 2021 (+83 MP).

Tableau 27 - Nombre de maladies professionnelles par tableau pour les années 2012 à 2021
(Classement par ordre décroissant MP en premier versement)

Tableau de MP		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Poids 2021
057A	Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	5 299	5 341	5 409	5 427	5 135	4 833	4 815	5 010	4 724	4 855	74,6 %
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	369	342	389	393	371	340	336	349	307	309	4,8 %
100A	Affections respiratoires aiguës liées à une infection au SARS-Cov2	0	0	0	0	0	0	0	0	13	266	4,1 %
030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	434	355	334	400	348	304	280	264	272	226	3,5 %
079A	Lésions chroniques du ménisque	95	110	108	108	104	98	117	124	124	136	2,1 %
030B	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	139	125	123	114	97	101	105	88	99	95	1,5 %
042A	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	98	66	71	74	58	53	46	57	35	38	0,6 %
066A	Rhinite et asthmes professionnels	62	69	68	80	60	56	47	51	51	35	0,5 %
097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	32	32	31	38	35	25	23	23	18	27	0,4 %
065A	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	46	40	42	39	34	32	28	24	18	24	0,4 %
025A	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille	25	20	18	26	27	16	20	18	15	22	0,3 %
015T	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitrosé-dibutylamine et ses sels	19	24	28	34	29	16	29	16	6	8	0,1 %
069A	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	22	15	14	23	12	6	11	12	3	8	0,1 %
040A	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	9	11	16	6	6	2	4	5	8	7	0,1 %
047A	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	9	12	8	9	9	6	6	6	6	4	0,1 %
084A	Affections engendrés par les solvants organiques liquides à usage professionnel :	6	9	5	7	6	5	10	5	3	4	0,1 %
004A	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	4	2	1	4	6	5	4	7	3	3	0,0 %
082A	Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle	1	1	1	0	2	3	1	0	0	3	0,0 %
006A	Affections provoquées par les rayonnements ionisants	1	3	8	5	3	5	2	2	6	2	0,0 %
016B	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon	10	12	8	7	6	7	6	4	3	2	0,0 %
062A	Affections professionnelles provoquées par les iso cyanates organiques	6	4	6	0	1	1	0	2	3	2	0,0 %
077A	Périonyxis et onyxis	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0,0 %
008A	Affections causées par le ciment (aluminosilicates de calcium)	5	4	4	5	6	4	4	2	2	1	0,0 %
010B	Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins	2	2	1	1	2	1	0	0	1	1	0,0 %
010T	Affections cancéreuses causées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que le chromate de zinc	3	4	1	2	1	0	0	1	0	1	0,0 %
036A	Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse	2	3	5	1	2	2	6	0	0	1	0,0 %
051A	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants	7	5	2	4	4	1	2	0	3	1	0,0 %
070A	Affections professionnelles provoquées par cobalt et ses composés	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1	0,0 %
071A	Affections oculaires dues au rayonnement thermique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,0 %
001A	Affections dues au plomb et à ses composés	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0,0 %
010A	Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0,0 %
012A	Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés	0	1	2	0	0	1	1	0	0	0	0,0 %
015B	Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre	10	7	2	3	4	3	2	2	6	0	0,0 %
019A	Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)	0	1	0	1	1	1	1	1	1	0	0,0 %
024A	Brucelloses professionnelles						0	0	1	0	0	0,0 %
026A	Intoxication professionnelle par le bromure de méthyle	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0,0 %

Tableau de MP		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Poids 2021
029A	Lésions provoquées par des travaux effectués dans des milieux où la pression est supérieure à la pression atmosphérique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %
032A	Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %
033A	Maladies professionnelles dues au béryllium et à ses composés	1	1	0	0	2	2	0	1	1	0	0,0 %
036B	Affections cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole : huiles minérales peu ou non raffinées et huiles minérales régénérées utilisées dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux, extraits aromatiques, résidus de craquage, huiles moteur usagées ainsi que suies de combustion des produits pétroliers	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0,0 %
037A	Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel	5	4	3	0	3	2	1	2	1	0	0,0 %
037B	Affections respiratoires causées par les oxydes et les sels de nickel						0	0	1	0	0	0,0 %
043A	Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères	2	1	2	0	2	1	1	3	0	0	0,0 %
043B	Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0,0 %
044A	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxydes de fer	1	1	0	0	1	3	1	0	1	0	0,0 %
045A	Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0,0 %
049B	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanol amines ou l'isophoronediamine	2	5	2	3	7	5	3	5	0	0	0,0 %
055A	Affections professionnelles dues aux amibes						0	0	1	0	0	0,0 %
059A	Intoxications professionnelles par l'hexane	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0,0 %
061B	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières ou fumées renfermant du cadmium	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0,0 %
068A	Tularémie						0	0	1	0	0	0,0 %
070B	Affections respiratoires dues aux poussières de carbures métalliques frittés ou fondus contenant du cobalt	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0,0 %
070T	Affections cancéreuses broncho-pulmonaires primitives causées par l'inhalation de poussières de cobalt associées au carbure de tungstène avant frittage	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0,0 %
076A	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile	7	7	4	3	3	1	1	2	1	0	0,0 %
088A	Rouget de porc						0	0	1	0	0	0,0 %
095A	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)	4	4	5	2	8	5	0	4	1	0	0,0 %
099A	Affections provoquées par le 1.3 butadiène	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0,0 %
046A	Mycoses cutanées	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0,0 %
049A	Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanol amines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %
066B	Pneumopathies d'hypersensibilité	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0,0 %
083A	Lésions provoquées par les travaux effectués dans un milieu où la pression est inférieure à la pression atmosphérique et soumise à variations	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0,0 %
Hors tableau		40	61	73	123	165	174	243	262	337	420	6,5 %
Total MP en premier versement		6 778	6 705	6 796	6 944	6 565	6 129	6 165	6 359	6 075	6 505	100,0 %
		0,3 %	-1,1 %	1,4 %	2,2 %	-5,5 %	-6,6 %	0,6 %	3,1 %	-4,5 %	7,1 %	

Les représentations graphiques ci-après illustrent :

- en 2021, la majorité des maladies professionnelles s'inscrit dans celle du tableau 57 avec 4 855 MP en premier versement.
- une évolution à contre-courant des maladies professionnelles « hors tableau » ayant été multipliée par 6 depuis 2014.

Figure 24a - Représentation en nombre de MP

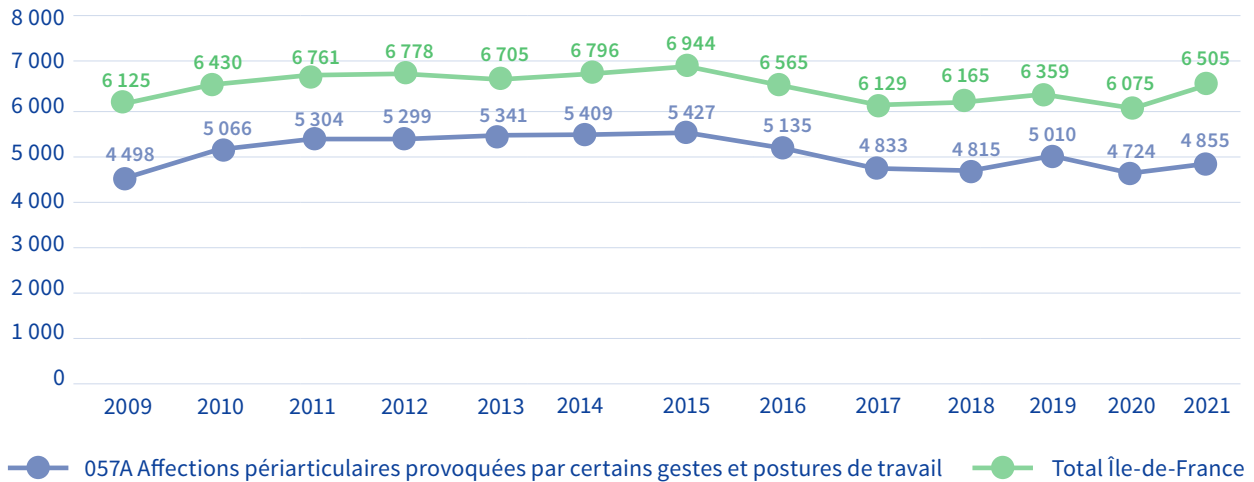
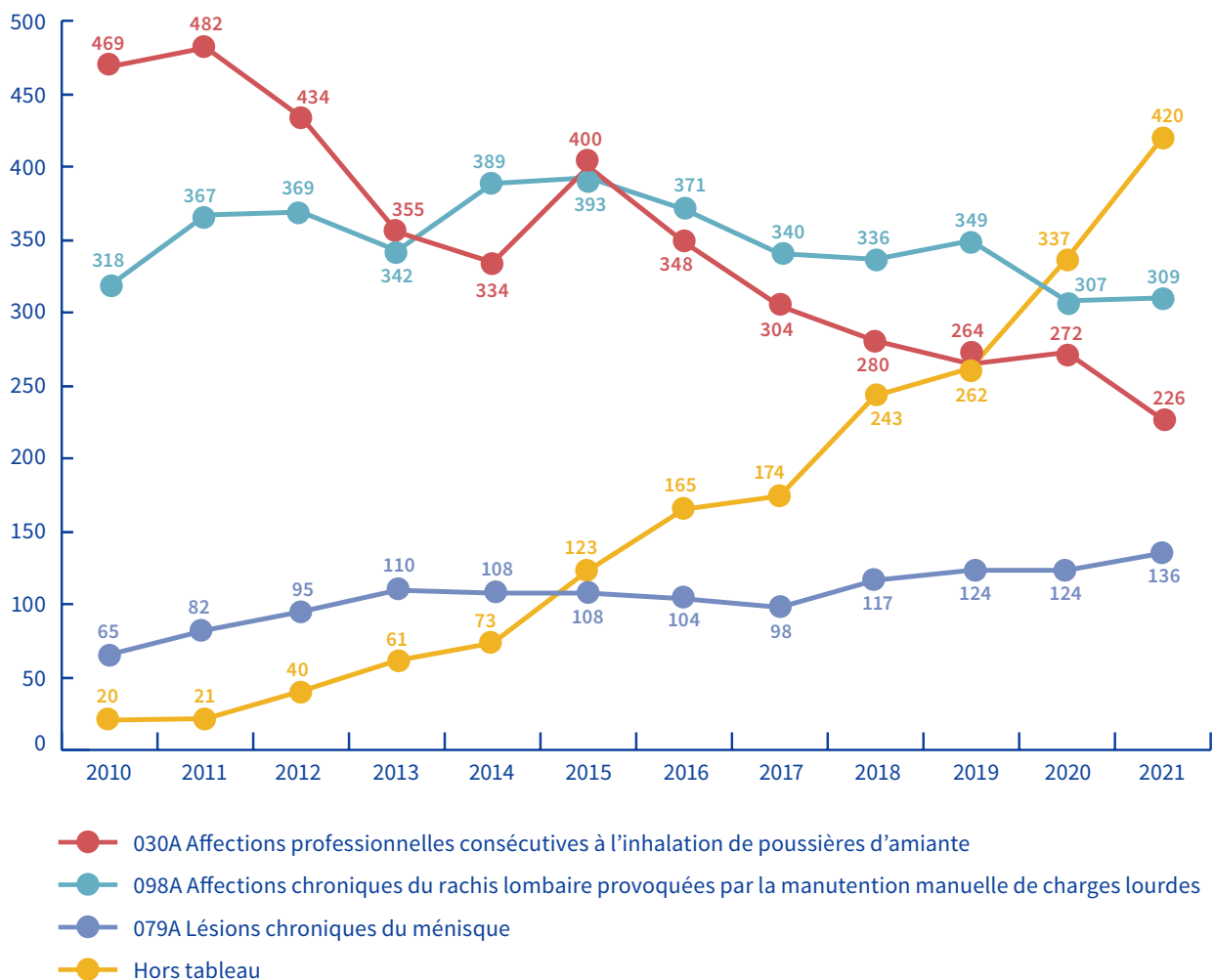


Figure 24b - Représentation en nombre de MP



Les tableaux et figures ci-après sont une synthèse illustrant le poids des troubles musculosquelettiques et des maladies liées à l'amiante sur le nombre de maladies professionnelles en 1er règlement sur la période 2010 à 2021.

Ainsi l'ensemble des données nous enseignent que :

- la part relative de chaque tableau TMS est constante sur les 10 dernières années à quelques variations près ;
- les TMS du tableau 57 constituent l'essentiel des TMS (91 %) ;
- les affections lombaires du tableau 98A ont chuté en 2020 (-12 %) mais augmentent de nouveaux de 1 % en 2021. La figure 26b illustre ce décrochage ;
- avec 8 MP reconnues en 2021, les affections provoquées par les vibrations du tableau 69A progressent de +167 % ; cette forte augmentation s'explique par le fait que l'année dernière et suite à la crise sanitaire on observait une chute de 75 % entre 2020 et 2019. En réalité par rapport à 2018 (année normale) on constate une baisse de 27 % ;

- En 2021, le nombre de maladies professionnelles liées au tableau 57, et plus généralement liées au TMS atteint le même niveau qu'en 2017 et 2018 et reste sous la barre des 5 000 MP.

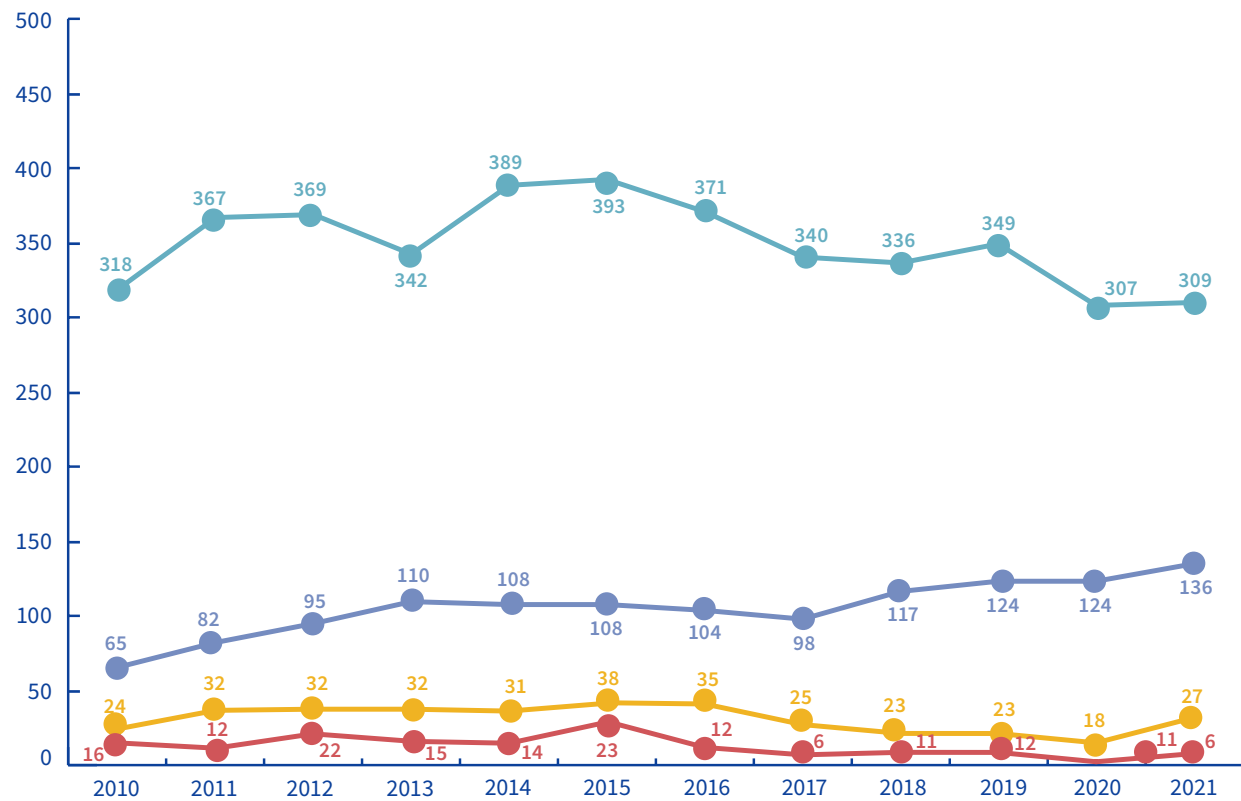
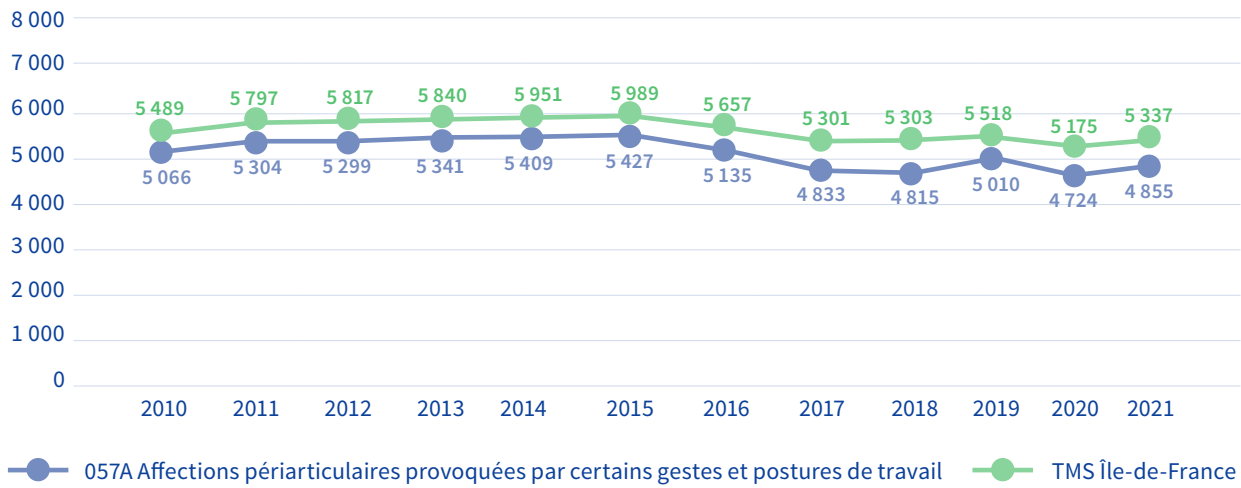
De plus, nous constatons d'après le tableau 28 qu'en 2021 :

- la part des TMS est constante jusqu'en 2019 (87 % en 2019) mais décroît en 2020 et 2021 pour atteindre 82 %.
- les variations du nombre de MP reconnues par rapport à 2020 confirme la reprise d'activité suite aux confinements avec :
 - un accroissement de 3 % du nombre de TMS ;
 - une baisse près de 14 % pour les cancers d'origine professionnelle liés à l'amiante ;
 - une augmentation des maladies professionnelles liées au risque biologique avec 310 MP en 2021. L'augmentation est principalement due au tableau 100 Covid 19 avec 253 MP par rapport à 2020.

Tableau 28 - Répartition des maladie professionnelles TMS en 1^{er} règlement sur la période 2010 à 2021

Tableau de MP Libellé tableau de MP	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
057A Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	5 066	5 304	5 299	5 341	5 409	5 427	5 135	4 833	4 815	5 010	4 724	4 855
	13 %	5 %	0 %	1 %	1 %	0 %	-5 %	-6 %	0 %	4 %	-6 %	3 %
069A Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	16	12	22	15	14	23	12	6	11	12	3	8
	-45 %	-25 %	83 %	-32 %	-7 %	64 %	-48 %	-50 %	83 %	9 %	-75 %	167 %
079A Lésions chroniques du ménisque	65	82	95	110	108	108	104	98	117	124	124	136
	-4 %	26 %	16 %	16 %	-2 %	0 %	-4 %	-6 %	19 %	6 %	0 %	10 %
097A Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	24	32	32	32	31	38	35	25	23	23	18	27
	33 %	33 %	0 %	0 %	-3 %	23 %	-8 %	-29 %	-8 %	0 %	-22 %	50 %
098A Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	318	367	369	342	389	393	371	340	336	349	307	309
	-3 %	15 %	1 %	-7 %	14 %	1 %	-6 %	-8 %	-1 %	4 %	-12 %	1 %
TMS Île-de-France	5 489	5 797	5 817	5 840	5 951	5 989	5 657	5 301	5 303	5 518	5 175	5 337
	11 %	6 %	0 %	0 %	2 %	1 %	-6 %	-6 %	0 %	4 %	-6 %	3 %

Figure 26 - Représentation en nombre de MP



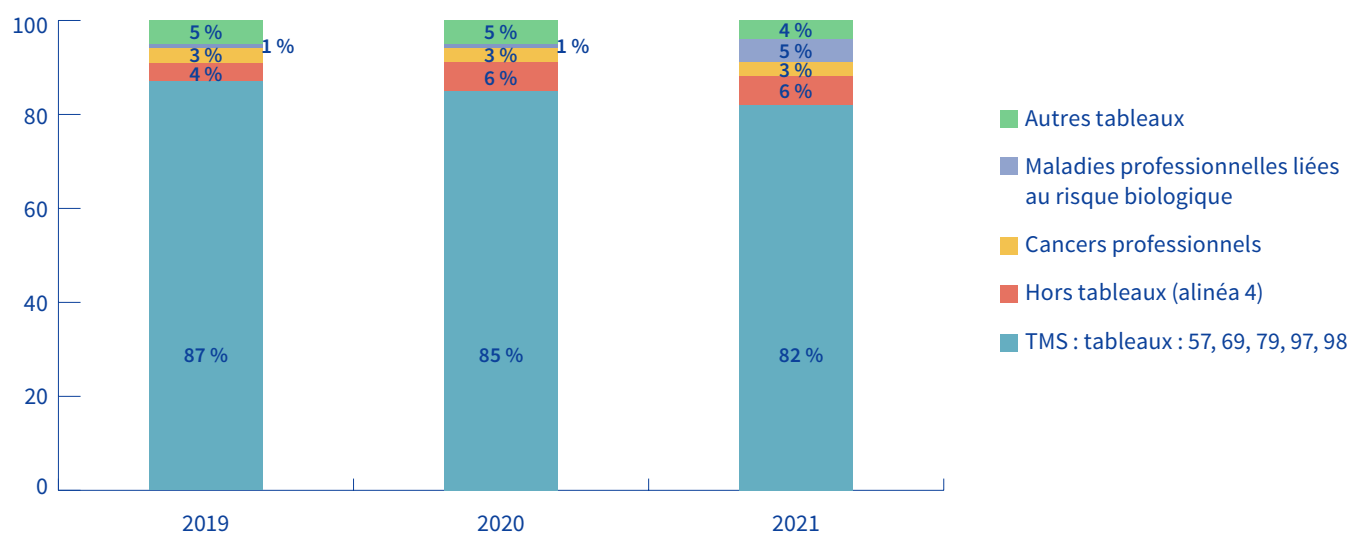
- 069A Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
- 079A Lésions chroniques du ménisque
- 097A Affections chroniques du rachis lombaires provoquées par des vibrations basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier
- 098A Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

Tableau 29 - Répartition par grande catégories des maladie professionnelles en 1er règlement sur la période 2019-2021

(en italique taux d'évolution annuel)

Tableaux	2019		2020		2021	
	Nombre	Poids %	Nombre	Poids %	Nombre	Poids %
TMS : Tableaux: 57, 69, 79, 97,98	5 518	87 %	5 176	85 %	5 335	82 %
		4,1 %		-6,2 %		3,1 %
Amiante : Tableaux 30 et 30 bis	352	6 %	371	6 %	321	5 %
		-8,6 %		5,4 %		-13,5 %
Hors tableaux (Alinéa 4)*	262	4 %	337	6 %	420	6 %
		7,8 %		28,6 %		24,6 %
Cancers professionnels	187	3 %	204	3 %	197	3 %
		-24 %		8 %		-3 %
Maladies professionnelles liées au risque biologique	63	1 %	75	1 %	310	5 %
		/		19 %		313 %
Autres tableaux	329	5 %	283	5 %	243	4 %
		40 %		-14 %		-14 %
Nombre de Maladies Professionnelles en Île-de-France	6 359	100 %	6 075	100 %	6 505	100 %
		3 %		-4 %		7 %

Figure 27 - Répartition des principaux tableaux maladies professionnelles en premier versement Période 2019-2021



Sinistralité sectorielle

La répartition des maladies professionnelles pour l'année 2021 par section NAF comme nous montre le tableau 30 ci-dessous, nous apprend que :

- près d'une maladie professionnelle sur trois survient dans une des 2 sections suivantes : « Construction » ou « Commerce; réparation d'automobiles ou de motocycles »;
- la crise sanitaire a modifié le classement des activités générant le plus de MP en premier versement avec notamment les activités de la « Santé humaine et action sociale », qui ont pratiquement plus de maladies reconnues que les activités de l'industrie manufacturière en 2021 (10 % chacune) ;
- bien qu'avec 2 fois plus de salariés, le secteur du « Commerce, réparation d'automobiles ou de motocycles » affiche un nombre de MP en premier versement sensiblement équivalent à celui de la construction. (16 % chacune) ;
- les nouvelles IP et les indemnités journalières suivent globalement la même logique de répartition que le nombre de nouvelles MP :
 - « Construction » (11 % pour les nouvelles IP et 15 % pour les journées indemnisées) ;
 - « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » : 10 % pour les nouvelles IP et 17 % pour les journées indemnisées »).

- environ 13 % des maladies professionnelles ne sont pas affectées à une section NAF du fait qu'elles sont affectées au CTN Z. Les éléments sont rattachés au compte spécial lorsque l'imputation à un employeur est impossible (employeur inactif ou exposition du risque rattachée à plusieurs employeurs) ;
- les décès du secteur d'activité « Industrie manufacturière » produit 13 % des 78 décès en 2021 soit une augmentation de 150 % par rapport à 2020 (soit 6 décès en plus) ; Dans le secteur « Construction », nous avons 3 décès en plus par rapport à l'année dernière ce qui représente 6 décès sur 78 en 2021 (8 %).

Tableau 30 - Répartition des maladies professionnelles 2021 par section NAF

(Classement par ordre décroissant MP en premier versement)

Section NAF	Nb Sections d'Etablissement 2021	Nb salariés 2021	Nb MP en premier versement 2021	Nb jours indemnisés 2021	Nouvelles IP 2021	Nb décès 2021
F Construction	60 651 6 %	356 557 5 %	1 068 17 %	297 583 12 %	737 23 %	6 100 %
G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	93 145 4 %	706 500 2 %	1 022 3 %	343 069 9 %	658 17 %	2 100 %
C Industrie manufacturière	18 439 3 %	341 148 -1 %	675 11 %	193 690 13 %	401 8 %	10 150 %
Q Santé humaine et action sociale	23 962 4 %	393 255 8 %	650 8 %	211 272 7 %	410 36 %	0 -100 %
N Activités de services administratifs et de soutien	57 774 1 %	532 979 3 %	573 -5 %	200 886 8 %	414 29 %	1 -50 %
I Hébergement et restauration	47 622 3 %	303 757 0 %	400 -23 %	157 699 -4 %	293 5 %	0 0 %
H Transports et entreposage	21 753 2 %	284 332 3 %	342 1 %	110 659 1 %	239 29 %	0 0 %
S Autres activités de services	30 662 3 %	121 898 3 %	210 -1 %	63 510 3 %	141 53 %	0 0 %
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	65 793 7 %	603 667 3 %	192 18 %	60 029 50 %	100 19 %	3 50 %
O Administration publique	3 145 -1 %	270 600 0 %	127 37 %	36 679 26 %	91 102 %	0 -100 %
L Activités immobilières	17 829 4 %	86 843 2 %	89 -4 %	23 703 -12 %	72 13 %	0 0 %
K Activités financières et d'assurance	22 372 5 %	313 848 1 %	73 28 %	25 333 40 %	41 32 %	0 0 %
J Information et communication	35 634 9 %	448 924 5 %	73 43 %	20 788 25 %	50 32 %	0 0 %
E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 303 3 %	31 252 3 %	52 16 %	19 290 51 %	31 15 %	1 100 %
R Arts, spectacles et activités récréatives	16 942 4 %	80 613 -1 %	45 -26 %	10 714 -30 %	36 38 %	0 0 %
P Enseignement	11 972 6 %	134 033 1 %	37 3 %	11 762 30 %	18 -10 %	0 -100 %
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	626 9 %	14 208 7 %	13 30 %	3 222 1 %	8 60 %	2 100 %
B Industries extractives	107 -1 %	1 576 0 %	4 0 %	672 -57 %	5 25 %	0 0 %
U Activités extra-territoriales	343 -1 %	4 710 3 %	2 0 %	730 100 %	0 0 %	0 0 %
A Agriculture, sylviculture et pêche	118 2 %	716 6 %	0 -100 %	260 111 %	1 0 %	0 0 %
T Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	1 0 %	4 33 %	0 0 %	0 0 %	0 0 %	0 0 %
X Code NAF inconnu ou non renseigné	0 0 %	0 0 %	858 28 %	205 292 36 %	489 1 %	53 141 %
Total MP par section NAF	530 193 4 %	5 031 420 3 %	6 505 7 %	1 996 842 11 %	4 235 19 %	78 111 %



La figure 28a montre que la répartition de chaque secteur d'activité dans la sinistralité maladie professionnelle est pratiquement similaire entre 2019 et 2021.

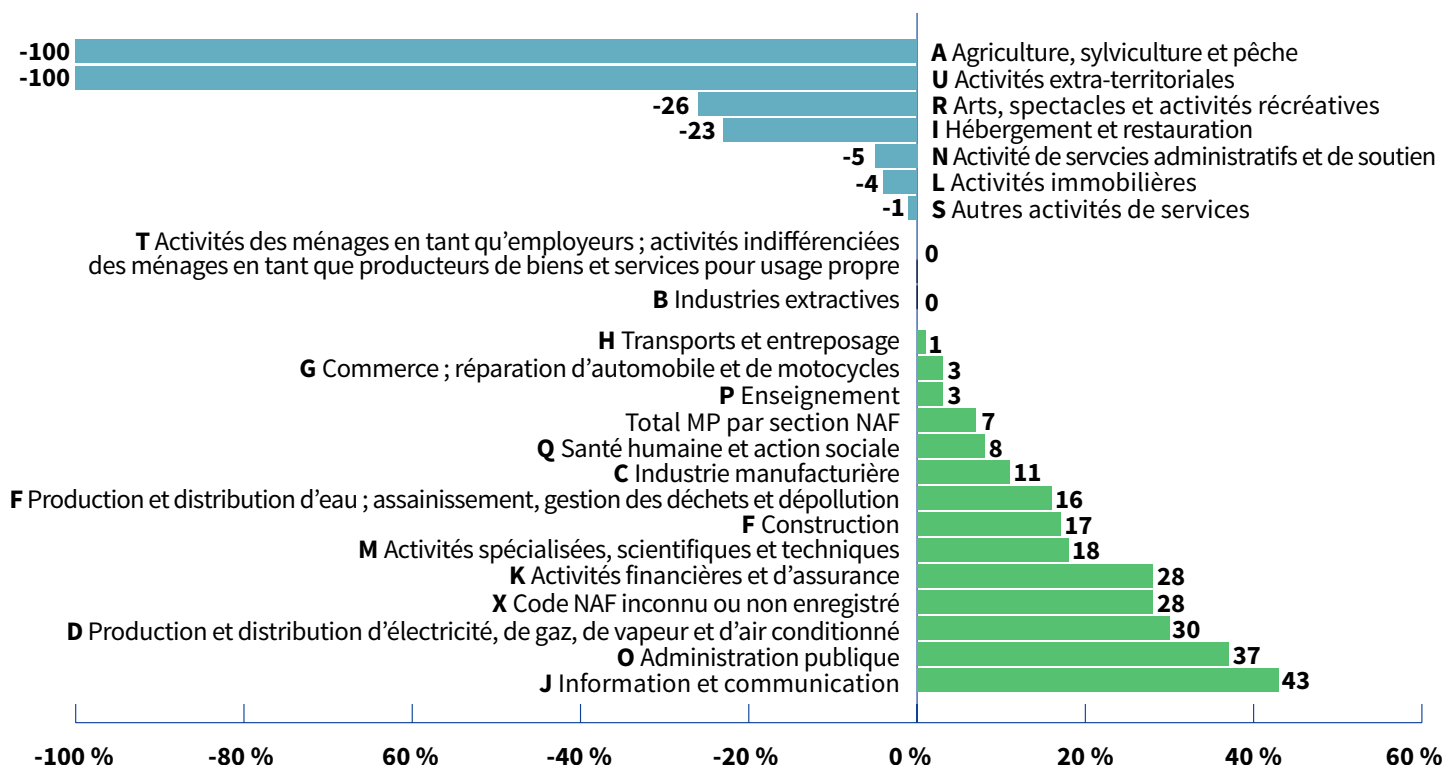
Figure 28a - Répartition des maladies professionnelles en premier versement en 2021 par section NAF



- F Construction
- C Industrie manufacturière
- N Activités de services administratifs et de soutien
- H Transports et entreposage
- M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- L Activités immobilières
- J Information et communication
- R Arts, spectacles et activités récréatives
- D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
- Q Santé humaine et action sociale
- I Hébergement et restauration
- S Autres activités de services
- O Administration publique
- K Activités financières et d'assurance
- E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- P Enseignement

Figure 28b - Évolution en % des maladies professionnelles en premier versement entre 2021 et 2020 par section NAF

Taux d'évolution maladies professionnelles en premier versement 2021 /2020



La figure ci-dessous permet de voir l'évolution du nombre moyen des jours indemnisés par section NAF.

On constate que le nombre moyen de jours indemnisés au niveau régional entre 2019 et 2021 augmente de 17 %

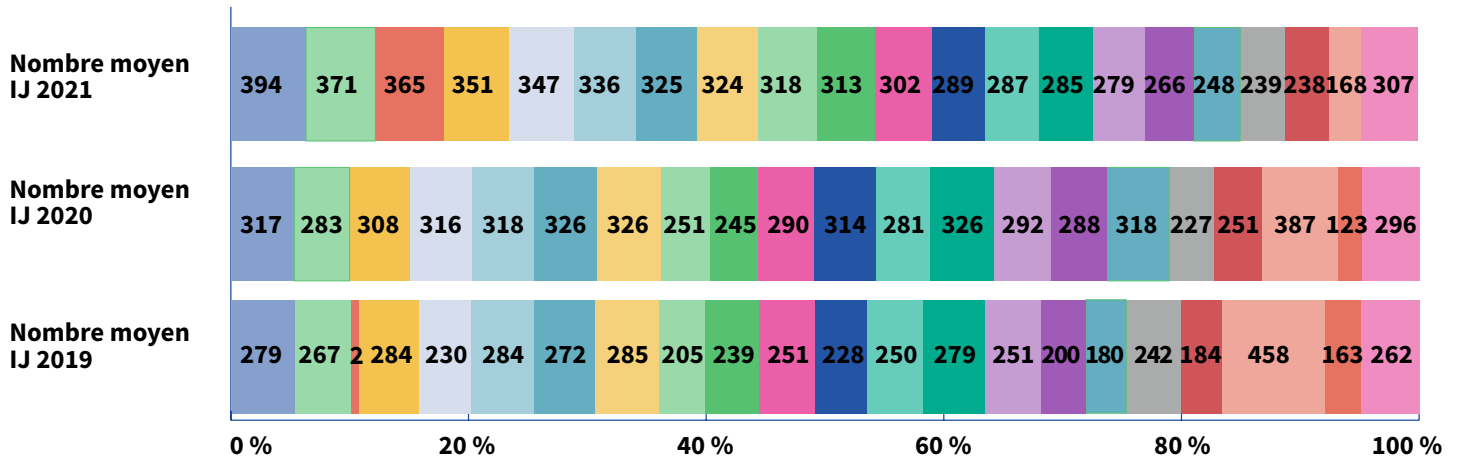
Par exemple pour les maladies professionnelles :

Le nombre moyen des arrêts prescrits dans le secteur « P - Enseignement » augmente de 55 % entre 2021 et 2019

Le nombre moyen des arrêts prescrits dans le secteur « I - Hébergement et restauration » augmente de 41 % entre en 2019 et 2021.

Le secteur « E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution » affiche une augmentation du nombre d'IJ de 39 % entre 2021 et 2019.

Figure 28c - Évolution du nombre moyen d'IJ des maladies professionnelles en premier versement par section NAF- période 2019 - 2021



- I Hébergement et restauration
- E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- U Activité extra-territoriales
- N Activités de services administratifs et de soutien
- K Activités financières et d'assurance
- G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
- Q Santé humaine et action sociale
- H Transports et entreposage
- P Enseignement
- M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- S Autres activités de services
- O Administration publique
- C Industrie manufacturière
- J Information et communication
- F Construction
- L Activités immobilières
- D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- X Code NAF inconnu ou non renseigné
- R Arts, spectacles et activités récréatives
- B Industries extractives
- A Agricultures, sylviculture et pêche
- T Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- Île-de-France

Évolution des indicateurs de sinistralité par secteur d'activité

Le tableau 31 ci-dessous fait apparaître la répartition sectorielle des maladies pour celles qui sont directement imputées aux entreprises. À la différence des AT, nous évitons de calculer ici des IF par secteur car, compte tenu de la variété des délais de latence et des durées d'exposition d'une pathologie à l'autre, on ne saurait à quel nombre de salariés rapporter le nombre de cas. Aussi le tableau ci-dessous met-il l'accent sur les évolutions sectorielles des dénombrements, la seule comparaison vraiment possible étant la comparaison d'un secteur avec lui-même sur les exercices qui ont précédé.

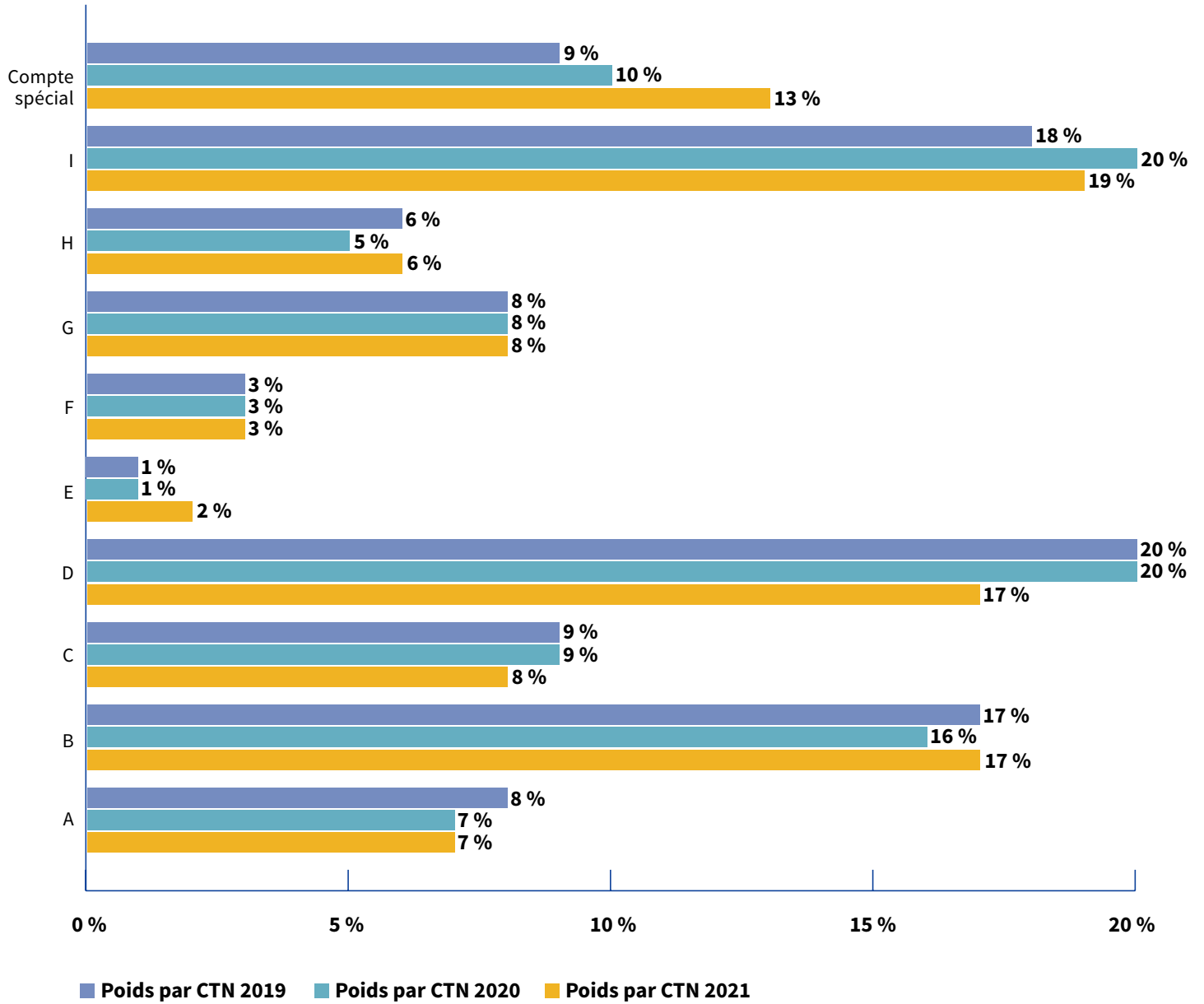
- En 2021 les MP en premier versement ont augmenté dans l'ensemble des secteurs d'activité mais d'un niveau plus élevé dans le CTN B avec 17 %. En revanche le CTN D a baissé de 8 % sur la même période.

- Les journées indemnisées ont toutes augmentés par CTN en 2021. Le CTN D et I supportent chacun 20 % du total IDF.
- Le compte spécial voit son nombre MP en premier versement augmenter depuis 2020 de 33 % (+205 MP).
- La figure 27 montre que le poids relatif de chaque CTN est inchangé en 2020 et que les CTN B, D et I concentrent plus de 53 % du nombre de MP en premier versement et plus de 55 % du nombre de journées indemnisées.

Tableau 31 - Principales données de sinistralité des maladies professionnelles par CTN période triennale 2019 - 2021
(En italique taux d'évolution annuel N/N-1)

CTN	Nb Sections d'Établissement			Nb salariés			Nb MP en premier versement			Nb jours indemnisés			Nouvelles IPP			
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	
A	14 231	13 694	13 610	252 036	255 353	260 579	444	7 %	423	483	120 841	111 763	108 203	293	279	312
	4 %	1 %	0 %	-1 %	-2 %	0 %	5 %		-12 %	6 %	8 %	3 %	9 %	5 %	-11 %	3 %
B	70 620	66 474	64 651	420 058	399 982	385 607	1 137	17 %	972	1 083	312 813	276 925	264 804	774	653	760
	6 %	3 %	3 %	5 %	4 %	8 %	17 %		-10 %	11 %	13 %	5 %	18 %	19 %	-14 %	11 %
C	65 798	63 752	64 451	636 331	621 454	636 451	552	8 %	547	549	174 721	167 979	149 068	378	297	347
	3 %	-1 %	1 %	2 %	-2 %	1 %	1 %		0 %	-4 %	4 %	13 %	5 %	27 %	-14 %	-1 %
D	76 381	73 329	73 643	556 861	550 034	566 314	1 112	17 %	1 204	1 301	395 953	391 612	367 054	730	646	791
	4 %	0 %	2 %	1 %	-3 %	2 %	-8 %		-7 %	8 %	1 %	7 %	13 %	13 %	-18 %	13 %
E	1 019	970	948	45 571	45 474	45 399	109	2 %	60	73	27 165	20 507	22 806	59	30	52
	5 %	2 %	1 %	0 %	0 %	2 %	82 %		-18 %	-3 %	32 %	-10 %	-2 %	97 %	-42 %	-2 %
F	5 795	5 754	5 781	42 029	42 714	43 775	183	3 %	198	210	63 113	57 236	48 312	123	106	150
	1 %	0 %	-2 %	-2 %	-2 %	1 %	-8 %		-6 %	26 %	10 %	18 %	-6 %	16 %	-29 %	16 %
G	120 480	118 397	121 003	696 593	685 873	695 397	544	8 %	516	531	169 868	145 419	138 123	381	326	344
	2 %	-2 %	-1 %	2 %	-1 %	1 %	5 %		-3 %	5 %	17 %	5 %	13 %	17 %	-5 %	3 %
H	121 689	113 558	110 966	1 597 416	1 555 691	1 564 803	392	6 %	330	379	131 949	98 670	87 286	232	173	255
	7 %	2 %	4 %	3 %	-1 %	4 %	19 %		-13 %	24 %	34 %	13 %	23 %	34 %	-32 %	23 %
I	54 180	52 138	51 392	784 525	737 847	759 711	1 204	19 %	1 202	1 166	397 882	378 280	326 035	801	591	733
	4 %	1 %	2 %	6 %	-3 %	2 %	0 %		3 %	-4 %	5 %	16 %	6 %	36 %	-19 %	1 %
Z	0	0	0	0	0	0	828	13 %	623	584	202 537	148 792	153 738	464	444	520
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	33 %		7 %	-15 %	36 %	-3 %	-8 %	5 %	-15 %	-8 %
Total IDF	530 193	508 066	506 445	5 031 420	4 894 422	4 958 036	6 505	100 %	6 075	6 359	1 996 842	1 797 183	1 665 429	4 235	3 545	4 264
	4 %	0 %	1 %	3 %	-1 %	3 %	7 %		-4 %	3 %	11 %	8 %	8 %	19 %	-17 %	5 %

Figure 29 - Répartition par CTN des maladies professionnelles en 1er versement en Île-de-France période triennale 2019 - 2021



FOCUS SUR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

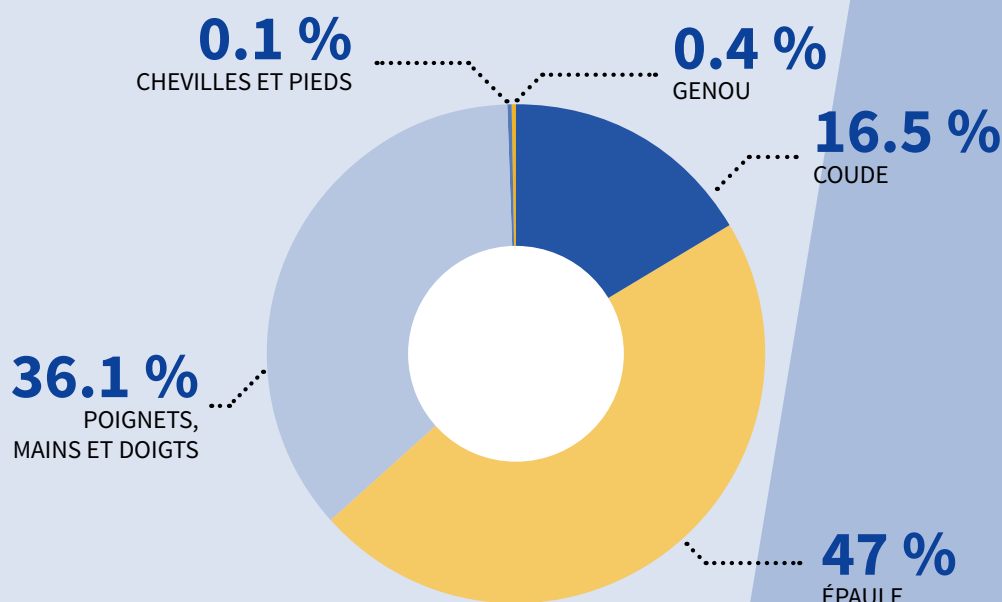
Les troubles musculo squelettiques (TMS) des membres supérieurs et inférieurs constituent la première maladie professionnelle dans les pays industrialisés.

La figure 31 montre la répartition des différents syndromes du tableau 57.

Pour rappel en 2019, la localisation des MP était similaire malgré une augmentation en 2021 de la proportion de MP affectant l'épaule (42,5 % en 2019 contre 45,1 % en 2020 pour atteindre 47 % en 2021).

Figure 30 - Répartition des TMS

MP 057 par localisation Île-de-France en 2021



47 %
des TMS 57
concernent
les épaules



36 %
le poignet, les mains
et doigts



17 %
le coude

FOCUS SUR LES CANCERS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

Ce paragraphe aborde sous différents angles, les statistiques sur les cancers d'origine professionnelle pris en charge au niveau de la branche AT/MP.

La part des cancers liés à l'amiante étant prépondérante, les évolutions des dénombrements ont été réalisées en distinguant les cancers de l'amiante des autres.

Le nombre de cancers d'origine professionnelle atteignait en 2019 son niveau le plus bas depuis 2012 que ces derniers soient liés à l'amiante ou pas (187 MP). L'année 2020 vient marquer une rupture dans cette tendance avec une évolution de 9 % du nombre de cancers d'origine professionnelles. Par contre l'année 2021 repart à la baisse avec -3 %.

La part des cancers liés à l'amiante, oscillant autour de 80 % entre 2012 à 2020, pour atteindre 90 % en 2021.

Tableau 32a - Dénombrement des cancers professionnels en Île-de-France avec une 1^{ère} indemnisation de 2012 à 2021
(en italique taux d'évolution annuel)

Cancers d'origine professionnelle		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
En nombre	Amiante	246	201	207	199	200	168	198	150	182	178
		/	-18 %	3 %	-4 %	1 %	-16 %	18 %	-24 %	21 %	-2 %
	Hors amiante	47	52	50	60	56	36	47	37	22	19
		/	11 %	-4 %	20 %	-7 %	-36 %	31 %	-21 %	-41 %	-14 %
	Total	293	253	257	259	256	204	245	187	204	197
		/	-14 %	2 %	1 %	-1 %	-20 %	20 %	-24 %	9 %	-3 %
Poids	Amiante	84 %	79 %	81 %	77 %	78 %	82 %	80 %	81 %	81 %	90 %
	Hors amiante	17 %	19 %	18 %	22 %	20 %	18 %	20 %	19 %	19 %	10 %

Figure 31 - Dénombrement des cancers professionnels en Île-de-France avec une 1^{ère} indemnisation de 2012 à 2021

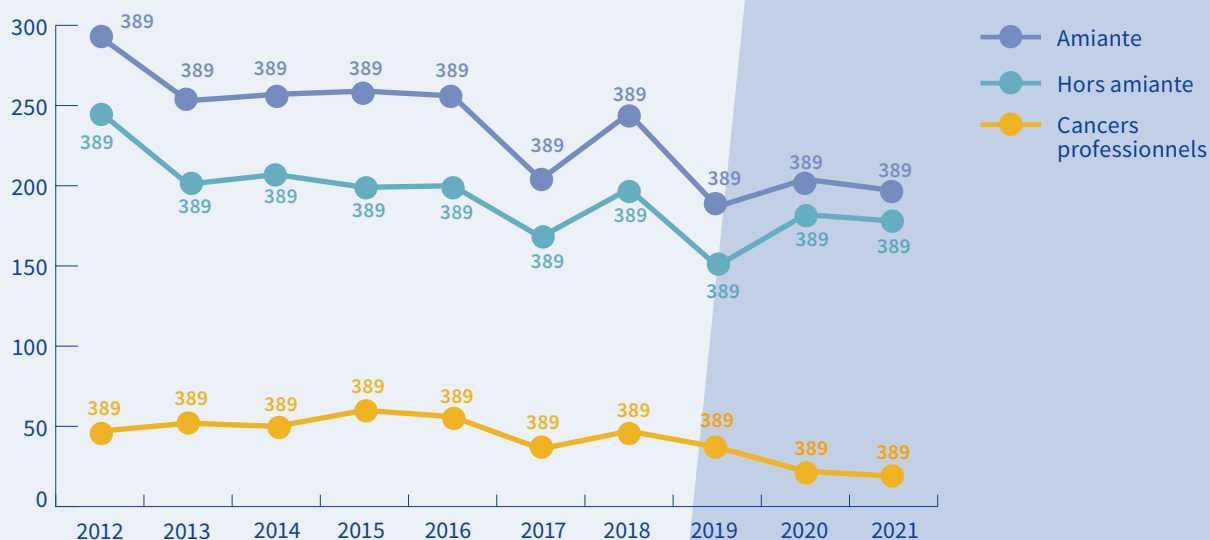
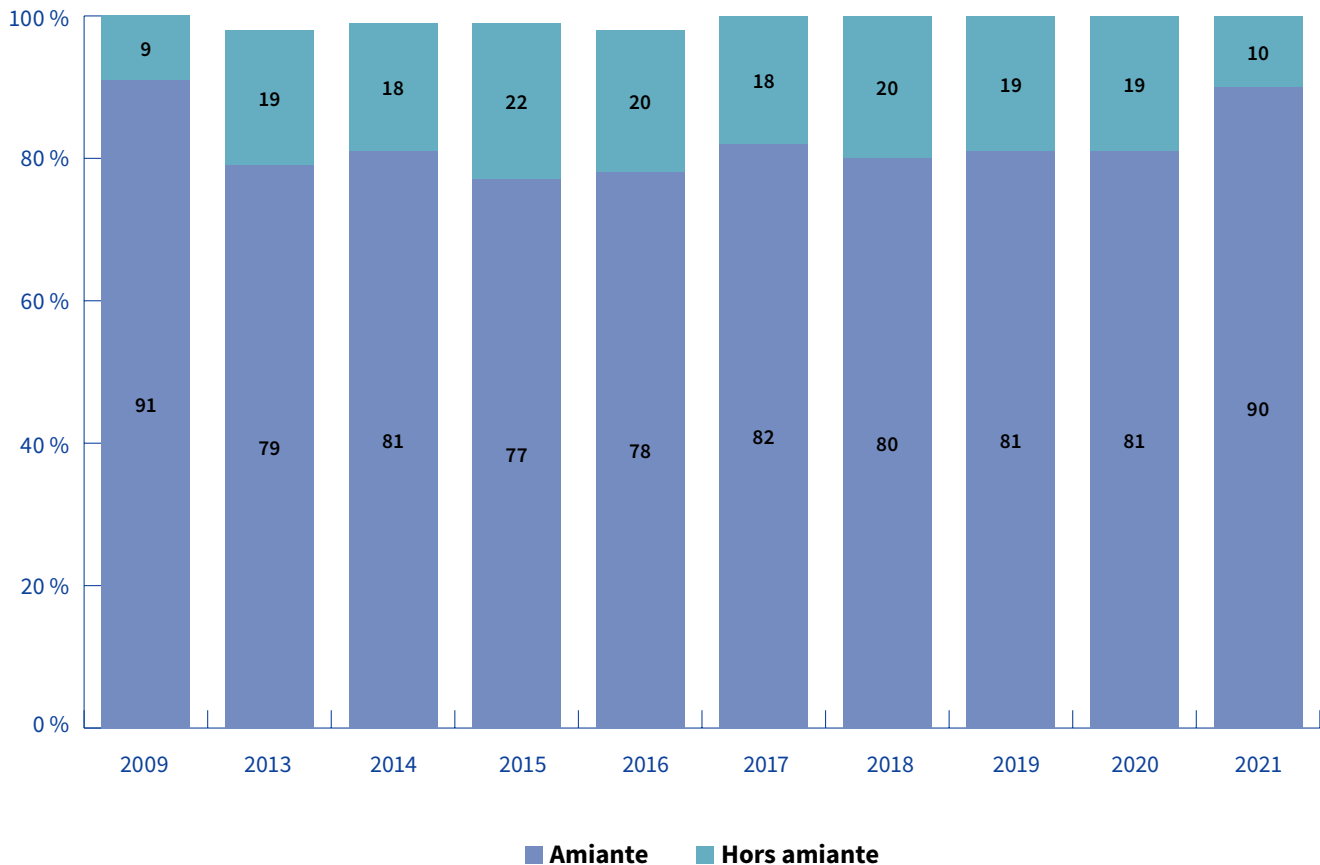


Figure 32 - Répartition des cancers professionnels amiante et hors amiante en Île-de-France avec une 1^{ère} indemnisation de 2012 à 2021



Une analyse plus fine de l'évolution des cancers d'origine professionnelle apporte les renseignements suivants :

- les cancers broncho-pulmonaires (MP30b) sont les cancers professionnels les plus fréquents. Ils représentent 48 % de l'ensemble des cancers professionnels reconnus en 2021. L'amiante est le principal agent en cause ;
- En 2021, seules les affections du tableau 30A participent significativement à l'évolution des cancers professionnels et en particulier les syndromes suivants qui augmentent :
 - 38 % des cancers professionnels sont affectés au mésothéliome malin primitif de la plèvre. On constate une augmentation de 9 % par rapport à l'année dernière ;
 - 3 % des cancers professionnels sont affectés à la dégénérescence maligne broncho pulmonaire compliquant des lésions bénignes malgré une baisse importante de 54 % par rapport à l'année dernière.

Tableau 32b - Dénombrement par tableau et syndrome des cancers professionnels avec une 1ère indemnisation de 2012 à 2021

N° Tab	Libellé tableau de MP	Code syndrome	Maladie (syndrome)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Poids 2021	Evol- N/N-1	Classement	
004	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant	AC910	leucémie aiguë lymphoblastique à l'exclusion des leucémies aiguës avec des antécédents d'hémopathies	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1%	100%	Hors amiante	
		AC920	Leucémies aiguës myeloblastique à l'exclusion des leucémies aiguës avec des antécédents d'hémopathies	1	1	1	1	2	1	2	2	0	1	1%	100%	Hors amiante	
		AC95X	Leucémies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	Hors amiante
		AD46X	Syndromes myelodysplasiques acquis et non médicamenteux	0	0	0	0	1	3	0	2	1	0	0%	-100%	Hors amiante	
		AD471	Syndromes myéloprolifératifs	3	0	0	2	3	0	2	2	2	1	1%	-50%	Hors amiante	
006	Affections provoquées par les rayonnements ionisants	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif par inhalation	0	0	1	1	1	1	1	1	2	0	0%	-100%	Hors amiante	
		AC95X	Leucémies	0	2	2	1	2	4	0	1	1	1	1%	0%	Hors amiante	
010 ter	Affections cancéreuses causées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que le chromate de zinc	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	3	4	1	1	1	0	0	1	0	1	1%	100%	Hors amiante	
		BC300	Affections cancéreuses causées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que le chromate de zinc : Cancer des cavités nasales	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	Hors amiante
015	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels	AC67X	Lésions malignes primitives de l'épithélium vésical dues aux substances de la liste A	15	13	15	12	12	6	12	7	0	4	2%	100%	Hors amiante	
		ter	Tumeur primitive de l'épithélium urinaire	0	7	9	19	12	9	16	7	3	4	2%	33%	Hors amiante	
		BC67X	Lésions malignes primitives de l'épithélium vésical dues aux substances de la liste B	3	3	4	3	5	1	1	1	2	0	0%	-100%	Hors amiante	
020 bis	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon	AC44X	Epithéliomas primitifs de la peau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	Hors amiante	
		BC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0%	-100%	Hors amiante	
		CC67X	Tumeur primitive de l'épithélium urinaire (vessie, voies excrétrices supérieures) confirmée par examen histopathologie ou cytopathologie	10	12	7	7	6	6	6	4	2	2	1%	0%	Hors amiante	
025A	Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales	AC34X	Cancer bronchique primitif	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	Hors amiante		
025A	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	1	3	3	5	3	0	2	1	2	0	0%	-100%	Hors amiante	

030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	CC34X	Dégénérescence maligne broncho-pulmonaire compliquant des lésions bénignes	12	9	6	9	5	7	12	7	13	6	3 %	-54 %	Amiante
		DC450	Mésothéliome malin primitif de la plèvre	89	63	74	72	90	58	78	52	68	74	38 %	9 %	Amiante
		DC451	Mésothéliome malin primitif du péritoine	1	2	4	3	7	0	3	2	2	3	2 %	50 %	Amiante
		DC452	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante : Mésothéliome malin primitif du péricarde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %	0 %	Amiante
		EC384	Autres tumeurs pleurales primitives	1	1	0	1	1	2	0	1	0	0	0 %	0 %	Amiante
		ZR69X	Association de plusieurs syndromes du tableau	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %	0 %	Amiante
030 bis	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	AC34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	139	125	123	114	97	101	105	88	99	95	48 %	-4 %	Amiante
036 bis	Affections cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole : huiles minérales peu ou non raffinées et huiles minérales régénérées utilisées dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux, extraits aromatiques, résidus de craquage	AC44X	Epithélioma primitif de la peau	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0 %	0 %	Hors amiante
043B	Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique	C11X	carcinome du nasopharynx	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0 %	0 %	Hors amiante
045A	Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E	CC220	Carcinome hépatocellulaire post hépatite à virus C	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0 %	0 %	hors amiante
047A	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	BC300	Carcinome des fosses nasales	1	1	0	1	2	0	0	2	1	0	0 %	-100 %	Hors amiante
		BC31X	Cancer primitif de l'ethmoïde et des sinus de la face	8	5	5	6	5	3	5	4	4	4	2 %	0 %	Hors amiante
061 bis	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières ou fumées renfermant du cadmium	A C34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0 %	-100 %	Hors amiante
070 ter	Affections cancéreuses broncho-pulmonaires primitives causées par inhalation de poussières de cobalt associées au carbure de tungstène avant frittage	A C34X	Cancer broncho-pulmonaire primitif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %	0 %	Hors amiante
099A	Affections provoquées par le 1.3 butadiène	AC921	Affections provoquées par le 1.3 butadiène : Hémopathies	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0 %	0 %	Hors amiante
Total MP par tableau 2012-2020 : cancers d'origine professionnelle				293	253	257	259	256	204	245	187	204	197	100 %	100 %	

FOCUS SUR LES MALADIES PROFESSIONNELLES LIÉES AU RISQUE BIOLOGIQUE

Ce paragraphe aborde sous différents angles, les statistiques sur les cancers d'origine professionnelle pris en charge au niveau de la branche AT/MP.

Sont distingués 4 types de risques pouvant résulter d'une exposition à des agents biologiques :

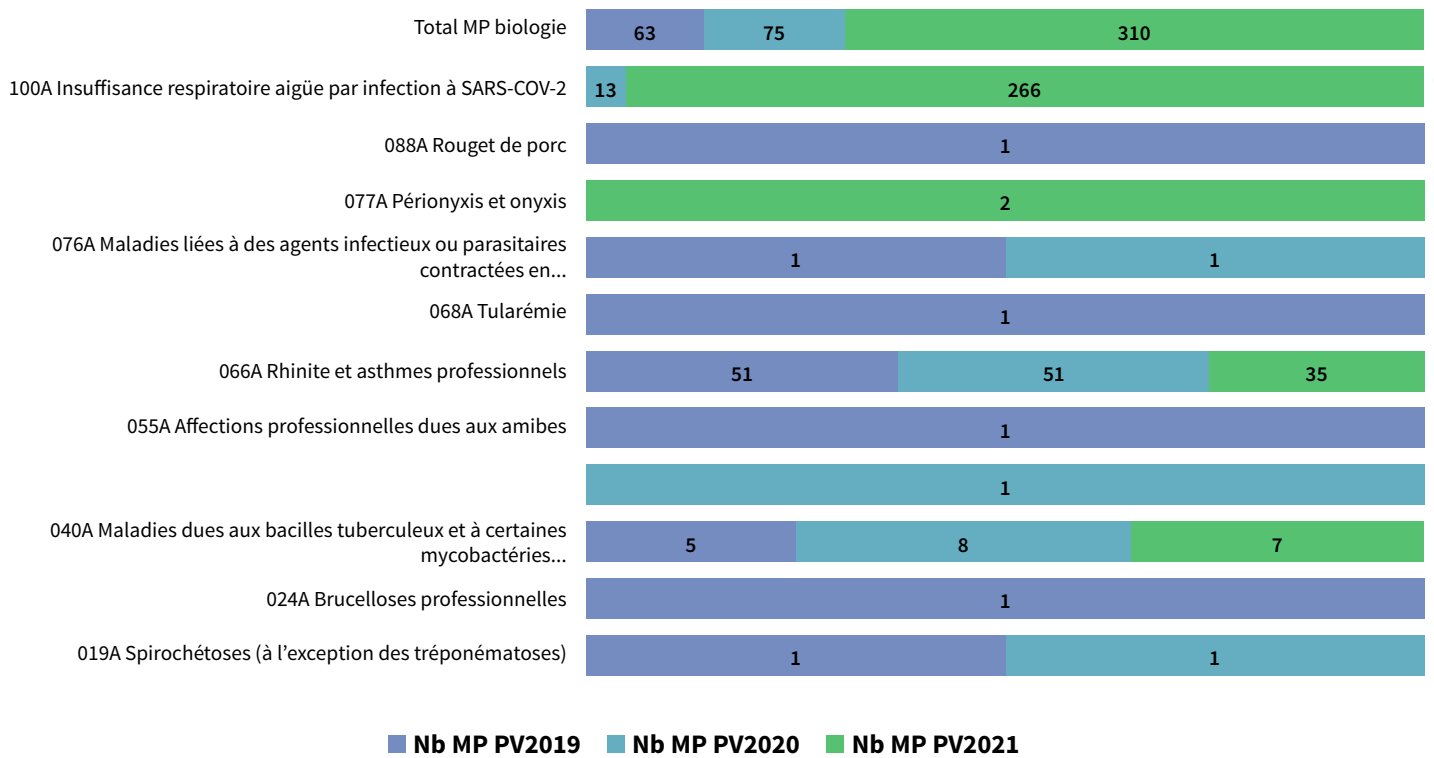
- risques infectieux ;
- risques immuno- allergiques ;
- risques toxiques ;
- risques cancérogènes (très rares).

Le Covid-19 est désormais reconnu comme une maladie professionnelle. En effet, le tableau 100 du code de la Sécurité sociale a intégré les pathologies liées aux infections au SARS-CoV-2 au titre des maladies professionnelles.

Tableau 33 - Dénombrement par tableau et syndrome des maladies professionnelles en premier versement liées au risque biologique. 2019 à 2021

Risques biologiques	Tab	Code syndrome	Lib MP	2019	2020	2021	Poids 2021
Risques biologiques - Risques infectieux	019A	B M01X	Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses) : Oligoarthritis régressives ou arthrite chronique destructrice	1	0	0	0 %
	019A	B A692	Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses) : Manifestations primaires : érythème migrant de Lipchitz	0	1	0	0 %
	024A	A M01X	Brucelloses professionnelles : Mono arthrite aiguë fébrile. Polyarthrite ou arthrite séreuse. arthrite suppurée. ostéo-arthrite. ostéite. spondylodiscite. sacrocoxite	1	0	0	0 %
	040A	B A188	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques : Tuberculose extra thoracique	1	0	0	0 %
	045A	B B171	Infections d'origine professionnelle par les virus de l'hépatite A, B, C, D et E : Hépatite aiguë à virus C avec ou sans manifestations cliniques	0	1	0	0 %
	055A	A A06X	Affections professionnelles dues aux amibes : Manifestations aiguës de l'amibiase (hépatite amibienne)	1	0	0	0 %
	068A	A A21X	Tularémie : Grandes formes cliniques ou aspect atypique	1	0	0	0 %
	076A	N B86X	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile ou en EHPAD : Gale	2	1	0	0 %
	088A	A A260	Rouget de porc : Forme cutanée simple et chronique	1	0	0	0 %
	077A	A L030	Péri onyx et onyxis : Atteinte des doigts	0	0	2	1 %
	040A	B A157	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques : affection tuberculeuse latente	1	2	3	1 %
	040A	B A152	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques : Tuberculose pulmonaire	3	6	4	1 %
Risques biologiques - Risques immuno-allergiques	066A	A J30X	Rhinite et asthmes professionnels : Rhinite	18	17	12	4 %
	066A	A J450	Rhinite et asthmes professionnels : Asthme	33	34	23	7 %
	100A	A J960	Insuffisance respiratoire aiguë par infection à SARS-COV-2	0	13	266	86 %
Total MP biologie				63	75	310	100 %
				/	19 %	313 %	

Figure 33 - Représentation par tableau des maladies professionnelles liées au risque biologique sur la période 2019 à 2021



Évolution des indicateurs de sinistralité par secteur d'activité

Cette maille complémentaire permet une analyse plus précise des spécificités locales et traduit les disparités locales

Tableau 34a - Dénombrement par tableau et syndrome des maladies professionnelles en premier versement liées au risque biologique. 2019 à 2021

Dpt.	Nb Sections d'Établissement 202			Nb salariés			Nb MP en premier versement			Nb jours indemnisés			Nouvelles IP			Nb décès			
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	
75	201 871	194 088	195 274	1 548 590	1 485 619	1 516 771	948	15 %	1 012	1 045	281 982	273 607	247 983	656	559	655	1	4	1
	4 %	-1 %	/	4 %	-2 %	/	-6 %	-3 %	/	3 %	10 %	/	17 %	-15 %	/	-75 %	300 %	/	
77	42 381	40 515	40 290	393 186	383 273	385 554	762	12 %	745	840	222 981	231 204	226 388	540	434	524	1	1	2
	5 %	1 %	/	3 %	-1 %	/	2 %	-11 %	/	-4 %	2 %	/	24 %	-17 %	/	0 %	-50 %	/	
78	43 449	41 647	41 287	440 065	430 360	434 428	647	10 %	602	735	227 974	215 209	215 922	372	331	424	3	4	3
	4 %	1 %	/	2 %	-1 %	/	7 %	-18 %	/	6 %	0 %	/	12 %	-22 %	/	-25 %	33 %	/	
91	37 368	35 803	35 578	390 993	377 186	376 744	521	8 %	513	465	171 119	155 592	121 947	299	205	238	2	1	3
	4 %	1 %	/	4 %	0 %	/	2 %	10 %	/	10 %	28 %	/	46 %	-14 %	/	100 %	-67 %	/	
92	64 589	61 944	61 947	966 068	959 369	979 914	617	9 %	550	618	195 419	171 005	152 839	410	353	400	8	0	0
	4 %	0 %	/	1 %	-2 %	/	12 %	-11 %	/	14 %	12 %	/	16 %	-12 %	/	0 %	0 %	/	
93	58 372	55 560	54 305	531 950	514 977	516 534	683	10 %	685	658	220 742	200 815	195 619	471	405	450	2	1	2
	5 %	2 %	/	3 %	0 %	/	0 %	4 %	/	10 %	3 %	/	16 %	-10 %	/	100 %	-50 %	/	
94	45 129	43 362	43 124	433 464	423 413	427 932	626	10 %	542	629	173 838	161 723	145 649	394	341	440	2	2	3
	4 %	1 %	/	2 %	-1 %	/	15 %	-14 %	/	7 %	11 %	/	16 %	-23 %	/	0 %	-33 %	/	
95	37 012	35 118	34 612	324 776	317 465	317 196	580	9 %	510	523	185 940	148 454	135 894	316	210	322	0	0	2
	5 %	1 %	/	2 %	0 %	/	14 %	-2 %	/	25 %	9 %	/	50 %	-35 %	/	0 %	-100 %	/	
Autres départ	22	29	28	2 328	2 760	2 963	1 121	17 %	916	846	316 847	239 574	223 188	777	707	811	59	24	12
	-24 %	4 %	/	-16 %	-7 %	/	22 %	8 %	/	32 %	7 %	/	10 %	-13 %	/	146 %	100 %	/	
Total Île-de-France	530 193	508 066	506 445	5 031 420	4 894 422	4 958 036	6 505	6 075	6 359	1 996 842	1 797 183	1 665 429	4 235	3 545	4 264	78	37	28	
	4 %	0 %	/	3 %	-1 %	/	7 %	-4 %	/	11 %	/	/	19 %	-17 %	/	111 %	32 %	/	

Figure 34a - Répartition des principaux indicateurs 2021 par département en Île-de-France

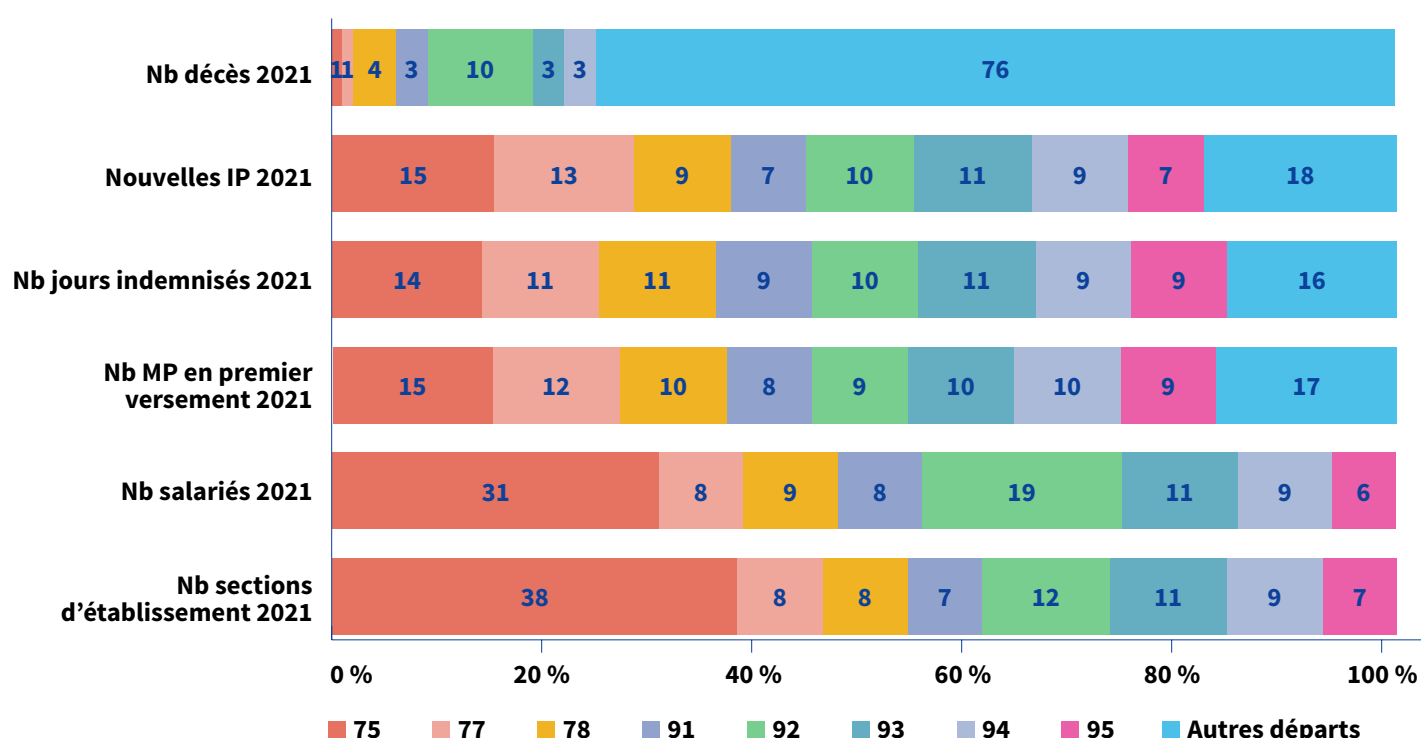


Tableau 34b - Répartition des principaux indicateurs MP 2021 par couronne en Île-de-France

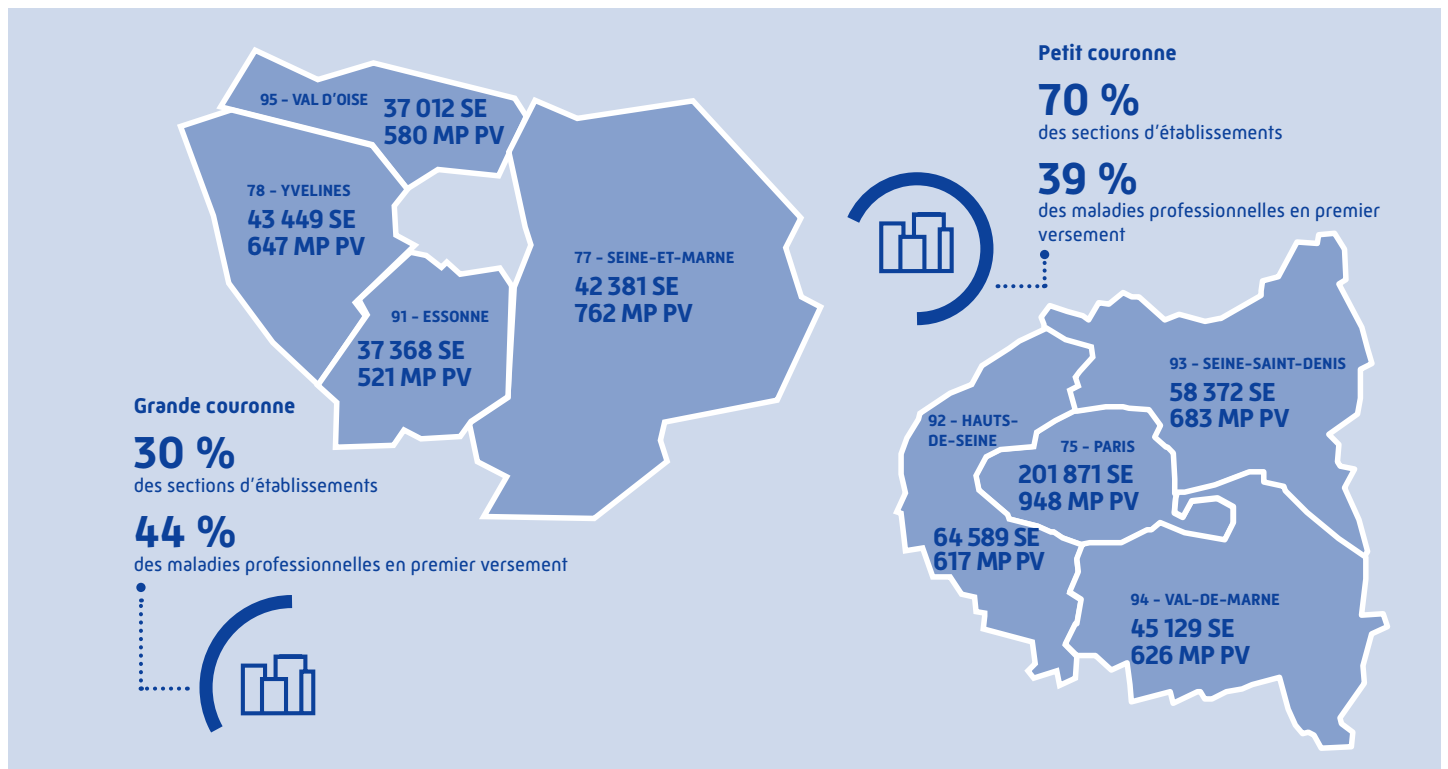
	Petite couronne	Grande couronne	Autres départements(*)
Nb Sections d'établissement	369 961	160 210	22
	70 %	30 %	0 %
Nb salariés	3 480 072	1 549 020	2 328
	69 %	31 %	0 %

	Petite couronne	Grande couronne	Compte spécial (**)
Nb maladies professionnelles en premier versement	2 874	2 510	1 121
	44 %	39 %	17 %
Nb jours indemnisés	871 981	808 014	316 847
	44 %	40 %	16 %

(*)Autres départements : 22 sections d'établissement sont classées dans « Autres départements » car les éléments statistiques déclarés sont imputés sur un employeur pour lequel soit il est devenu inactif soit le code INSEE n'est pas précisé lors de l'extraction des données statistiques MP.

(**)Compte spécial : les éléments sont rattachés au compte spécial lorsque l'imputation à un employeur est impossible (employeur inactif ou exposition du risque rattaché à plusieurs employeurs).

Figure 34b - Répartition des principaux indicateurs MP 2021 par couronne en Île-de-France



La petite couronne recense 70 % des sections d'établissement et génère 44 % des maladies professionnelles ; 30 % des sections d'établissement se situent dans la grande couronne et génèrent 39 % des maladies professionnelles ; 17 % des Maladie professionnelle sont rattachées au Compte spécial car l'imputation à un employeur déterminé n'est pas justifiée (exemple : exposition de la victime chez plusieurs employeurs ou employeur inactif).

5

DONNÉES FINANCIÈRES



En 2020, la crise sanitaire a freiné la tendance dans laquelle s'inscrivaient les coûts associés à la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles. L'année 2021 repart de nouveau à la hausse comme les années précédentes, effectivement, les coûts augmentent de 14 % en 2021.

Auparavant les variations à la hausse étaient essentiellement imputables à l'évolution du coût des incapacités temporaires (IT), il apparaît en 2021 que la hausse du coût global est principalement conditionnée à la hausse du coût des incapacités permanentes (IP) (+28 % pour les coûts IP et seulement 6 % pour les coûts IT).

Le tableau 37 et les figures 36a à 36c ci-dessous permettent d'observer la répartition des sinistralités par coût IT et IP sur les trois dernières années.

- Pour la sinistralité des accidents du travail (AT) nous constatons qu'en 2021 la répartition des coûts est identique à celle de 2019
 - Coût des incapacités temporaires : 70 %
 - Coût des incapacités permanentes : 30 %

- Pour la sinistralité des maladies professionnelles (MP), c'est la répartition des coûts des incapacités permanentes qui génère le coût le plus important
 - Coût des incapacités temporaires : 33 %
 - Coût des incapacités permanentes : 67 %
- Pour la sinistralité des accidents de trajet (TJ), c'est le coût des incapacités temporaires qui génère les coûts les plus importants en 2021 avec 56 %.
 - Coût des incapacités temporaires : 56 %
 - Coût des incapacités permanentes : 44 %

Tableau 35 - Évolution des principaux indicateurs financiers sur la période triennale (2019 à 2021)
(En italique taux d'évolution annuel entre n/n-1)

Statistiques technologiques régionales AT MP TJ	2019	2020	2021	Evolution 2021 / 2020
Coût IT sinistralité AT*	572 544	561 740	594 689	6 %
Coût IT sinistralité MP*	117 076	130 416	150 960	16 %
Coût IT sinistralité TJ*	143 963	142 287	136 424	-4 %
Coût total IT toutes sinistralités*	833 583	834 443	882 073	6 %
* En milliers d'euros				
Coût IP sinistralité AT*	238 351	186 551	249 937	34 %
Coût IP sinistralité MP*	266 603	243 354	302 190	24 %
Coût IP sinistralité TJ*	81 033	81 218	103 223	27 %
Coût total IP toutes sinistralités*	585 987	511 123	655 350	28 %
Coût total AT	810 895	748 291	844 626	13 %
Coût total MP	383 679	373 770	453 150	21 %
Coût total TJ	224 996	223 505	239 647	7 %
Coût total toutes sinistralités*	1 419 570	1 345 566	1 537 423	14 %
Nombre AT en premier versement	107 175	83 038	89 325	8 %
Nombre MP en premier versement	6 359	6 075	6 505	7 %
Nombre TJ en premier versement	28 327	23 606	22 446	-5 %
Nombre total toutes sinistralités* en premier versement	141 861	112 719	118 276	5 %
Coût moyen sinistralité AT	7 566	9 011	9 456	5 %
Coût moyen sinistralité MP	60 336	61 526	69 662	13 %
Coût moyen sinistralité TJ	7 943	9 468	10 677	13 %
Coût moyen sinistralité toutes sinistralités en euros	10 007	11 937	12 999	9 %

Figure 35a - Répartition des coûts IT et IP 2021 de la sinistralité AT – période triennale (2019 à 2021)

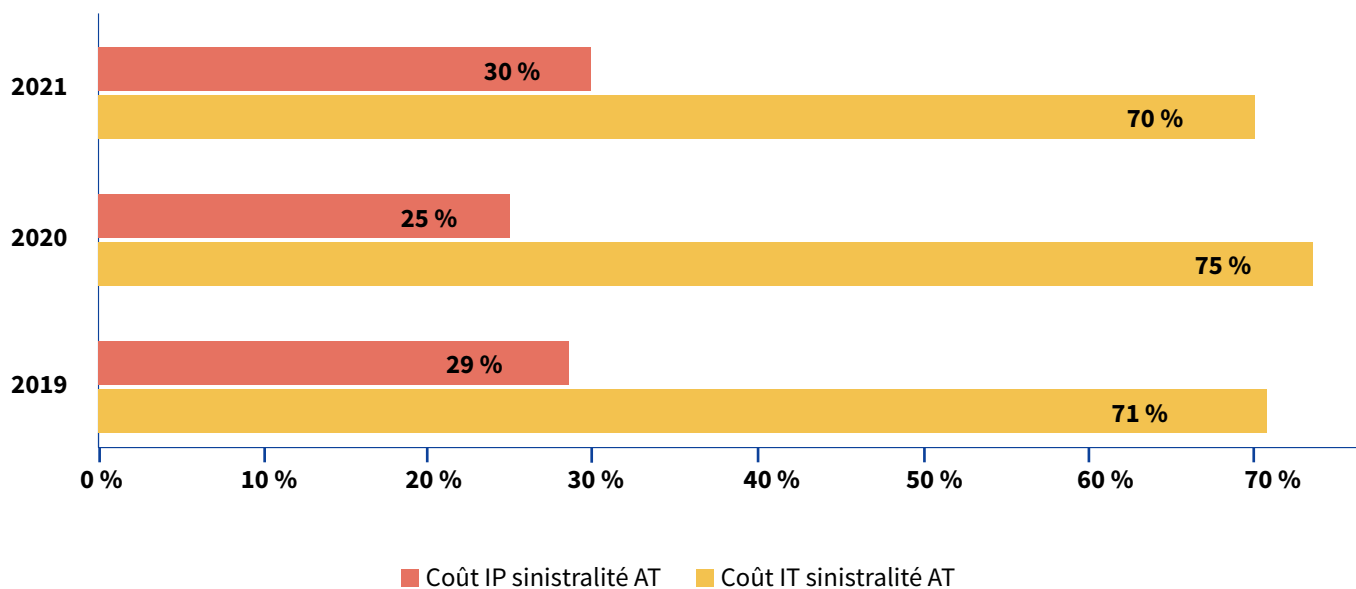


Figure 35b - Répartition des coûts IT et IP 2021 de la sinistralité MP – période triennale (2019 à 2021)

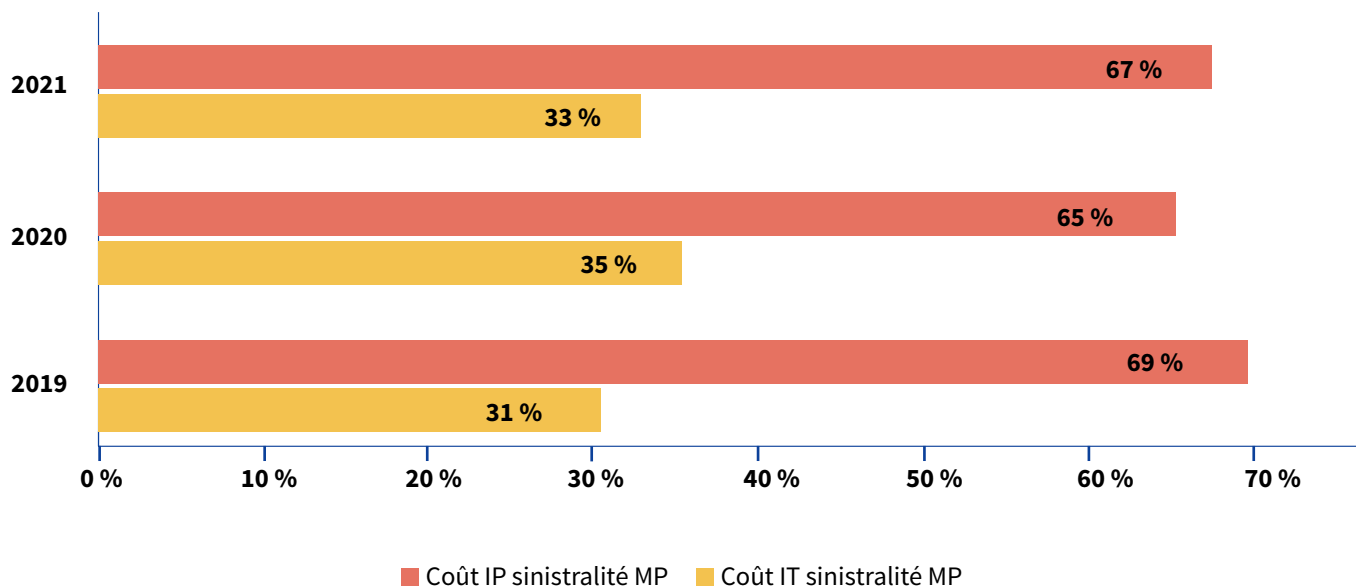
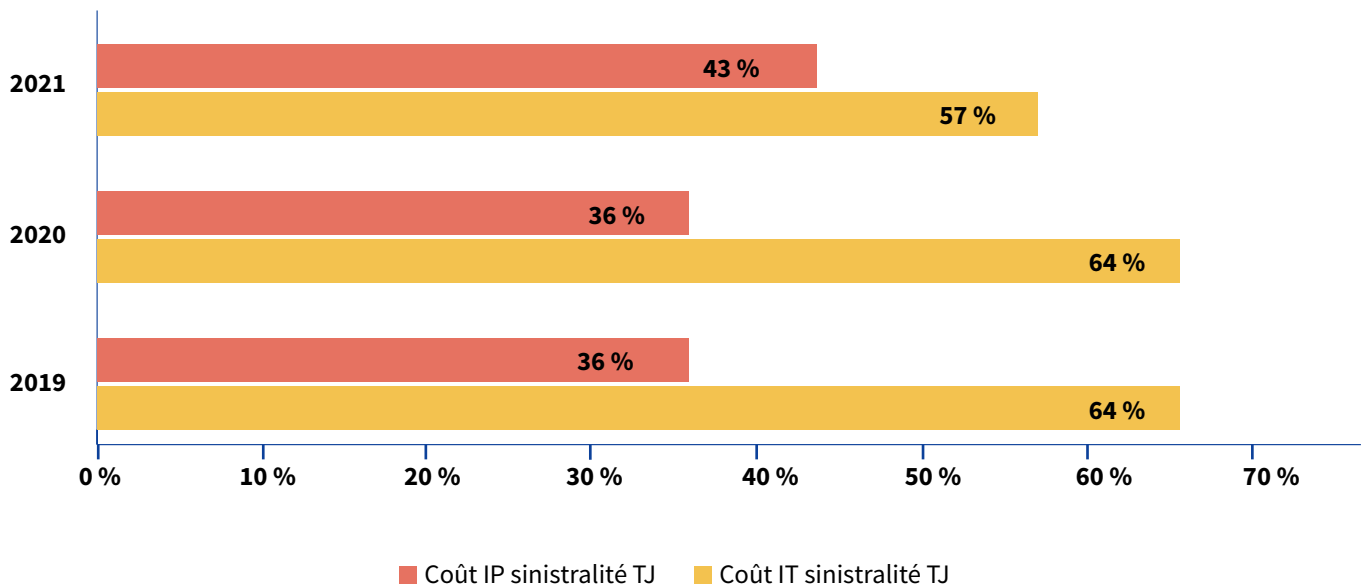


Figure 35c - Répartition des coûts IT et IP 2021 de la sinistralité TJ – période triennale (2019 à 2021)



L'examen du détail de la répartition des frais par risque et grand secteur d'activité fournit les indications suivantes :
Concernant les frais « AT », les faits principaux identifiés en 2021 sont :

- le coût global de la sinistralité AT est majoritairement lié aux coûts IT (70 %) en 2021 ;
- les activités des CTN C* et I sont celles générant les coûts les plus importants ;
- le CTN E* est le seul CTN pour lequel les coûts baissent en 2021. Cette baisse du coût global est due à une baisse importante du coût des IP (-74 % en 2021) ;

- les activités du CTN A* et I* sont celles enregistrant la plus forte évolution du coût global AT (+21 %) et du coût IP (+38 % pour le CTN A* et + 76 % pour CTN I*) ;
- à contrario seul le CTN D* enregistre une baisse du nombre d'accidents du travail en 1er versement de -4 %, les coûts globaux associés ne diminuent pas puisqu'ils augmentent de 4 % ;
- les métiers du CTN B* sont ceux pour lesquels le coût moyen d'un AT est le plus élevé avec un coût moyen par accident approchant les 11 984€.

* CTN A Métallurgie
 CTN E Chimie, caoutchouc, plasturgie
 CTN B Bâtiment Travaux Publics
 CTN F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu

CTN C Transport, eau, gaz, électricité, livre
 CTN D Services, commerces et alimentation
 CTN G Commerces non alimentaires
 CTN H Activités de services I
 CTN I Activités de services II et travail temporaire

Tableau 36 - Répartition des principaux indicateurs financiers par secteur d'activité - Risque AT période triennale (2019 à 2021)
(En italique taux d'évolution annuel entre n/n-1)

L'examen du détail de la répartition des frais par risque et grand secteur d'activité fournit les indications suivantes :
Concernant les frais « AT », les faits principaux identifiés en 2021 sont :

- En 2021, le coût IT/ IP tous CTN confondu a augmenté de 13 % par rapport à 2020 ;
- Il se décompose de la façon suivante : une augmentation de 34 % pour le coût IP et seulement 6 % pour le coût IT ;

- Les deux CTN générant le plus de coût IT/IP sont en premier le CTN I qui supporte 22 % du coût IT/IP puis le CTN B avec 17 % ;
- Le coût moyen 2021 tous CTN confondus augmente de 5 % par rapport à 2020.

Données financières Accident du Travail (AT)																				
Année 2019	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Tous CTN
COÛT_IT	26 532		81 832		123 586		90 303		3 844		6 691		62 770		43 059		126 602		7 325	572 544
COÛT_IP	17 572		51 000		42 883		26 767		2 351		2 734		29 966		21 203		40 132		3 745	238 351
COÛT_IT_IP	44 104		132 831		166 467		117 069		6 195		9 426		92 736		64 262		166 734		11 071	810 895
Année 2020	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Tous CTN
COÛT_IT	25 020	-6 %	79 670	-3 %	123 073	0 %	87 581	-3 %	3 733	-3 %	6 426	-4 %	58 486	-7 %	42 613	-1 %	128 203	1 %	6 934	561 740 -2 %
COÛT_IP	10 659	-39 %	41 656	-18 %	35 322	-18 %	22 047	-18 %	3 181	35 %	2 723	0 %	22 667	-24 %	18 343	-13 %	27 872	-31 %	2 080	186 551 -22 %
COÛT_IT_IP	35 679	-19 %	121 326	-9 %	158 396	-5 %	109 628	-6 %	6 914	12 %	9 150	-3 %	81 153	-12 %	60 956	-5 %	156 075	-6 %	9 014	748 291 -8 %
Année 2021	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Tous CTN
COÛT_IT	28 334	13 %	86 897	9 %	131 440	7 %	85 338	-3 %	4 166	12 %	7 351	14 %	61 667	5 %	42 905	1 %	139 335	9 %	7 257	594 689 6 %
COÛT_IP	14 682	38 %	52 604	26 %	42 019	19 %	28 619	30 %	815	-74 %	2 863	5 %	28 862	27 %	26 084	42 %	49 269	77 %	4 121	249 937 34 %
COÛT_IT_IP	43 017	21 %	139 501	15 %	173 459	10 %	113 956	4 %	4 981	-28 %	10 213	12 %	90 528	12 %	68 989	13 %	188 604	21 %	11 378	844 626 13 %

	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Tous CTN
Nb AT PV 2019	4 727		11 875		20 542		20 426		651		1 130		11 909		9 374		26 541		0	107 175
Nb AT PV 2020	3 652	-23 %	10 201	-14 %	15 172	-26 %	14 973	-27 %	539	-17 %	895	-21 %	9 075	-24 %	7 076	-25 %	21 455	-19 %	0	83 038 -23 %
Nb AT PV 2021	4 079	12 %	11 641	14 %	16 868	11 %	14 368	-4 %	589	9 %	950	6 %	9 822	8 %	7 574	7 %	23 434	9 %	0	89 325 8 %

	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Tous CTN
Coût moyen 2019	9 330		11 186		8 104		5 731		9 516		8 341		7 787		6 855		6 282		0	7 566
Coût moyen 2020	9 770	5 %	11 894	6 %	10 440	29 %	7 322	28 %	12 827	35 %	10 223	23 %	8 943	15 %	8 614	26 %	7 275	16 %	0 %	9 011 19 %
Coût moyen 2021	10 546	8 %	11 984	1 %	10 283	-2 %	7 931	8 %	8 457	-34 %	10 751	5 %	9 217	3 %	9 109	6 %	8 048	11 %	0 %	9 456 5 %

Coût IT et IP en milliers d'euros

* CTN A Métallurgie

CTN E Chimie, caoutchouc, plasturgie

CTN B Bâtiment Travaux Publics

CTN F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu

CTN C Transport, eau, gaz, électricité, livre

CTN D Services, commerces et alimentation

CTN G Commerces non alimentaires

CTN H Activités de services I

CTN I Activités de services II et travail temporaire



Tableau 37 - Répartition des principaux indicateurs financiers en milliers d'euros par secteur d'activité - Risque trajet période triennale (2019 à 2021)
(En italique taux d'évolution annuel entre n/n-1)

Année 2019	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Tous CTN		
COU_T	6 952		8 157		20 974		21 617		1 266		1 519		18 117		32 158		30 383		2 819		143 963	
COU_IP	8 122		9 392		9 225		12 099		2 163		465		9 090		15 236		17 649		1 554		84 994	
COU_IT_IP	15 074		17 549		30 200		33 717		3 429		1 984		27 206		47 393		48 032		4 373		228 957	
Année 2020	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Tous CTN		
COU_T	6 713	-3 %	8 332	2 %	20 289	-3 %	23 042	7 %	1 018	-20 %	1 354	-11 %	17 727	-2 %	29 799	-7 %	31 179	3 %	2 834		142 287	-1 %
COU_IP	7 420	-9 %	5 767	-39 %	7 948	-14 %	10 386	-14 %	425	-80 %	1 069	130 %	11 312	24 %	24 200	59 %	15 854	-10 %	1 194		85 574	1 %
COU_IT_IP	14 132	-6 %	14 099	-20 %	28 238	-6 %	33 427	-1 %	1 443	-58 %	2 423	22 %	29 039	7 %	53 999	14 %	47 033	-2 %	4 028		227 861	0 %
Année 2021	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Tous CTN		
COU_T	6 648	-1 %	9 279	11 %	20 284	0	20 259	-12 %	1 025	1 %	1 540	14 %	16 301	-8 %	25 167	-16 %	32 947	6 %	2 975		136 424	-4 %
COU_IP	8 652	17 %	11 698	103 %	9 963	0	13 919	34 %	1 583	272 %	2 300	115 %	8 634	-24 %	21 140	-13 %	22 404	41 %	2 329		103 223	21 %
COU_IT_IP	15 300	8 %	20 977	49 %	30 247	0	34 178	2 %	2 608	81 %	3 840	58 %	24 935	-14 %	46 307	-14 %	55 351	18 %	5 304		239 647	5 %

	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Tous CTN		
Nb Trajet PV 2019	1 263		1 299		3 610		4 135		202		250		3 839		7 379		6 350		0		28 327	
Nb Trajet PV 2020	1 014	-20 %	1 149	-12 %	2 852	-21 %	3 599	-13 %	172	-15 %	212	-15 %	3 188	-17 %	5 727	-22 %	5 693	-10 %	0		23 606	-17 %
Nb Trajet PV 2021	1 000	-1 %	1 244	8 %	2 673	-6 %	3 338	-7 %	159	-8 %	217	2 %	2 883	-10 %	4 682	-18 %	6 250	10 %	0		22 446	-5 %

	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Tous CTN		
Coût moyen 2019	11 935		13 509		8 366		8 154		16 977		7 936		7 087		6 423		7 564		0		8 083	
Coût moyen 2020	13 937	17 %	12 271	-9 %	9 901		9 288	14 %	8 390	-51 %	11 429	44 %	9 109	29 %	9 429		8 262	9 %	0		9 653	19 %
Coût moyen 2021	15 300	10 %	16 863	37 %	11 316		10 239	10 %	16 403	96 %	17 696	55 %	8 649	-5 %	9 890		8 856	7 %	0		10 677	11 %

Tableau 38 - Répartition des principaux indicateurs financiers en milliers d'euros par secteur d'activité - Risque MP période triennale (2019 à 2021)
(En italique taux d'évolution annuel entre n/n-1)

Données financières Maladie Professionnelles (MP)																					
Année 2019	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Total tous CTN	
COU IT	8 882		20 587		11 119		22 055		1 791		3 229		11 517		8 599		18 439		10 857	117 076	
COU IP	43 580		69 184		20 722		17 388		6 546		6 552		19 238		21 825		19 107		42 461	266 603	
COU IT_IP	52 461		89 771		31 841		39 444		8 338		9 781		30 755		30 423		37 546		53 319	383 679	
Année 2020	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Total tous CTN	
COU IT	9 060	2 %	21 562	5 %	13 514	22 %	23 883	8 %	1 606	-10 %	4 145	28 %	11 998	4 %	11 844	38 %	22 483	22 %	10 321	130 416	11 %
COU IP	39 146	-10 %	57 185	-17 %	14 684	-29 %	13 881	-20 %	2 648	-60 %	5 022	-23 %	20 988	9 %	20 494	-6 %	15 864	-17 %	53 441	243 354	-9 %
COU IT_IP	48 206	-8 %	78 747	-12 %	28 198	-11 %	37 764	-4 %	4 254	-49 %	9 167	-6 %	32 986	7 %	32 338	6 %	38 347	2 %	63 762	370 769	-3 %
Année 2021	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Total tous CTN	
COU IT	9 889	9 %	24 952	16 %	14 364	6 %	24 552	3 %	2 091	30 %	4 270	3 %	15 297	27 %	16 432	39 %	23 526	5 %	15 588	150 960	16 %
COU IP	35 779	-9 %	58 681	3 %	28 725	96 %	16 861	21 %	7 044	166 %	9 822	96 %	25 476	21 %	21 381	4 %	25 552	61 %	72 869	302 190	24 %
COU IT_IP	45 667	-5 %	83 634	6 %	43 089	53 %	41 413	10 %	9 136	115 %	14 092	54 %	40 772	24 %	37 813	17 %	49 077	28 %	88 457	453 150	22 %

	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Total tous CTN	
Nb MP PV 2019	483		1 083		549		1 301		73		210		531		379		1 166		584	6 359	
Nb MP PV 2020	423	-12 %	972	-10 %	547	0 %	1 204	-7 %	60	-18 %	198	-6 %	516	-3 %	330	-13 %	1 202	3 %	623	6 075	-4 %
Nb MP PV 2021	444	-8 %	1 137	5 %	552	1 %	1 112	-15 %	109	49 %	183	-13 %	544	2 %	392	3 %	1 204	3 %	828	6 505	2 %

	AA		BB		CC		DD		EE		FF		GG		HH		II		ZZ	Total tous CTN	
Nb MP PV 2019	108 616		82 891		57 999		30 318		114 213		46 574		57 920		80 273		32 201		0	60 336	
Nb MP PV 2020	113 962	5 %	81 015	-2 %	51 550	-11 %	31 365	3 %	70 900	-38 %	46 298	-1 %	63 926	10 %	97 994	22 %	31 903	-1 %	0	61 032	1 %
Nb MP PV 2021	102 854	-10 %	73 557	-9 %	78 060	51 %	37 242	19 %	83 817	18 %	77 005	66 %	74 949	17 %	96 462	-2 %	40 762	28 %	0	69 662	14 %

Cout IT et IP en milliers d'euros

Concernant les frais « MP », la répartition et l'évolution des coûts liés aux maladies professionnelles présentent des contrastes avec les risques « travail et trajet » précédemment évoqués. Ainsi, il apparaît que :

- le coût global poursuit son augmentation (+22 % en 2021) ;
- le coût des IP génère pratiquement les 2/3 du cout total IT/IP ;

- les activités du CTN H* et E* sont les plus touchées par les IT MP avec (+39 %) pour le CTN H* et (+30 %) pour le CTN E* ;
- les activités du CTN E* est l'un des CTN le plus concerné par la hausse du coût IP (+166 %) puis les deux CTN CC* et FF* affichent tous les deux une augmentation de 96 %.

* CTN A Métallurgie

CTN E Chimie, caoutchouc, plasturgie

CTN B Bâtiment Travaux Publics

CTN F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu

CTN C Transport, eau, gaz, électricité, livre

CTN D Services, commerces et alimentation

CTN G Commerces non alimentaires

CTN H Activités de services I

CTN I Activités de services II et travail temporaire



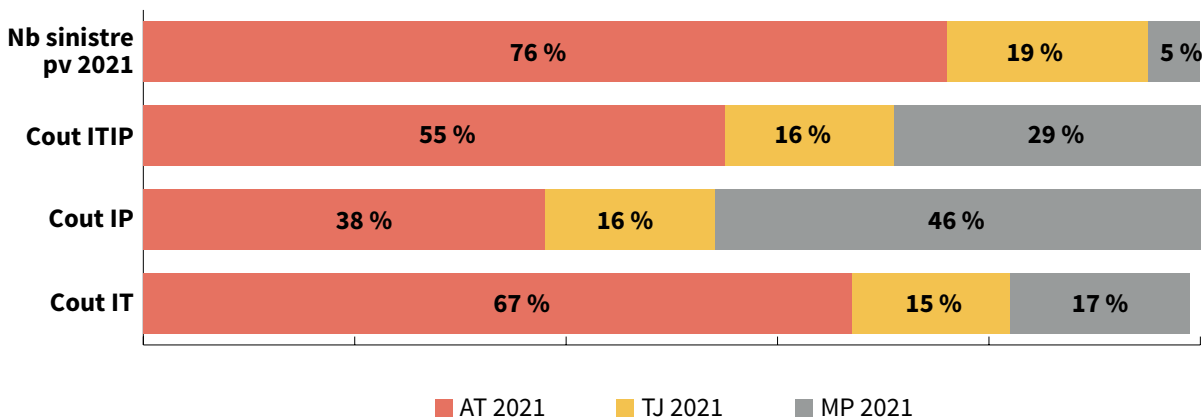
En conclusion

Tableau 39 - Répartition des principaux indicateurs financiers 2021 en milliers d'euros par secteur d'activité - Tous Risque AT/TJ/MP

	AT 2021		TJ 2021		MP 2021		Total ATMP
Cout IT	594 689	67 %	136 424	15 %	150 960	17 %	882 073
Cout IP	249 937	38 %	103 223	16 %	302 190	46 %	655 350
Cout ITIP	844 626	55 %	239 647	16 %	453 151	29 %	1 537 423
Nb sinistre en premier versement	89 325	76 %	22 446	19 %	6 505	5 %	118 276

- 76 % du nombre total des risques AT/MP sont supportés par les AT en premier versement en 2021.
- Deux tiers des coûts IT sont supportés par le risque AT.
- Pratiquement la moitié des coûts IP sont générés par le risque MP.
- Le risque TJ participe qu'à hauteur de 16 % sur le cout global.

Figure 36 - Représentation des principaux indicateurs financiers 2021 en milliers d'euros par secteur d'activité - Tous Risque AT / TJ / MP





Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

Livret de sinistralité 2021 Île-de-France
Cramif - Direction de la communication
Direction régionale des risques professionnels
Mai 2023

Cramif - Direction de la communication - 23006 - Mai 2023 - ©iStock



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France